RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2014
2015

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES
ET DE L'ALIMENTATION

Québec

La présente publication a été rédigée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le genre masculin utilisé dans le document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Le présent document a été publié en version papier en quantité limitée. Seule la version électronique, qui se trouve dans le site Web du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, est maintenant accessible : www.mapaq.gouv.qc.ca

Dépôt légal 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-73333-1 (imprimé)
ISBN 978-2-550-73334-8 (PDF)
ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)
ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2015
La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

Soucieux de protéger l'environnement, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro 100 contenant 100 % de fibres postconsommation.

100 %

LETTRE DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec

Hôtel du Parlement

Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce document rend compte des résultats obtenus en ce qui a trait aux orientations et aux objectifs du Plan stratégique 2011-2014, prolongé d'une année, et du Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013, prolongé jusqu'au 31 mars 2015.

Toutes les réalisations présentées dans ce rapport témoignent des efforts consentis par le Ministère et son personnel, non seulement pour contribuer à relever les défis du secteur bioalimentaire, mais aussi pour favoriser la prospérité du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

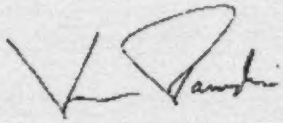

Pierre Paradis
Québec, septembre 2015

LETTRE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Pierre Paradis

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Hôtel du Parlement

Québec

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel de gestion du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier 2014-2015. Ce rapport a été préparé selon les exigences de la Loi sur l'administration publique.

Vous y trouverez les résultats qu'a atteints le Ministère au regard des objectifs du Plan stratégique 2011-2014, toujours en vigueur pour l'année 2014-2015, et du Plan d'action ministériel de développement durable pour la période 2009-2015, ainsi qu'aux engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyens. Ce rapport fait également état du respect des exigences législatives et gouvernementales en vigueur. Il permet notamment d'apprécier les actions que le Ministère a entreprises afin d'utiliser les ressources allouées de façon optimale.

Je tiens tout particulièrement à remercier les membres du personnel du Ministère pour tout le travail accompli au cours de la dernière année. Les résultats obtenus témoignent de l'excellence de ce travail qui consiste, notamment, à appuyer une offre alimentaire de qualité et à promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire, dans une perspective de développement durable et pour le mieux-être de la société québécoise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

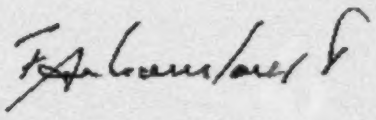

Fernand Archambault
Québec, septembre 2015

DÉCLARATION DU COMITÉ DE DIRECTION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et des contrôles qui s'y rapportent relève de la compétence du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour appuyer ce dernier dans sa tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé, conformément aux normes d'examen généralement reconnues, les résultats et les explications présentés dans ce rapport et lui a remis un compte rendu favorable à cet égard.

De plus, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée et des contrôles afférents. Par conséquent, nous déclarons que ce rapport annuel de gestion est fiable et qu'il correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION,

- **Fernand Archambault**
  Sous-ministre

- **Geneviève Masse**
  Secrétaire générale
  et directrice de la coordination ministérielle

- **Christian Dubois**
  Sous-ministre associé
  à la formation bioalimentaire
  Sous-ministre adjoint par intérim à la
  transformation alimentaire et aux marchés

- **Hélène Doddridge**
  Sous-ministre adjointe au développement
  régional et au développement durable

- **Bernard Verret**
  Sous-ministre adjoint
  aux politiques agroalimentaires

- **Daniel Tremblay**
  Responsable du sous-ministériat à la santé
  animale et à l'inspection des aliments

- **Charles Genest**
  Directeur général par intérim
  des services à la gestion

- **Abdoul Aziz Niang**
  Sous-ministre adjoint aux pêches
  et à l'aquaculture commerciales

Québec, septembre 2015

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMMES ET DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Fernand Archambault

Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur le Sous-Ministre,

Conformément au mandat que vous nous aviez confié, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne (DEPVI) a examiné les résultats et les explications afférentes contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du Ministère.

Nos travaux de validation ont été conduits conformément aux normes d'examen généralement reconnues et ils ne visaient pas à vérifier les systèmes de compilation ou à évaluer le contrôle interne. En ce sens, ils ne constituent pas une vérification.

La DEPVI a également participé aux travaux du comité de lecture du *Rapport annuel de gestion 2014-2015*. Les travaux de ce comité ont porté sur la pertinence et la cohérence des informations présentées dans le rapport.

Au terme de notre mandat et en fonction de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications afférentes présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont plausibles.

Le directeur de l'évaluation de programmes et de la vérification interne,

Simon Côté
Québec, 7 août 2015

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 11

Présentation du ministère 13
Contexte 14
» Mission 14
» Clientèle 14
» Champs d'activité 15
» Organisation administrative 16

L'année en bref 19
Faits saillants 20
Performance du secteur bioalimentaire 23

Résultats 2014-2015 | Plan stratégique 2011-2014 33
Sommaire des résultats 2014-2015 35
Premier enjeu : Des aliments du Québec au goût des consommateurs 46
Deuxième enjeu : Une industrie bioalimentaire contribuant à une économie prospère 58
Troisième enjeu : Un développement en harmonie avec les attentes de la société 70
Quatrième enjeu : Une organisation performante 80

Résultats 2014-2015 | Plan d'action ministériel de développement durable pour la période 2009-2015 89
Sommaire des résultats 2014-2015 91
Description des résultats 2014-2015 100
Objectifs de la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 qui ne sont pas directement couverts par le plan ministériel 124

Utilisation des ressources et exigences législatives et gouvernementales 127
Utilisation des ressources 129
» Ressources financières 129
» Ressources humaines 131
» Ressources informationnelles 135
Exigences législatives et gouvernementales 138

ANNEXES 149
Lois administrées 150
Pour nous joindre 151
Organigramme 152

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

CAPERN	Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
ETC	Équivalent temps complet
FADQ	La Financière agricole du Québec
GES	Gaz à effet de serre
HACCP	Hazard Analysis and Critical Control Point
ITA	Institut de technologie agroalimentaire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
MERINOV	Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
ONMA	Ordre national du mérite agricole
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PACC	Plan d'action sur les changements climatiques
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
RMAAQ	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
SMSAIA	Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments
SPA	Société protectrice des animaux
SPCA	Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux
STRADDAQ	Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec
TACEDD	Table d'accompagnement-conseil des entreprises en développement durable

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (que nous désignerons désormais dans ce document par son acronyme, MAPAQ, ou par la forme abrégée « le Ministère ») couvre l'exercice allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015. Ce document s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique. Il présente un portrait des principales réalisations du Ministère pour l'année financière 2014-2015 et donne aux parlementaires ainsi qu'aux Québécoises et Québécois des renseignements concernant la performance du MAPAQ et l'atteinte de ses objectifs.

Le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* se divise en six grandes sections :

- La première partie est une présentation du Ministère.
- La deuxième section, intitulée « L'année en bref », fait un survol des faits saillants de la dernière année et résume la performance du secteur bioalimentaire.
- La troisième section présente les résultats de l'année 2014-2015 relativement aux enjeux définis dans le Plan stratégique 2011-2014 du Ministère, qui a été prolongé pour l'année 2014-2015. Elle inclut non seulement le bilan des résultats, mais aussi les détails entourant le suivi des indicateurs.
- La quatrième partie se rapporte au Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2015 du Ministère et expose les résultats obtenus pour l'année 2014-2015.
- La cinquième section fait état de l'utilisation des ressources du Ministère (ressources humaines, financières et informationnelles).
- La sixième partie rend compte des actions accomplies en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Ce rapport annuel comprend par ailleurs en annexe la liste des lois dont l'administration est confiée en tout ou en partie au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les coordonnées du Ministère ainsi que l'organigramme en vigueur au 31 mars 2015.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

CONTEXTE

Au Québec, la responsabilité du développement du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ce qui englobe les activités liées à la production agricole, aux pêches et à l'aquaculture commerciales (en eau salée et en eau douce), à la transformation des aliments et des boissons, à la commercialisation des aliments (distribution en gros et au détail) ainsi que les services alimentaires s'adressant aux réseaux de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions. Le Ministère contribue aussi à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire. De plus, il veille à former et à rendre disponibles des ressources humaines compétentes pour appuyer le développement des entreprises du secteur bioalimentaire.

Pour ce faire, le Ministère peut compter sur le savoir-faire et les connaissances de quelque 1 500 employés qui sont issus de disciplines variées. La majorité d'entre eux travaillent au cœur même des 17 régions administratives du Québec.

Mission

La mission confiée au Ministère est définie dans les termes suivants : « Appuyer une offre alimentaire de qualité et promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise ».

Cette mission traduit l'engagement ferme du MAPAQ en faveur d'une offre de produits québécois, reconnus ici comme ailleurs pour leur qualité. Mettre à l'avant-plan les produits alimentaires, c'est également reconnaître la satisfaction du consommateur comme le principal levier de développement du secteur.

Le secteur bioalimentaire contribue grandement à l'économie québécoise et à la vitalité des régions. En visant l'essor de ce secteur, cette mission confirme le rôle du Ministère dans la mise en place d'un environnement d'affaires propice au développement du potentiel bioalimentaire du Québec, dont la mise en valeur du territoire agricole et des ressources marines.

La mission du MAPAQ s'inscrit en outre dans une perspective de développement durable, puisqu'elle répond à la fois aux enjeux économiques du secteur et aux attentes de la société québécoise à l'égard notamment de la santé, de la protection de l'environnement, des rapports harmonieux avec les divers acteurs économiques et sociaux sur le territoire ainsi que du développement des régions. La recherche continuelle d'un tel équilibre conduit au mieux-être individuel et collectif de la population québécoise.

Clientèle

Les interventions du Ministère touchent une clientèle étendue et diversifiée :

- consommateurs;
- producteurs agricoles;
- pêcheurs et aquaculteurs;
- transformateurs alimentaires;
- distributeurs, grossistes et détaillants en alimentation;
- restaurateurs et manipulateurs d'aliments;
- fournisseurs de services à la production;
- étudiants du domaine bioalimentaire.

Champs d'activité

Afin de remplir sa mission, le Ministère élabore et met en œuvre des politiques et des programmes pour soutenir le développement du secteur bioalimentaire. Son intervention peut prendre de multiples formes :

Soutien professionnel

- services aux entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et de la transformation alimentaire;
- accompagnement de la relève;
- appui aux agents économiques dans la mise en valeur du bioalimentaire;
- transfert technologique et aide à l'innovation;
- formation collégiale et professionnelle offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA);
- soutien au développement des marchés internes et externes;
- accompagnement pour favoriser le développement sectoriel;
- promotion de la sécurité des aliments ainsi que de la santé et du bien-être animal;
- veille économique et commerciale;
- relations fédérales-provinciales et commerciales.

Encadrement réglementaire

- contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires;
- gestion des permis accordés aux établissements alimentaires et aquacoles;
- mise en œuvre de moyens pour permettre la traçabilité des animaux et des aliments;
- instauration de mesures pour assurer la santé et le bien-être des animaux, et la protection phytosanitaire des cultures;
- enregistrement des entreprises agricoles;
- gestion des permis de transformation des produits marins;
- contrôle des appellations réservées et des termes valorisants;
- orientation des lois, dont la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

Appui financier

- aide au développement des entreprises agricoles et aquacoles ainsi qu'à celui des entreprises de pêche et de transformation alimentaire;
- aide à la mise en place de stratégies sectorielles d'amélioration de la compétitivité;
- aide à l'investissement en agroenvironnement et en aquaenvironnement;
- soutien à la relève;
- appui à la recherche et à l'innovation;
- aide au développement bioalimentaire sectoriel et régional;
- appui au développement des marchés;
- soutien à la promotion des produits québécois;
- aide à l'amélioration de la santé animale;
- soutien à l'amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments;
- crédit de taxes foncières agricoles;
- orientation des politiques de gestion des risques (assurances et financement) et du soutien à la relève agricole.

Organisation administrative

Pour réaliser les différents volets de sa mission, le Ministère s'appuie sur les unités administratives suivantes :

- Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales;
- Sous-ministériat à la formation bioalimentaire;
- Sous-ministériat au développement régional et au développement durable;
- Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments;
- Sous-ministériat à la transformation alimentaire et aux marchés;
- Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires;
- Direction générale des services à la gestion.

Quatre organismes sont aussi placés sous la responsabilité du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

- La Financière agricole du Québec (www.fadq.qc.ca);
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (www.rmaaq.gouv.qc.ca);
- la Commission de protection du territoire agricole du Québec (www.cptaq.gouv.qc.ca);
- le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (www.cartv.gouv.qc.ca).

Pour plus d'information, consultez l'organigramme du MAPAQ, qui se trouve en annexe.

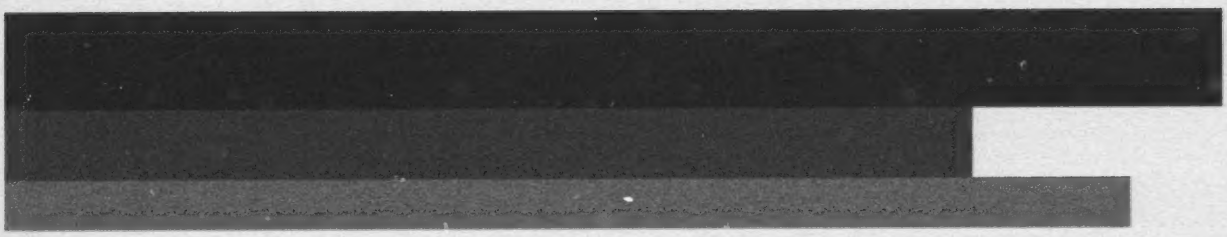

L'ANNÉE EN BREF

FAITS SAILLANTS

Défense de la gestion de l'offre

Les secteurs sous gestion de l'offre (lait, volaille et œufs) génèrent près de 40 % des recettes monétaires agricoles québécoises tirées du marché (3,1 milliards de dollars en 2014) et réalisent plus du quart de la transformation alimentaire (6 milliards de dollars en 2014). Ils occupent donc une place de premier plan dans le paysage agricole et agroalimentaire du Québec. Le gouvernement du Québec reconnaît l'apport de ces industries au dynamisme de l'économie québécoise.

À l'initiative du Québec, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont reconnu, lors de leur rencontre annuelle en juillet 2014, la nécessité de protéger la gestion de l'offre dans les négociations commerciales. Ils ont également insisté sur l'importance de la qualité des produits canadiens et importés (réciprocité des normes), de même que sur celle des contrôles stricts auxquels tous les aliments sont assujettis. Les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont également réaffirmé cette position en novembre 2014 lors d'une rencontre tenue dans le cadre de l'Accord de commerce et de coopération Québec-Ontario.

Accord Québec-Ontario

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ainsi que le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario ont demandé au gouvernement fédéral de donner suite à son engagement de dédommager le secteur laitier dans le contexte de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Ils lui ont également demandé de préciser ses intentions par rapport à l'attribution de nouveaux quotas d'importation de fromage, en accordant la priorité aux parties les plus touchées, tout en favorisant la croissance du secteur fromager.

Mesures fiscales pour la relève agricole

En décembre 2014, le gouvernement a annoncé qu'il accordait un nouveau crédit d'impôt relatif aux intérêts payés dans le cadre de la formule vendeur-prêteur de La Financière agricole du Québec. Au même moment, le montant pour l'exonération du gain en capital a été haussé de 800 000 $ à 1 million de dollars pour les cas de transfert d'une entreprise agricole ou de pêche. Par rapport au régime précédent, ces bonifications facilitent le transfert d'entreprises à la prochaine génération d'entrepreneurs.

En mars 2015, le budget 2015-2016 prévoyait un exercice de révision des conditions dans lesquelles sont conclus les transferts d'entreprises familiales en vue d'alléger le fardeau fiscal des personnes ayant un lien de dépendance, et ce, d'ici le 1er janvier 2017. Cette initiative s'appuie sur les recommandations de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

Mandat de M. Jean Pronovost sur la relève agricole

En février 2015, le Ministère a mandaté M. Jean Pronovost pour entreprendre une série de consultations auprès des jeunes agriculteurs et agricultrices en situation d'établissement qui exploitent une entreprise agricole ou qui ont tenté d'en implanter une. Ces rencontres permettent de s'appuyer sur le vécu de ces jeunes pour bien cerner les obstacles à l'établissement de la relève et déterminer les pistes de solutions les plus prometteuses. Le rapport de M. Pronovost est attendu à la fin de l'année 2015.

Groupe de travail sur la sécurité du revenu

Mis en place en 2013, le Groupe de travail sur la sécurité du revenu a remis son rapport final au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui l'a rendu public le 5 février 2015. À la suite de ce dépôt, les principaux acteurs du milieu qui avaient été appelés à commenter le rapport ont fait part de leurs observations sur les pistes de solutions proposées que l'on doit explorer en priorité.

Ces pistes de solutions nécessitent des analyses d'impacts économiques et financiers, particulièrement dans le contexte budgétaire actuel, alors qu'un échéancier d'implantation réaliste sera établi pour permettre aux agriculteurs d'effectuer les changements proposés selon un calendrier prévisible. Une des recommandations du Groupe de travail visait la constitution à court terme d'une réserve budgétaire à La Financière agricole du Québec.

Appui au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture

Dans le cadre de son intervention dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, le Ministère a accordé une aide financière pour la réalisation de 78 projets (8,2 millions de dollars au total) en 2014-2015. De plus, il a offert 69 garanties de prêt à des entreprises de pêche, pour un total de 21,7 millions de dollars. L'ensemble des projets du secteur des pêches et de l'aquaculture ayant reçu un appui du Ministère représente un investissement de près de 30 millions de dollars dans des entreprises situées en majorité dans les régions maritimes du Québec. Ces projets visent, notamment, l'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation et de pêche, l'écocertification du homard de la Gaspésie, l'identification et la traçabilité du homard du Québec ou l'amélioration de la performance environnementale des pisciculture.

Parmi ces projets, le renouvellement de l'entente entre le MAPAQ et Merinov mérite d'être souligné. L'innovation est importante pour le développement du secteur des pêches et de l'aquaculture. Elle fait partie des priorités énoncées dans le Plan d'action 2013 2018 – Développer notre industrie des pêches et de l'aquaculture ainsi que dans la Stratégie maritime. La nouvelle entente prévoit un appui financier de 12,5 millions de dollars échelonné sur 3 ans. Grâce au soutien du MAPAQ, Merinov continuera de travailler à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et au développement durable de l'industrie des pêches et de l'aquaculture.

Influenza aviaire

La découverte de cas d'influenza aviaire en Colombie-Britannique et en Ontario a nécessité la mise en commun des efforts de diverses organisations, dont le Ministère, afin de protéger la santé animale et celle du public. À cet effet, le MAPAQ a renforcé ses activités de surveillance et a actualisé ses plans d'intervention. Il a aussi mis sur pied un groupe « basse-cour » afin de favoriser une meilleure surveillance de la santé des oiseaux de basse-cour, en plus de recueillir et de diffuser l'information nécessaire à la protection de la santé publique et de la santé du cheptel avicole québécois.

Surveillance et contrôle exemplaires de la diarrhée épidémique porcine

Lors de la quatrième assemblée annuelle des partenaires le 16 octobre 2014, l'Équipe québécoise de santé porcine a reçu le premier prix Coup de chapeau pour souligner sa contribution à la surveillance et au contrôle de la diarrhée épidémique porcine sur le territoire québécois. La création de ce prix vise à reconnaître l'engagement des organisations partenaires de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux et les actions réalisées en partenariat dans le domaine de la santé et du bien-être animal.

1 844 ANIMAUX : un service continu

Le 30 juin 2014, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a annoncé la mise en service de la ligne 1 844 ANIMAUX (1 844 264-6289), qui est accessible 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Ce numéro, facile à retenir, permet aux citoyens qui jugent être témoins d'une situation inacceptable en matière de santé et de bien-être des animaux de compagnie, d'élevage ou de loisir de communiquer directement avec les représentants du Ministère. Ceux-ci peuvent alors assurer tous les suivis nécessaires afin de protéger les animaux. Au 31 mars 2015, plus de 4 000 appels avaient été reçus depuis la mise en service de la ligne téléphonique.

Campagne d'inspection dans les Laurentides pour contrer la brûlure bactérienne du pommier

En juillet 2014, le Ministère a mis en œuvre un plan d'intervention pour limiter la propagation de la brûlure bactérienne du pommier dans les vergers commerciaux des Laurentides dans le cadre de l'application de la Loi sur la protection sanitaire des cultures. Puisque le niveau d'infestation de cette maladie réglementée était élevé dans la région pour une deuxième année depuis 2012, une approche globale a été utilisée.

L'inspection de toutes les entreprises pomicoles, des terrains résidentiels aux abords des vergers ainsi que des centres jardins des Laurentides a permis de trouver les foyers d'infestation de la maladie et de réaliser les travaux pour l'éliminer. En effet, il est essentiel de faire disparaître les symptômes de la brûlure bactérienne sur tout arbre contaminé, qu'il soit dans un verger ou sur un terrain résidentiel, pour limiter la propagation de la maladie et les pertes de rendement des pomiculteurs.

Recherche d'une solution pour la baie de Lavallière

À la recherche d'une solution au conflit concernant les usages agricoles et fauniques de la baie de Lavallière, le Ministère a commandé une étude hydrologique du territoire englobant le bassin versant de la rivière Pot au Beurre. Réalisée par une firme spécialisée, cette étude vise à mieux connaître les conditions hydrologiques du bassin versant, notamment le drainage de surface, la gestion d'un barrage et le régime des inondations.

La baie de Lavallière est située en bordure du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Sorel-Tracy. Milieu humide important pour l'écosystème du lac Saint-Pierre, elle offre un habitat de qualité pour la faune et la flore. Les activités agricoles pratiquées dans le littoral du fleuve et l'inondation récurrente des terres agricoles sont à la base d'un problème de cohabitation. Fort de la collaboration du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, et des producteurs agricoles, le Ministère a confiance qu'une connaissance approfondie du territoire aidera à proposer une solution durable visant à concilier les usages de la baie de Lavallière.

Hausse des demandes d'admission à l'Institut de technologie agroalimentaire pour 2015-2016

La nouvelle stratégie de promotion des programmes de formation, qui rejoint plus efficacement les personnes qui poursuivent leur parcours d'études, semble donner d'excellents résultats. En effet, l'Institut de technologie agroalimentaire a connu une augmentation de 16 % du nombre de demandes d'admission au premier tour sur l'ensemble de ses deux campus. On estime donc que l'ITA accueillera près de 1 000 étudiants à la rentrée scolaire de l'automne 2015, ce qui constitue une excellente nouvelle pour l'industrie agroalimentaire. La clientèle de l'Institut de technologie agroalimentaire n'aurait pas été aussi nombreuse depuis les dix dernières années.

Promotion des produits bioalimentaires québécois à l'étranger

Le Ministère contribue à promouvoir les produits bioalimentaires québécois sur les marchés internationaux. Il a soutenu des activités d'accueil d'acheteurs étrangers qui ont donné lieu, en 2014-2015, à plus de 621 rencontres avec des exportateurs agroalimentaires québécois. Ainsi, plus de 200 entreprises ont participé 336 fois à des activités de développement des exportations liées au maillage avec des acheteurs professionnels étrangers, à la promotion internationale ou à la formation des nouveaux exportateurs.

Du côté des produits marins et aquacoles, le Ministère a appuyé 44 participations d'entreprises à des activités de développement des exportations en 2014-2015. Parmi ces activités, on peut noter la présence d'entreprises à d'importants salons internationaux des produits de la mer à Boston, en Europe et en Chine. Certaines de ces participations s'inscrivent dans une démarche concertée de développement de nouveaux marchés d'exportation pour les produits québécois du homard transformé.

Le MAPAQ s'est d'ailleurs engagé dans des activités de promotion et de mise en valeur des produits bioalimentaires québécois auprès de grossistes, de médias spécialisés et du grand public sur des marchés internationaux. Ces activités contribuent à renforcer la présence des produits du Québec sur les principaux marchés d'exportation, ainsi qu'à tirer profit des possibilités de croissance qu'offrent les nouveaux marchés en émergence.

PERFORMANCE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Des résultats à la hausse pour le secteur bioalimentaire

Les secteurs de la production agricole, des pêches et de la transformation bioalimentaire ont augmenté leur chiffre d'affaires en 2014. Plus particulièrement, les entreprises agricoles ont vu la valeur de leurs ventes s'accroître de 3 %. Après 5 hausses annuelles consécutives, celles-ci ont atteint 8 milliards de dollars pour une première fois. Quant aux entreprises de la pêche, la valeur de leurs débarquements en espèces marines s'est élevée à 202 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 21 % en 2014. Les livraisons manufacturières des entreprises de la transformation bioalimentaire, pour leur part, se sont accrues de 5 %, après avoir plafonné au cours des 2 années précédentes. Elles ont ainsi atteint un montant estimé à 24 milliards de dollars en 2014.

Livraisons manufacturières au Québec – Transformation bioalimentaire[1]

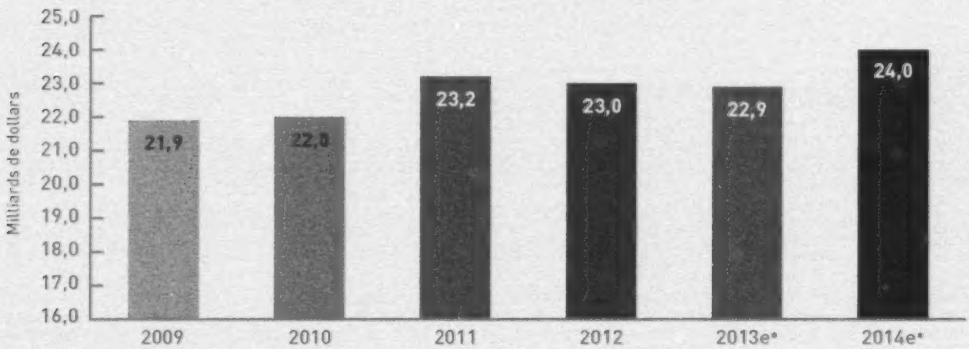

Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableau 301-0006; MAPAQ, *Activité bioalimentaire au Québec en 2014 – Bilan et perspectives.*

* La lettre « e » indique qu'il s'agit de montants estimés.

En particulier, les secteurs des produits laitiers, des viandes et de l'alimentation animale ont réalisé la moitié des ventes du secteur de la transformation bioalimentaire au Québec en 2014. Cela représente un montant de 12 milliards de dollars.

1 Les données de 2013 ont été révisées depuis la parution du Rapport annuel de gestion 2013-2014.

Une augmentation des exportations de 15 %

Les exportateurs de produits bioalimentaires du Québec ont pu bénéficier d'une conjoncture favorable en 2014, en raison du repli de la devise canadienne et de la vigueur de l'économie des États-Unis, leur principale destination internationale. De plus, les prix internationaux record des viandes rouges en 2014 ont fait augmenter la valeur des exportations québécoises de produits de viande porcine, en dépit de l'embargo décrété en août 2014 par la Russie sur l'importation d'un grand nombre de produits alimentaires provenant de divers pays, dont le Canada. Ces conditions ont ainsi contribué à la croissance de 15 % des exportations bioalimentaires du Québec à destination des marchés internationaux. Cette hausse représente un montant de 7 milliards de dollars.

L'attrait des produits bioalimentaires québécois à l'étranger se traduit notamment par la croissance des ventes internationales enregistrée par la majorité d'entre eux en 2014. Plus précisément, la valeur des exportations internationales a augmenté de 54 % pour les graisses et les autres produits à base d'huile, de 24 % pour les préparations à base de céréales et de farines, de 19 % pour les produits du cacao, de 15 % pour les boissons et de 14 % pour les produits marins.

Parmi tous les produits bioalimentaires du Québec, c'est la viande porcine qui occupe la tête d'affiche sur les marchés étrangers. En effet, elle représente 22 % des exportations québécoises. Atteignant 1,5 milliard de dollars, les exportations québécoises de cette viande ont augmenté de 13 % en 2014.

Globalement, les produits énumérés précédemment constituent près de la moitié des exportations bioalimentaires internationales du Québec, soit 47 %.

Exportations internationales bioalimentaires du Québec[2]

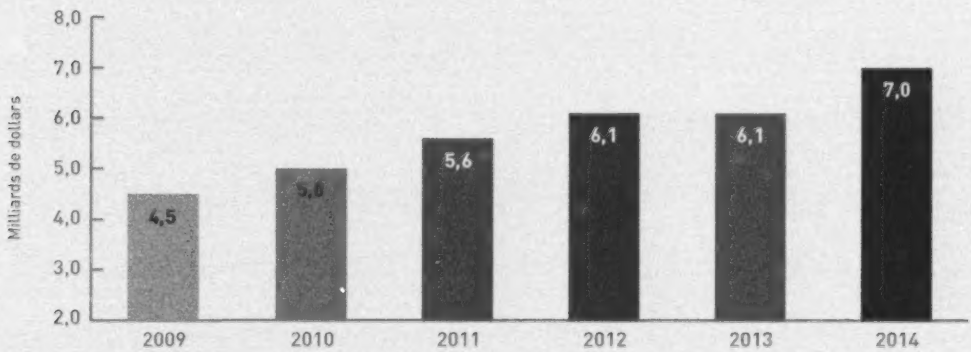

Sources : Global Trade Atlas ; compilation du MAPAQ.

Par ailleurs, la valeur des exportations bioalimentaires internationales du Québec en 2014 a dépassé de 397 millions de dollars celle de ses importations bioalimentaires internationales. Ainsi, le Québec a affiché un excédent de sa balance commerciale sur le plan de ses échanges internationaux de produits bioalimentaires, pour la huitième fois au cours des 10 dernières années. En outre, l'excédent observé en 2014 est le troisième en importance durant cette période.

Contribuer à faire connaître les produits bioalimentaires québécois sur les marchés extérieurs est primordial. En effet, plus de la moitié des ventes du secteur se font à l'extérieur du Québec, que ce soit ailleurs au Canada ou hors des frontières.

2 Les données de 2013 ont été révisées depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2013-2014*.

Le Québec : un marché tout aussi important à considérer

Au Québec, les efforts déployés pour encourager l'achat des produits d'ici sont également à considérer compte tenu de la demande bioalimentaire, qui atteint 38 milliards de dollars, et de la place importante du secteur dans toutes les régions du Québec. Ainsi, la campagne de promotion ministérielle « Aliments du Québec : toujours le bon choix! » sensibilise les consommateurs à la qualité et aux bienfaits des produits du Québec, accentue la demande pour ces produits et incite, par conséquent, les détaillants et restaurateurs à étendre leur offre de produits québécois.

Le MAPAQ en action pour la promotion des produits bioalimentaires québécois au Québec

Les logos de la campagne de promotion « Aliments du Québec : toujours le bon choix! », à savoir « Aliments du Québec » et « Aliments préparés au Québec », sont connus par 92 % des consommateurs. Ils permettent de guider ces derniers vers les produits d'origine québécoise en facilitant leur identification.

L'intervention du Ministère dans la promotion des produits d'ici comprend aussi des actions visant à favoriser la reconnaissance et la mise en valeur aussi bien des aliments québécois que des producteurs, des pêcheurs et des transformateurs. Le Ministère soutient également diverses activités permettant à plusieurs entreprises bioalimentaires de faire connaître leurs produits aux représentants du commerce de détail, de la restauration, de l'hôtellerie, du secteur institutionnel et du secteur de la distribution. Cela comprend la participation d'entreprises de transformation à des salons organisés par d'importants distributeurs.

Au moyen de la Stratégie de positionnement des aliments du Québec sur le marché institutionnel, le MAPAQ veut aussi permettre aux produits québécois de mieux répondre aux spécifications de ce marché et d'y avoir accès plus facilement. Cette stratégie a déjà donné lieu à de premières démarches de collaboration en ce sens, à la grandeur du Québec.

Le Ministère a également soutenu deux nouveaux projets visant l'obtention d'une appellation réservée ou d'un terme valorisant leur spécificité.

En 2014-2015, le MAPAQ a appuyé des associations de pêcheurs de homard de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans la poursuite et l'amélioration de leur projet d'identification et de traçabilité. Ce dernier permet d'attester que les homards proviennent du Québec, ce qui contribue à les mettre en valeur auprès des consommateurs. Le Ministère a de plus soutenu un projet d'écocertification proposé par des pêcheurs de homard de la Gaspésie. La crevette nordique, le homard de la Gaspésie, le homard des Îles-de-la-Madeleine et le crabe des neiges du sud du golfe possèdent désormais au Québec la certification du Marine Stewardship Council. Cette certification garantit la conformité de la pêche avec les politiques d'achats durables des acheteurs et donne une valeur ajoutée au produit. Ces espèces représentaient 60 % de la valeur des débarquements en 2014.

Ces efforts de promotion, ici comme à l'étranger, comptent parmi les facteurs favorisant le développement des activités liées à la production primaire et à la transformation bioalimentaire au Québec. En outre, environ 70 % de la production agricole québécoise est achetée par le secteur de la transformation du Québec.

Une conjoncture agricole favorable

Du côté de la production agricole, les conditions de marché sont dans l'ensemble demeurées favorables à la rentabilité des entreprises du secteur en 2014. Certes, l'ampleur des récentes récoltes mondiales a ramené les prix des grains et des oléagineux à ce qu'ils étaient avant la flambée qui a marqué le tournant des années 2010 et qui a connu son apogée avec l'importante sécheresse américaine de 2012. Toutefois, les prix de vente pour les producteurs de ces denrées n'en demeurent pas moins élevés par rapport aux années antérieures. La fin de cette flambée a aussi pour avantage de réduire la pression sur les coûts de l'alimentation animale pour les éleveurs. De plus, ces derniers ont pu compter sur des prix de vente record en 2014, en raison d'une conjoncture caractérisée par les faibles stocks de bovins aux États-Unis et les pertes, dans le cheptel américain, occasionnées par la diarrhée épidémique porcine.

Parallèlement, le recul du dollar canadien par rapport à la devise américaine en 2014 a accentué le prix payé aux éleveurs du Québec. Dans le cas des producteurs de grains et d'oléagineux, le repli du dollar canadien aura eu pour effet d'atténuer le rajustement à la baisse des prix internationaux en dollars américains.

Ces conditions ont ainsi contribué à une croissance de 3 % des recettes monétaires que les producteurs agricoles du Québec ont tirées du marché en 2014.

En particulier, les prix record des bovins et du porc ont favorisé une augmentation de 9 % des recettes du marché dans l'ensemble des productions animales au Québec. Ces recettes ont totalisé 5,5 milliards de dollars en 2014. Les secteurs de production végétale ont pour leur part généré des recettes monétaires du marché de 2,6 milliards de dollars en 2014. Il s'agit d'une diminution de 6 % par rapport à 2013, qui s'explique principalement par la fin de la flambée des prix du maïs et du soya.

Si l'on inclut les paiements de programmes de 321 millions de dollars, les recettes monétaires totales se sont élevées à 8,4 milliards de dollars en 2014. Ce montant équivaut à 1 % de plus qu'en 2013.

Si les conditions de marché ont encouragé la croissance des ventes des producteurs agricoles, elles ont également été favorables en ce qui concerne leurs dépenses d'exploitation. En effet, ces dernières ont diminué de 1 %, pour s'établir à 6,4 milliards de dollars en 2014. Parmi les facteurs ayant contribué à ce plafonnement des coûts, notons la baisse du prix de certains intrants tels que les engrais, les aliments pour animaux et le carburant pour la machinerie. Ces trois postes de dépenses représentent le tiers des dépenses d'exploitation totales des entreprises agricoles.

Dans l'ensemble, comme c'est le cas depuis 2010, les revenus tirés du marché par les producteurs agricoles ont à nouveau dépassé, en 2014, le total de leurs coûts d'exploitation et d'amortissement. En outre, la croissance des ventes agricoles et la stabilité des dépenses témoignent de l'amélioration des conditions de marché en 2014. Ainsi, comme en 2013, cette conjoncture favorable s'est accompagnée d'une réduction des sommes versées à titre de paiements de programmes gouvernementaux.

Recettes monétaires et dépenses agricoles au Québec[3]

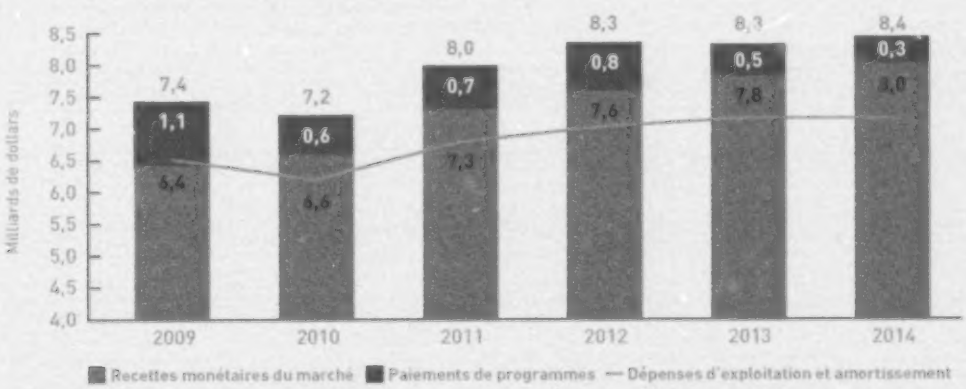

Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableaux 002-0001 et 002-0005; compilation du MAPAQ.

Note : La valeur des recettes monétaires totales affichée au-dessus des bâtonnets peut être différente de la somme des composantes, en raison de l'arrondissement des données.

3 Les données de 2009 et 2012 ont été révisées depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2013-2014*.

Dans ces conditions, le revenu agricole net total au Québec a franchi la barre du milliard de dollars pour une quatrième année consécutive en 2014. Il s'est établi à un milliard de dollars, ce qui correspond à la valeur moyenne observée au cours de la période 2009-2013. À titre d'information, le revenu agricole net total correspond à l'excédent des revenus bruts totaux sur les dépenses d'exploitation et d'amortissement, rajusté pour tenir compte de la valeur de la variation des stocks. À cet égard, le revenu agricole net a affiché un repli de 57 millions de dollars en 2014, en raison de l'évolution de la valeur de la variation des stocks. Si l'on exclut cette variation, l'excédent des revenus bruts sur les dépenses d'exploitation et d'amortissement s'est amélioré de 125 millions de dollars en 2014.

Revenu agricole net au Québec[4, 5]

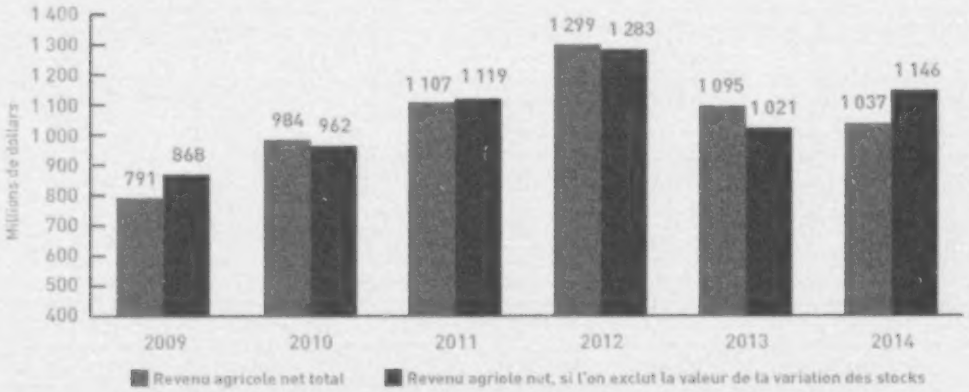

Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableau 002-0009; compilation du MAPAQ.

Un contexte en constante évolution

Ces résultats globaux ne doivent pas faire oublier les défis que nombre d'entreprises agricoles ont à surmonter. Certes, dans certains secteurs de production, le contexte d'affaires s'est encore une fois amélioré en 2014, mais après des années moins favorables à cause de la croissance du coût des intrants, des flambées momentanées des coûts de l'alimentation animale, de l'apparition de maladies et de la parité du dollar canadien avec la devise américaine.

Ainsi, depuis la mise en place de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles en 2010, ce sont plus de 2 179 entreprises agricoles qui ont bénéficié du soutien du MAPAQ. Plus précisément, en 2014-2015, un total de 233 nouvelles entreprises ont reçu des services-conseils sur mesure. En améliorant leurs perspectives de viabilité, ces entreprises contribueront au développement des régions, au dynamisme des collectivités rurales et à la vigueur de la chaîne d'approvisionnement bioalimentaire.

4 Il s'agit du revenu après avoir tenu compte de l'amortissement et de la valeur de la variation des stocks.

5 Les données de 2011, 2012 et 2013 ont été révisées depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2013-2014*.

Le MAPAQ en action pour la vitalité des régions du Québec

Certaines interventions du Ministère visent à favoriser l'occupation dynamique du territoire et la vitalité des régions. Pour atteindre ces objectifs, le MAPAQ soutient notamment certaines initiatives basées sur des projets multifonctionnels contribuant à la qualité de vie des communautés rurales ainsi que sur la mise à profit des occasions d'affaires qu'offre la mise en marché de proximité.

Jusqu'à maintenant, le Ministère a soutenu 60 entreprises agricoles en 2014-2015 par l'entremise du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture. Ce programme visait notamment à rémunérer les entreprises agricoles pour l'adoption de pratiques dont les fonctions environnementales, sociales et économiques sont bénéfiques pour la communauté, mais dont les coûts ne sont pas compensés par le marché.

Le Ministère a de plus mis en place, en septembre 2013, le programme Proximité, en vue de soutenir le développement de circuits courts de commercialisation et d'une mise en marché régionale dynamique. Après une première année complète d'application du programme, 106 projets dont les producteurs agricoles et les transformateurs artisans peuvent profiter ont bénéficié d'un appui financier.

Le Ministère appuie également les jeunes qui veulent assurer la relève dans le secteur des pêches. En 2014-2015, huit jeunes pêcheurs ont reçu un appui financier du Ministère afin de faciliter leur entrée dans le secteur.

Le MAPAQ en action pour les entreprises de la transformation alimentaire, des produits de la pêche et de l'aquaculture

Le Ministère intervient également auprès d'entreprises de la transformation qui doivent faire face à des impératifs d'adaptation, de compétitivité et de modernisation. En 2014-2015, il a soutenu financièrement 104 projets destinés à l'amélioration de la compétitivité et à l'adaptation aux normes d'entreprises de la transformation alimentaire.

Du côté de la transformation des produits des pêches et de l'aquaculture, le Ministère a offert une aide financière pour la mise en œuvre de 20 projets de modernisation d'équipement afin que les entreprises puissent améliorer leur productivité et relever les défis posés par la concurrence.

Un rôle d'appui aux projets innovateurs

Le Ministère contribue au développement du secteur bioalimentaire en appuyant des démarches de développement dans chaque filière de production. En 2014-2015, il a notamment soutenu 15 nouveaux projets qui s'inscrivent dans une démarche sectorielle de développement, de partenariat d'affaires et de chaînes de valeur. Cela porte à 97 le nombre de projets qui ont reçu l'appui du Ministère depuis la mise en place de ce type d'intervention en 2011-2012.

Dans le domaine des pêches, le Ministère a soutenu financièrement la réalisation de 12 projets d'initiatives collectives.

L'accompagnement du Ministère dans le secteur agricole s'observe également dans les actions qui garantissent aux Québécois un environnement sain et l'accès à une eau salubre et de qualité ainsi que dans le changement de certaines pratiques.

Le MAPAQ en action pour l'agroenvironnement

En 2014-2015, le Ministère a :

- soutenu plus de 54 entreprises nouvellement engagées dans des projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant. Cette intervention permet de lutter contre la pollution diffuse de l'eau et les algues bleu vert;
- contribué à la hauteur de 1,4 million de dollars au développement et à la transmission des connaissances en agroenvironnement;
- encouragé l'achat d'équipements qui permettent de réduire les risques des pesticides à la ferme, pour un montant d'un peu plus de 1,8 million de dollars;
- appuyé l'accès à des services-conseils qui permettent l'accompagnement et le suivi des entreprises agricoles dans l'adoption de pratiques de gestion intégrée des ennemis des cultures. Ce sont plus de 1 600 entreprises agricoles qui ont pu compter sur ces services-conseils.

Les retombées des interventions en agroenvironnement prendront la forme d'une réduction des coûts associés au traitement de l'eau potable ainsi que d'une diminution des risques de contamination des produits agricoles et des risques pour la santé de la population. Les caractéristiques liées à une image « verte » des produits bioalimentaires du Québec représentent également un potentiel de valeur ajoutée à reconnaître, tant au Québec qu'à l'étranger.

Dans la même veine, le Ministère intervient par des actions favorisant l'implantation de mesures qui assurent le suivi, la qualité et la salubrité des produits bioalimentaires. Ces actions contribuent à protéger la santé publique et animale, valorisent les produits auprès des consommateurs et réduisent, dans le cas de la traçabilité, les retombées négatives d'une crise en facilitant l'intervention rapide des autorités.

Le MAPAQ en action pour la santé des animaux et la sécurité des aliments

En 2014-2015, le Ministère a appuyé financièrement 24 entreprises de transformation alimentaire qui se sont engagées dans une démarche d'implantation d'un système reconnu de contrôle et de gestion de la qualité.

Du côté de la santé animale, le Réseau de surveillance des maladies porcines du MAPAQ a poursuivi ses actions pour empêcher la propagation du virus de la diarrhée épidémique porcine, qui a causé des dommages importants aux États-Unis.

Le Ministère a analysé divers produits dans le cadre de son Plan de surveillance des contaminants chimiques dans les aliments vendus au Québec, dont les résultats témoignent de la bonne qualité de la production alimentaire québécoise.

Au cours des prochaines années, l'essor de nouveaux marchés offrira d'intéressantes perspectives de croissance pour le secteur bioalimentaire. Pour en tirer profit, tant le secteur de la production agricole que celui de la transformation alimentaire doivent investir dans l'amélioration de leur productivité et de la compétitivité de leurs produits. À cet égard, le Ministère intervient afin de soutenir les efforts du secteur en matière d'innovation et d'adaptation technologique.

En participant au transfert de technologies entre les chercheurs qui les développent et les entreprises qui les adoptent, le Ministère contribue au développement du secteur bioalimentaire ainsi qu'à la compétitivité de ses produits et il l'aide à mieux se positionner sur les marchés. En facilitant la circulation de l'information, il favorise la diffusion des retombées positives dans tout le secteur. Son intervention privilégie notamment les partenariats avec les centres de recherche, les établissements d'enseignement collégial et universitaire ainsi que le secteur privé.

Le MAPAQ en action pour la recherche et l'innovation

En 2014-2015, le Ministère a appuyé financièrement 15 projets d'entreprises de transformation alimentaire visant à mettre au point des aliments ayant une valeur nutritive élevée ou des aliments santé.

Il a aussi participé financièrement à 5 activités de maillage entre des entreprises agroalimentaires et des organisations de recherche et de transfert technologique, dans les secteurs de la vigne, des plantes fourragères et des produits forestiers non ligneux ainsi que dans les secteurs maraîcher et ovin. Les centres de recherche qui sont appuyés financièrement par le programme Innov'Action agroalimentaire sont, pour leur part, tenus d'organiser des activités de transmission de connaissances aux utilisateurs.

De plus, le Ministère a subventionné 17 activités de maillage entre, d'une part, les entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture et, d'autre part, les organisations de recherche et de transfert technologique.

Des conseillers du Ministère sont aussi engagés dans 13 nouveaux projets d'innovation réalisés en partenariat dans divers domaines.

L'année 2014-2015 constituait la dernière année de mise en œuvre de l'entente quinquennale que le Ministère a signée en 2011 avec Merinov, le Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches. Grâce à un investissement de plus de 13 millions de dollars sur 5 ans ainsi qu'au prêt d'employés et d'infrastructures de recherche, le MAPAQ apporte sa contribution dans un secteur important pour des régions comme la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord. Une nouvelle entente a été signée avec Merinov pour la période 2015-2018 prévoyant un appui financier de 12,5 millions de dollars échelonné sur 3 ans.

Le MAPAQ en action pour un accès à des ressources et à des services spécialisés

- Sur le plan de la main-d'œuvre, près de 900 étudiants étaient inscrits aux programmes d'études collégiales en agroalimentaire de l'ITA en 2014-2015.
- Au cours de la même année, le Ministère a versé des bourses d'études à 19 étudiants en médecine vétérinaire qui ont choisi d'orienter leur carrière vers les animaux de consommation.

En conclusion...

Dans l'ensemble, le secteur bioalimentaire a affiché un produit intérieur brut de 22 milliards de dollars en 2014 au Québec. Il emploie 483 000 personnes, soit une augmentation de 13 000 travailleurs par rapport à l'an dernier. De ces personnes, plus de 118 000 oeuvrent dans les activités de la production agricole, des pêches et de la transformation. Le secteur bioalimentaire occupe une place importante dans toutes les régions du Québec, puisqu'il procure 10 % ou plus des emplois dans la grande majorité d'entre elles.

RÉSULTATS 2014-2015
PLAN STRATÉGIQUE 2011-2014

Puisque le Plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a été prolongé d'une année, il était donc en vigueur pour l'année 2014-2015. Celui-ci sert à encadrer le suivi des interventions sur la base des résultats recherchés, et dans la livraison des services destinés à la population, aux entreprises et aux acteurs du secteur bioalimentaire, dans le respect des principes de transparence et de développement durable.

Quatre grands enjeux organisationnels y sont définis, soit :

- Des aliments du Québec au goût des consommateurs.
- Une industrie bioalimentaire contribuant à une économie prospère.
- Un développement en harmonie avec les attentes de la société.
- Une organisation performante.

De ceux-ci découlent des orientations stratégiques qui s'articulent autour d'axes d'intervention, d'objectifs, de résultats, d'indicateurs et de cibles à atteindre qui viennent guider les actions du Ministère.

Le Plan stratégique est aussi un outil de mobilisation pour tout le personnel, car il contribue à mieux canaliser les efforts en vue de relever les défis du Ministère, du gouvernement et du secteur bioalimentaire québécois.

La première partie de cette section présente le sommaire des résultats pour l'exercice financier 2014-2015 par rapport aux cibles établies pour la période 2011-2015. La seconde partie, plus détaillée, regroupe la description des orientations, la mise en contexte ainsi que les résultats détaillés 2014-2015 pour chacun des objectifs.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2014-2015

PREMIER ENJEU
DES ALIMENTS DU QUÉBEC AU GOÛT DES CONSOMMATEURS

ORIENTATION : DISTINGUER L'OFFRE DE PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS

AXE 1 : L'IDENTIFICATION ET LA MISE EN VALEUR DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES DES PRODUITS QUÉBÉCOIS

OBJECTIF : FACILITER L'IDENTIFICATION DE L'OFFRE QUÉBÉCOISE PAR LE CONSOMMATEUR

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Pourcentage des consommateurs québécois sondés ayant remarqué les logos « Aliments du Québec » ou « Aliments préparés au Québec » sur les aliments produits ou préparés au Québec	Annuellement, au moins 60 % des consommateurs québécois sondés	Aucun sondage	Cible atteinte[6]	48

OBJECTIF : APPUYER LES ENTREPRISES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS QUÉBÉCOIS AYANT DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Nombre de projets d'entreprises bioalimentaires soutenus pour le développement de produits avec des caractéristiques distinctives	Plus de 60 projets	74 projets	Cible atteinte	49

6 La cible a été atteinte en 2013-2014.

AXE 2 : UNE OFFRE DE PRODUITS SÉCURITAIRES

OBJECTIF : SOUTENIR UNE GESTION RESPONSABLE DES RISQUES PAR TOUS LES ACTEURS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE AFIN DE MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de la maîtrise des risques des procédés spécifiques de transformation alimentaire	100 % des activités prévues	80 % des activités prévues	Réalisé à 80 %	51
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux	100 % des activités prévues	100 % des activités prévues	Cible atteinte	51
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de l'affichage public des résultats d'inspection	100 % des activités prévues	100 % des activités prévues	Cible atteinte	51
Taux de réalisation des actions prévues au Plan d'action législatif et réglementaire pour réformer le régime des permis et des règlements en alimentation	100 % des actions prévues	100 % des actions prévues	Cible atteinte	53
Taux de réalisation des actions prévues aux travaux préalables à l'implantation de la traçabilité dans au moins deux secteurs	100 % des actions prévues	100 % des actions prévues	Cible atteinte	53
Taux de diffusion des résultats d'analyse des aliments ciblés dans le plan quinquennal d'analyses des résidus de pesticides et d'antibiotiques	50 % des aliments ciblés	50 % des aliments ciblés	Cible atteinte	54
Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'un système de contrôle et de gestion de la qualité	Plus de 200 entreprises	89 entreprises	Cible non atteinte	54

AXE 3 : LA PROMOTION DES PRODUITS ET L'ACCÈS AUX MARCHÉS

OBJECTIF : CONTRIBUER À L'ACCROISSEMENT DES ACHATS DE PRODUITS QUÉBÉCOIS EN FAISANT LA PROMOTION DE CEUX-CI SUR LES MARCHÉS

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Nombre d'activités réalisées auprès des transformateurs et des acheteurs visant l'amélioration de l'accès et la promotion des produits québécois sur le marché intérieur	Plus de 25 activités	40 activités	Cible atteinte	55

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Nombre de participations d'entreprises bioalimentaires aux activités de développement des exportations	Plus de 300 participations par année	336 participations d'entreprises	Cible atteinte	56

DEUXIÈME ENJEU
UNE INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE CONTRIBUANT À UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE

ORIENTATION : RENFORCER LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE

AXE 1 : DES ENTREPRISES RENTABLES ET EFFICACES

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES DANS L'AMÉLIORATION DE LEUR RENTABILITÉ

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Nombre d'entreprises agricoles accompagnées ou de projets soutenus	1 500 entreprises	2 179 entreprises	Cible atteinte	60
Nombre d'entreprises de pêche et d'entreprises maricoles accompagnées ou de projets soutenus	40 entreprises	34 entreprises	Réalisé à 85 %	60
Nombre d'entreprises de transformation accompagnées ou de projets en transformation soutenus	250 projets d'entreprises	517 projets d'entreprises	Cible atteinte	60

OBJECTIF : FAVORISER L'ENTRÉE, DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE, DE PERSONNES FORMÉES ET COMPÉTENTES RÉPONDANT AUX BESOINS DES ENTREPRISES

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Nombre de projets soutenus pour l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans le secteur bioalimentaire	450 projets	466 projets	Cible atteinte	62
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action concerté en matière de main-d'œuvre et de formation pour l'industrie bioalimentaire	100 % des activités prévues	75 % des activités prévues	Réalisé à 75 %	63

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Évolution du nombre d'inscriptions à l'ITA	Hausse de 15 %, soit 1 000 inscriptions au total[7]	872 inscriptions au total	Cible non atteinte	64
Pourcentage des étudiants inscrits à l'ITA ayant obtenu un diplôme dans un délai de 5 ans	Au moins 65 % des étudiants inscrits	60,9 % des étudiants inscrits	Réalisé à 94 %	64
Nombre d'inscriptions en formation continue à l'ITA	Hausse de 15 %, soit 4 500 inscriptions au total[8]	1 236 inscriptions au total	Cible non atteinte	64

AXE 2 : UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉE SUR DES FILIÈRES COMPÉTITIVES

OBJECTIF : AIDER L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE À METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL STRUCTURANTE ET INNOVATRICE

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Nombre de secteurs du bioalimentaire soutenus dans une démarche sectorielle de développement basée sur des projets structurants et des partenariats d'affaires	Au moins 10 secteurs	17 secteurs impliqués	Cible atteinte	65
Taux de réalisation des activités prévues pour l'examen et proposition, si nécessaire, de modifications à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche	100 % des activités prévues	100 % des activités prévues	Cible atteinte	66
Nombre d'activités de maillage liées à l'innovation dans le secteur bioalimentaire	Plus de 80 activités	226 activités	Cible atteinte	66

7 La cible a été modifiée depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
8 Idem.

AXE 3 : UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE PRODUITS

OBJECTIF : FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRODUITS METTANT EN VALEUR LE POTENTIEL BIOALIMENTAIRE RÉGIONAL

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Nombre de projets de diversification de productions et de produits et projets de circuits courts de commercialisation soutenus	200 projets	271 projets	Cible atteinte	68
Nombre d'entreprises* s'ajoutant à celles qui offrent actuellement des produits biologiques	240 entreprises de plus	Perte nette de 1 entreprise	Cible non atteinte	68
Nombre de réseaux de soutien du secteur bioalimentaire ayant mis en œuvre au moins un projet pilote dans le cadre du Plan Nord	5 réseaux avec au moins un projet pilote mis en œuvre	Aucun réseau constitué	Cible non atteinte	69

* Le nombre a été calculé au total sur l'année civile plutôt que sur l'année financière.

TROISIÈME ENJEU
UN DÉVELOPPEMENT EN HARMONIE AVEC LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

ORIENTATION : CONTRIBUER À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

AXE 1 : UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF : FAVORISER L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES PAR LES ENTREPRISES AGRICOLES ET AQUACOLES, ET PAR LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Nombre d'entreprises agricoles additionnelles ayant adhéré aux projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant	Plus de 2 300 entreprises	593 nouvelles entreprises	Cible non atteinte	72
Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) qui ont atteint la cible environnementale de rejet de phosphore	9 entreprises[9]	1 entreprise, 24 en cours d'analyse	Cible non atteinte	73
Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'une démarche de développement durable	40 entreprises	Aucune entreprise	Cible non atteinte	73
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action pour accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement en milieu agricole	100 % des activités prévues	100 % des activités prévues dans le Plan d'action 2011-2014 réalisées ou en cours de réalisation Élaboration et adoption du Plan d'action 2014-2018	Cible atteinte	74

9 Cette cible a été modifiée depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Pourcentage des entreprises agricoles, aquacoles et de transformation alimentaire soutenues financièrement qui sont soumises à un nouveau critère d'écoconditionnalité	100 % des entreprises visées[10] à la suite de la réalisation des étapes prévues de mise en œuvre	Secteur agricole : Dans 3 programmes, exigence du dépôt annuel du bilan de phosphore à l'équilibre pour 100 % des entreprises visées Secteur aquacole : 100 % des entreprises aquacoles visées	Réalisé à 67 %	75

10 Les entreprises visées correspondent aux entreprises qui sont assujetties au critère d'écoconditionnalité retenu et qui bénéficient du programme concerné.

AXE 2 : UNE OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF : APPUYER LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE AGRICOLE ET MARIN AU BÉNÉFICE DES COMMUNAUTÉS RÉGIONALES

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Taux de mise en place des moyens prévus et mis à la disposition des municipalités régionales de comté (MRC) pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement de la zone agricole (PDZA)	100 % des moyens prévus	Projets pilotes terminés Bilan et guide d'élaboration publiés Au total, 53 MRC ont terminé ou élaborent présentement leur PDZA Nouvel appel de propositions en cours	Cible atteinte	77
Taux de réalisation des étapes prévues pour apporter des modifications à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de favoriser la pérennité et la mise en valeur du territoire agricole	100 % des étapes prévues	50 % des étapes prévues	Réalisé à 50 %	77
Nombre d'entreprises agricoles ayant participé à des projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture et contribuant à la qualité de vie des communautés rurales	350 entreprises	342 entreprises	Réalisé à 98 %	78
Taux de réalisation des étapes prévues pour la mise en place d'un premier cadre de développement aquacole dans un des sites côtiers jugés prioritaires	100 % des étapes prévues	85 % des étapes prévues	Réalisé à 85 %	78

QUATRIÈME ENJEU
UNE ORGANISATION PERFORMANTE

ORIENTATION : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA PRESTATION DES SERVICES

AXE 1 : DES RESSOURCES HUMAINES QUALIFIÉES ET UNE EXPERTISE RECONNUE

OBJECTIF : METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES HUMAINES ET L'EXPERTISE DU MINISTÈRE

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Taux de réalisation des actions prévues dans le domaine du maintien et du développement des compétences ministérielles	100 % des actions prévues	Taux de personnes formées : 51 % pour le « sens du service à la clientèle » et 78 % pour le « sens de la collaboration » 100 % des profils de compétences élaborés pour les principales fonctions sectorielles	Réalisé à 80 %	83
Taux de réalisation des actions prévues dans la Stratégie favorisant la mobilisation du personnel	100 % des actions prévues	85 % des actions prévues	Réalisé à 85 %	83
Taux de réalisation des actions prévues dans la mise en place d'un mécanisme de diffusion d'information stratégique pour éclairer les intervenants du secteur bioalimentaire dans leurs choix de développement	100 % des actions prévues	100 % des actions prévues	Cible atteinte	83

AXE 2 : DES SERVICES DE QUALITÉ ET UNE ORGANISATION EFFICACE

OBJECTIF : AMÉLIORER LES FAÇONS DE FAIRE

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Cote de satisfaction à l'égard de la prestation de services aux citoyens	Cote de 9/10	Aucun sondage réalisé	Réalisé à 94 %	85
Taux de réalisation des actions prévues au Plan d'amélioration des services aux citoyens	100 % des actions prévues	87 % des actions prévues	Réalisé à 87 %	86
Taux de réalisation des projets d'optimisation des processus d'affaires	100 % des projets prévus	100 % des projets prévus	Cible atteinte	86

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Taux de réalisation des actions d'intégration technologique visant l'amélioration de la gestion et de la circulation de l'information	100 % des actions prévues	94 réseaux d'échange de pratiques Plan de classification – Volet administratif : réalisation de la preuve de concept et du projet pilote, et rédaction du bilan Rédaction d'une stratégie pour la continuité du projet 100 % des actions prévues dans le plan maître en géomatique	Réalisé à 67 %	86

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015	PAGE
Pourcentage des conventions signées avec les organismes associés qui précisent les attentes de résultats en fonction des sommes investies	100 % des conventions signées	100 % des conventions signées	Cible atteinte	87

DESCRIPTION DES RÉSULTATS

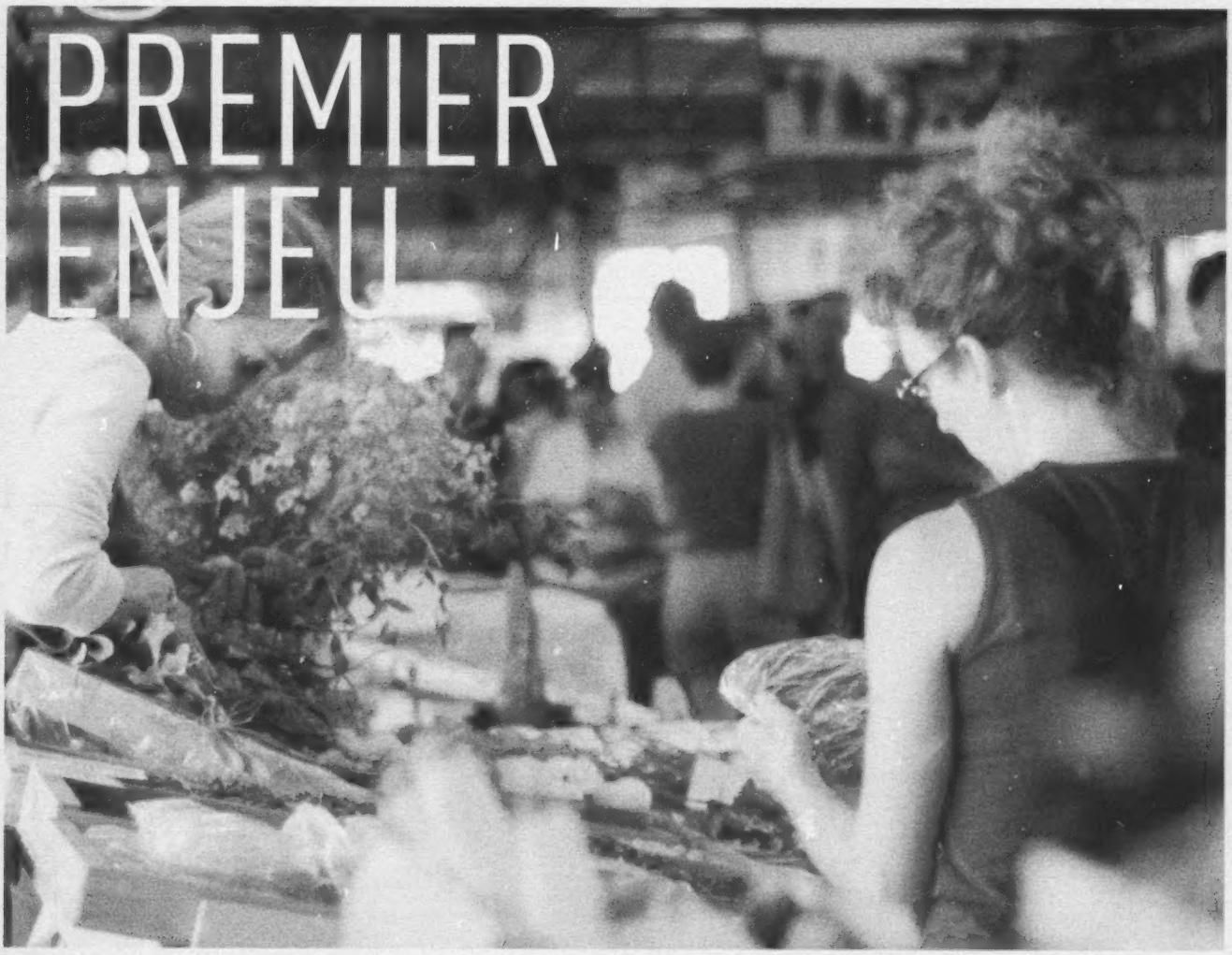

DES ALIMENTS DU QUÉBEC AU GOÛT DES CONSOMMATEURS

ORIENTATION – DISTINGUER L'OFFRE DE PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS

Pour se tailler une place sur les marchés, l'offre de produits alimentaires québécois doit se différencier. Cette distinction peut reposer sur la grande qualité des produits, leur sécurité, leur apport nutritif ou d'autres caractéristiques distinctives qui répondent aux valeurs et aux goûts diversifiés des consommateurs d'aujourd'hui.

Il importe que les produits québécois acquièrent une notoriété sur tous les marchés, partout où les entreprises d'ici sont présentes. Les consommateurs doivent être capables de les reconnaître et de les distinguer de ceux qui proviennent de l'extérieur du Québec pour, par la suite, leur associer des caractéristiques distinctives qui répondent à leurs exigences et à leurs préférences. Sur les marchés extérieurs, il faut compter, entre autres choses, sur la créativité des entreprises québécoises pour proposer des produits qui se démarquent par leur grande qualité et leur capacité à répondre aux préférences des consommateurs étrangers.

La population est davantage sensibilisée aux avantages et aux bienfaits d'une alimentation variée, composée de produits nutritifs de qualité. Dans une société de plus en plus mondialisée, les qualités d'un produit alimentaire, ses caractéristiques propres et son identité particulière deviennent sa principale valeur ajoutée.

Pour la période 2011-2015, le Ministère s'est ainsi engagé à :

- faciliter l'identification, par le consommateur, de l'offre québécoise;
- appuyer les entreprises dans le développement de produits québécois ayant des caractéristiques distinctives;
- soutenir une gestion responsable des risques par tous les acteurs de la chaîne alimentaire afin de maintenir un haut niveau de sécurité des aliments;
- contribuer à l'accroissement des achats de produits québécois en faisant la promotion de ceux-ci sur les marchés.

AXE 1 L'IDENTIFICATION ET LA MISE EN VALEUR DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES DES PRODUITS QUÉBÉCOIS

OBJECTIF : FACILITER L'IDENTIFICATION DE L'OFFRE QUÉBÉCOISE PAR LE CONSOMMATEUR

Mise en contexte

L'accroissement de la place des produits québécois sur les marchés intérieurs et extérieurs représente un levier important pour le développement de l'industrie bioalimentaire. En ce sens, le MAPAQ s'est engagé, pour la période 2011-2015, à accroître son soutien et ses actions visant à favoriser la reconnaissance et la mise en valeur des aliments québécois.

En septembre 2013, le Ministère a lancé la nouvelle campagne de promotion générique « Aliments du Québec : toujours le bon choix! ». Celle-ci vise à accroître les achats de produits bioalimentaires d'ici sur le marché québécois en incitant les consommateurs à développer le réflexe de les choisir au quotidien. Pour ce faire, elle met notamment en avant les logos « Aliments du Québec » et « Aliments préparés au Québec » dans les différents outils de promotion qu'elle orchestre.

Soulignons que l'industrie bioalimentaire québécoise montre un intérêt grandissant pour les logos « Aliments du Québec » et « Aliments préparés au Québec ». Un nombre croissant d'entreprises inscrivent leurs produits auprès de l'organisme Aliments du Québec. Au 31 mars 2015, près de 19 000 produits portaient ces logos, comparativement à près de 18 000 l'année précédente. Le Ministère avait comme objectif qu'au moins 60 % des consommateurs québécois aient remarqué ces logos sur les aliments produits ou préparés ici.

Bilan 2014-2015

Reconnaissance des logos « Aliments du Québec » ou « Aliments préparés au Québec »

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Pourcentage des consommateurs québécois sondés ayant remarqué les logos « Aliments du Québec » ou « Aliments préparés au Québec » sur les aliments produits ou préparés au Québec	Au moins 60 % des consommateurs québécois sondés annuellement	92 %	Aucun sondage réalisé	Cible atteinte[11]

Durant la période 2011-2014, un sondage a été réalisé tous les ans. Cependant, aucun sondage n'a été mené en 2014-2015.

Rappelons toutefois les derniers résultats du sondage effectué à l'automne 2013 :

- La proportion de consommateurs ayant remarqué les logos « Aliments du Québec » ou « Aliments préparés au Québec » s'élevait à 92 %.
- Le logo « Aliments du Québec » avait, à lui seul, une notoriété assistée[12] de 94 %.
- Pour le logo « Aliments préparés au Québec », la notoriété assistée atteignait 64 %.

La dernière campagne « Aliments du Québec : toujours le bon choix! » a été couronnée de succès. En effet, elle est l'action de promotion la plus nommée spontanément par les consommateurs. Après avoir vu ces messages promotionnels, 77 % des consommateurs ont affirmé vouloir, plus souvent qu'auparavant, choisir des produits alimentaires d'ici ou les demander à leurs épiciers ou à leurs restaurateurs lorsqu'ils ne les trouvent pas sur les tablettes ou dans les menus. Les Québécois ont donc été sensibles aux messages véhiculés dans cette campagne publicitaire, et plusieurs d'entre eux seraient passés à l'action.

Rappelons que ces résultats significatifs sont le fruit d'un partenariat avec l'organisme Aliments du Québec et les grandes chaînes d'alimentation qui utilisent ces logos dans leurs outils promotionnels.

11 La cible a été atteinte en 2013-2014.

12 Le taux de notoriété assistée est le pourcentage de personnes qui disent connaître une marque présentée dans une liste ou citée par le sondeur.

OBJECTIF : APPUYER LES ENTREPRISES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS QUÉBÉCOIS AYANT DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES

Mise en contexte

Les entreprises bioalimentaires du Québec produisent des aliments de grande qualité qui, souvent, peuvent être confondus avec les produits d'ailleurs. Pour se distinguer, elles doivent être en mesure de mettre en valeur sur les marchés la qualité et les caractéristiques distinctives de leurs produits. Le terroir d'origine, le savoir-faire, l'apport nutritionnel ou un mode de production respectueux de l'environnement constituent notamment des caractères distinctifs sur lesquels les entreprises ont avantage à miser.

Le Ministère s'est engagé à soutenir les initiatives des entreprises pour faire connaître et reconnaître les caractéristiques distinctives de leurs produits. Une soixantaine de projets étaient visés au cours de la période 2011-2015. Les appellations réservées et les termes valorisants s'inscrivent au rang des outils que le Ministère compte promouvoir pour désigner et mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois. De même, la mise en valeur des qualités nutritives des aliments et des modes de production écologique font partie des initiatives à encourager.

Bilan 2014-2015

Produits aux caractéristiques distinctives

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Nombre de projets d'entreprises bioalimentaires soutenus pour le développement de produits avec des caractéristiques distinctives	Plus de 60 projets	56 projets[13]	74 projets	Cible atteinte

> Alimentation santé

Dans le cadre de sa mission, le MAPAQ appuie les entreprises dans l'amélioration de la valeur nutritive des aliments transformés, encourage la recherche et l'innovation dans ce domaine et collabore à certaines initiatives régionales qui favorisent la saine alimentation (exemple : possibilité de se procurer des fruits et légumes frais).

Le Ministère appuie les entreprises de transformation alimentaire qui souhaitent mettre au point des aliments ayant une plus grande valeur nutritive ou des aliments santé. Le volet 3, « Innovation de produits et de procédés en transformation alimentaire », du programme Innov'Action agroalimentaire permet de favoriser et d'encadrer la réalisation de tels projets en accordant une aide financière. Les études cliniques qui démontrent les effets positifs d'un ingrédient ou d'un aliment sur la santé sont également des projets admissibles à ce volet du programme. En 2014-2015, huit projets présentés et analysés dans le cadre du volet 3 ont bénéficié d'une aide financière.

De plus, le volet 4, « Réseautage et concertation », de ce programme permet le financement de projets ayant pour objectif d'améliorer l'offre de produits alimentaires. Deux projets contribuant à la qualité nutritive de l'offre alimentaire ont bénéficié d'un financement dans le cadre de ce volet.

Ces 10 projets subventionnés en 2014-2015 viennent s'ajouter aux 6 autres projets que le MAPAQ a appuyés au cours de la période 2011-2014.

Par ailleurs, le Ministère a financé 37 projets qui ont débuté entre 2011 et 2014 par l'entremise de ses programmes ou mesures à portée générale concernant l'innovation, les marchés de proximité et la multifonctionnalité de l'agriculture notamment. Pour 2014-2015, 5 nouveaux projets touchant à la saine alimentation se sont ajoutés.

Depuis 2011, le Ministère a appuyé au total 58 projets favorisant une saine alimentation, dont 15 en 2014-2015.

13 Les données ont été mises à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2013-2014*.

> Appellations réservées et termes valorisants

Le Ministère a mis en place le Programme d'appui au développement des appellations réservées et des termes valorisants au printemps 2013.

Grâce à ce programme, deux associations, soit l'Association des fromagers artisans du Québec et l'Association des pêcheurs d'anguilles du Québec, ont reçu une aide financière en 2014-2015, afin d'entreprendre des études visant à valider le processus d'une démarche de reconnaissance de leurs produits par une appellation réservée ou un terme valorisant.

En 2014-2015, un mandat de préévaluation a été confié à un consultant pour que ce dernier recommande une démarche d'appellation réservée ou de terme valorisant pour l'anguille et l'esturgeon noir pêchés commercialement dans l'estuaire du Saint-Laurent. Les pêcheurs et les transformateurs ont maintenant le rapport contenant l'information nécessaire pour choisir les initiatives offrant les meilleures retombées.

> Écocertification des produits marins

En 2014-2015, une aide financière a été allouée à une association de pêcheurs de homard de la Gaspésie afin d'obtenir l'écocertification du Marine Stewardship Council. Celle-ci est accordée par un organisme certificateur lorsque les pratiques de gestion et de pêche d'une espèce respectent les principes du développement durable et de la protection des écosystèmes. Les entreprises qui possèdent cette certification satisfont aux politiques d'achats durables des acheteurs et permettent de préserver ainsi l'accès aux marchés ou d'en développer de nouveaux. Au Québec, la crevette nordique du golfe du Saint-Laurent, le crabe des neiges de la zone 12, le homard des Îles-de-la-Madeleine ainsi que le homard de la Gaspésie sont désormais écocertifiés.

Deux séminaires d'information sur l'écocertification ont également eu lieu à Sept-Îles pour la clientèle de la Côte-Nord et à Longueuil pour la clientèle des eaux intérieures. Une soixantaine de pêcheurs, d'aquaculteurs et de transformateurs y ont participé.

> Traçabilité commerciale des produits marins

La traçabilité vise à distinguer les produits québécois, tout en améliorant la capacité concurrentielle de l'industrie de la pêche. En 2014-2015, le Ministère a assuré la continuité des projets entrepris avec le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie pour l'implantation du système d'identification dans le secteur d'Anticosti ainsi qu'avec l'Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine pour que 100 % du homard soit étiqueté.

En Gaspésie, malgré les difficultés éprouvées à mettre les nouvelles étiquettes sur les homards, plus de 80 % des homards ont été étiquetés comparativement à 100 % l'année précédente. Aux Îles-de-la-Madeleine, environ 70 % des étiquettes d'identification ont été installées comparativement à 30 % en 2013.

AXE 2 UNE OFFRE DE PRODUITS SÉCURITAIRES

OBJECTIF : SOUTENIR UNE GESTION RESPONSABLE DES RISQUES PAR TOUS LES ACTEURS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE AFIN DE MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

Mise en contexte

La maîtrise des risques pour la santé est une responsabilité partagée entre le gouvernement, les établissements alimentaires et les consommateurs. Sensibiliser et informer tous les acteurs sur les risques en matière de salubrité et d'innocuité des aliments contribue à une plus grande responsabilisation de chacun et à la prévention de problèmes liés à la sécurité des aliments.

Les interventions du Ministère doivent soutenir une gestion responsable des risques par tous les acteurs de la chaîne alimentaire pour assurer et maintenir un haut niveau de sécurité des aliments. L'action du Ministère se déploie sur quatre plans, soit :

- la maîtrise des risques alimentaires;
- les outils législatifs et réglementaires;
- le suivi des pesticides et des antibiotiques;
- la gestion de la qualité par les entreprises.

Pour la période 2011-2015, le Ministère s'est engagé à élaborer et à réaliser des plans d'action dans ces domaines de même qu'à aider les entreprises à adopter de bonnes pratiques afin de maîtriser les risques alimentaires liés à leurs activités. La poursuite de l'implantation de la traçabilité des aliments, la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, l'évaluation de l'affichage public des résultats d'inspection et la révision du régime des permis en alimentation font partie des moyens déployés. Le suivi des résidus de pesticides et d'antibiotiques dans les aliments fait également l'objet d'une attention particulière.

Bilan 2014-2015

Maîtrise des risques alimentaires

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de la maîtrise des risques des procédés spécifiques de transformation alimentaire	100 % des activités prévues	75 % des activités prévues	80 % des activités prévues	Réalisé à 80 %
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux	100 % des activités prévues	100 % des activités prévues	100 % des activités prévues	Cible atteinte
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de l'affichage public des résultats d'inspection	100 % des activités prévues	100 % des activités prévues	100 % des activités prévues	Cible atteinte

> Procédés à risques spécifiques

Les procédés à risques spécifiques nécessitent une gestion adéquate des risques alimentaires tout au long des opérations de transformation, afin d'assurer la sécurité des produits pour la santé des consommateurs. Parmi ces procédés, il y a les traitements thermiques (pasteurisation), les traitements modifiant les propriétés physico-chimiques (salage, séchage, fermentation et lyophilisation) ainsi que les traitements qui modifient l'environnement de l'aliment pour en allonger la durée de vie sur les tablettes (emballage sous vide et atmosphère modifiée).

En 2014-2015, le Ministère a mis l'accent sur le procédé de fabrication des semi-conserves. Des outils particuliers pour le personnel inspecteur ont été développés, telles une grille d'inspection et une procédure d'inspection incluant un aide-mémoire. De plus, les inspecteurs ont reçu la formation nécessaire à l'évaluation des semi-conserves.

> Santé et bien-être des animaux

En 2014-2015, le Ministère a poursuivi ses interventions relatives à la coordination des travaux de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, en collaboration avec les organisations qui y souscrivent à titre de partenaires. Lors de la quatrième assemblée annuelle des partenaires le 16 octobre 2014, l'Équipe québécoise de santé porcine a reçu le premier prix Coup de chapeau pour souligner sa contribution à la surveillance et au contrôle de la diarrhée épidémique porcine sur le territoire québécois. La création de ce prix vise à reconnaître l'engagement des organisations partenaires de la Stratégie et les actions réalisées en partenariat dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux.

Le Ministère a aussi poursuivi, de concert avec ses partenaires et son Réseau de surveillance des maladies porcines, les activités relatives à la surveillance, à la prévention et au contrôle de la diarrhée épidémique porcine, alors que des cas ont été signalés au Québec.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a cessé les activités d'intervention liées à la rage au 1er avril 2014. Cette situation a obligé le Ministère à établir une procédure lui permettant de gérer les signalements d'animaux domestiques que l'on suspecte d'être atteints de la rage, de concert avec ses partenaires du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Le 30 juin 2014, le ministre a annoncé la mise en service de la ligne 1 844 ANIMAUX (1 844 264-6289), accessible 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Ce numéro permet aux citoyens de communiquer directement avec les représentants du Ministère lorsqu'ils jugent être témoins d'une situation inacceptable en matière de santé et de bien-être des animaux de compagnie, d'élevage ou de loisir. Le MAPAQ peut alors assurer tous les suivis nécessaires afin de protéger les animaux.

Une augmentation des plaintes relativement à la sécurité et au bien-être des animaux a été notée au cours des dernières années, particulièrement depuis la mise en service de la ligne téléphonique 1 844 ANIMAUX. En 2014-2015, la population a adressé 1 918 plaintes au Ministère, ou à l'une ou l'autre des 13 sociétés protectrices des animaux et sociétés pour la prévention de la cruauté contre les animaux (SPA-SPCA) mandatées par le MAPAQ. Au total,2 833 inspections ont été réalisées.

> Affichage public des résultats d'inspection

Depuis décembre 2013, le Ministère publie, dans son site Internet, le nom des établissements de restauration et de vente au détail d'aliments dont le permis a été suspendu pour 30 jours en raison de manquements récurrents aux lois et règlements. En 2014-2015, le nom de 7 établissements a été diffusé.

Soulignons que les établissements qui tardent, de façon répétitive, à corriger les manquements aux règles d'hygiène et de salubrité représentent un risque supérieur pour la santé de la population.

Outils législatifs et réglementaires

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Taux de réalisation des actions prévues au Plan d'action législatif et réglementaire pour réformer le régime des permis et des règlements en alimentation	100 % des actions prévues	100 % des actions prévues	100 % des actions prévues	Cible atteinte
Taux de réalisation des actions prévues aux travaux préalables à l'implantation de la traçabilité dans au moins deux secteurs	100 % des actions prévues	100 % des actions prévues	100 % des actions prévues	Cible atteinte

> **Régime des permis et des règlements en alimentation**

La révision réglementaire est amorcée en vue de simplifier le régime des permis et d'alléger la réglementation adoptée en vertu de la Loi sur les produits alimentaires. Ce projet de modification réglementaire vise une réduction du nombre de catégories de permis et des regroupements de normes dans une base réglementaire.

> **Implantation de la traçabilité**

La traçabilité permet d'accroître la rapidité d'intervention en cas d'urgences sanitaires, de mieux protéger la santé publique et animale, de maintenir la confiance des consommateurs et de limiter les effets économiques négatifs d'une crise sanitaire sur le secteur bioalimentaire. En 2014-2015, le Ministère a reconduit le contrat de services qui est accordé à Agri-Traçabilité Québec inc. depuis 2001 et qui porte sur la gestion du système d'identification et de traçabilité des animaux.

Le Ministère s'est aussi assuré que ses laboratoires sont en mesure de répondre aux exigences du système canadien de traçabilité des porcs lorsque des échantillons de porcs sont soumis pour analyse dans le contexte de la modification de la partie XV du règlement fédéral sur la santé des animaux, qui a introduit la traçabilité des porcs le 1er juillet 2014. Ces exigences concernent l'identification des porcs, la tenue de dossiers et la déclaration des déplacements de ces animaux.

Suivi des pesticides et des antibiotiques

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Taux de diffusion des résultats d'analyse des aliments ciblés dans le plan quinquennal d'analyses des résidus de pesticides et d'antibiotiques	50 % des aliments ciblés	50 % des aliments ciblés	50 % des aliments ciblés	Cible atteinte

Le Plan de surveillance des contaminants chimiques dans les aliments vendus au Québec est un plan quinquennal qui couvre la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2016. Son objectif est de connaître le degré de contamination des aliments consommés au Québec, quelle qu'en soit la provenance. Il a été élaboré en tenant compte de trois critères liés au risque pour la santé, soit le niveau de consommation des produits, la vulnérabilité des clientèles et la toxicité des contaminants. Au cours de la période 2011-2015, la surveillance de 50 % des produits sélectionnés a été réalisée, et les résultats ont fait l'objet de 3 bilans.

En 2014-2015, le Plan a ciblé le lait, les fruits et légumes, les aliments en purée pour bébés, ainsi qu'une liste d'aliments divers, dont la crème glacée, le fromage, le yogourt, le poisson et les fruits de mer. L'analyse de ces aliments se poursuit. Les résultats actuels démontrent une situation très satisfaisante, étant donné les très faibles risques d'exposition aux contaminants alimentaires auxquels font face les consommateurs. De plus, comme ce qui a déjà été observé au cours des années précédentes, les résultats témoignent de la bonne qualité de la production alimentaire québécoise.

Gestion de la qualité par les entreprises

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'un système de contrôle et de gestion de la qualité	Plus de 200 entreprises	65 entreprises	89 entreprises	Cible non atteinte

La responsabilité de la salubrité et de l'innocuité des aliments est une préoccupation constante des entreprises, puisqu'il en va de leur réputation et de la confiance des consommateurs à l'égard de leurs produits. Les entreprises doivent donc accorder une grande importance au contrôle et à la gestion de la qualité. Pour la période 2011-2015, le Ministère s'est engagé, par l'intermédiaire de ses programmes et le recours à l'expertise de conseillers, à aider les entreprises de transformation alimentaire à adopter des systèmes de contrôle et de gestion de la qualité.

En 2014-2015, grâce au programme Levier, le Ministère a accordé à 24 entreprises une aide financière leur permettant de faire appel à de l'expertise externe, tout en couvrant certaines dépenses associées à cette démarche d'implantation d'un système reconnu de gestion de la qualité. Ce programme est lié à une entente de financement issue de l'initiative fédérale-provinciale-territoriale Cultivons l'avenir 2.

AXE 3 LA PROMOTION DES PRODUITS ET L'ACCÈS AUX MARCHÉS

OBJECTIF : CONTRIBUER À L'ACCROISSEMENT DES ACHATS DE PRODUITS QUÉBÉCOIS EN FAISANT LA PROMOTION DE CEUX-CI SUR LES MARCHÉS

Mise en contexte

Durant la période 2011-2015, le Ministère s'est engagé à poursuivre ses efforts pour améliorer l'accès des produits québécois aux marchés d'ici et d'ailleurs, et à en faire la promotion auprès des consommateurs. En ce qui concerne le marché intérieur, ses efforts portent notamment sur la campagne de promotion générique des aliments au Québec « Aliments du Québec : toujours le bon choix! » et sur la définition des stratégies visant à augmenter la part des achats de produits alimentaires québécois dans le secteur institutionnel. Le MAPAQ travaille également à offrir des sessions d'information et des outils afin d'améliorer les compétences des entreprises bioalimentaires en matière de commercialisation. Il organise aussi des activités de maillage entre les acteurs de la chaîne de commercialisation et les entreprises de transformation.

Bilan 2014-2015

Marché intérieur

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Nombre d'activités réalisées auprès des transformateurs et des acheteurs visant l'amélioration de l'accès et la promotion des produits québécois sur le marché intérieur	Plus de 25 activités	32 activités	40 activités	**Cible atteinte**

En 2014-2015, le Ministère a soutenu techniquement et financièrement six activités et projets de partenariat favorisant le maillage entre entreprises bioalimentaires et acheteurs des réseaux du détail, de l'hôtellerie, de la restauration et du marché institutionnel.

Le MAPAQ a réalisé une activité de maillage avec les acheteurs du réseau du détail dans le cadre du projet de promotion générique des produits aquatiques sur le marché intérieur. Il a aussi mené, sous le thème « Sachez le repérer », une campagne de promotion du homard du Québec. Ces initiatives s'inscrivent dans l'objectif du Ministère d'augmenter les ventes de poissons et fruits de mer d'ici sur le marché québécois.

Marché extérieur

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Nombre de participations d'entreprises bioalimentaires aux activités de développement des exportations	Plus de 300 participations par année	358 participations d'entreprises	336 participations d'entreprises	Cible atteinte

En 2014-2015, un total de 196 entreprises différentes ont participé à 289 activités parmi les suivantes :

- sept opérations d'accueil au Québec de 60 acheteurs professionnels[14] étrangers. Ceux-ci ont participé à 621 rencontres d'affaires avec des exportateurs québécois;
- sept activités de maillage sur les marchés extérieurs menées au cours de l'année afin de mettre en relation les exportateurs avec des acheteurs professionnels étrangers;
- sept activités de promotion internationales ayant pour objet de mettre en valeur le savoir-faire, les produits et les entreprises bioalimentaires du Québec auprès des acheteurs professionnels étrangers, des médias spécialisés et, occasionnellement, du grand public des marchés extérieurs. Ces activités visaient à prédisposer les acheteurs professionnels étrangers à l'achat de produits québécois et à encourager les consommateurs à choisir les produits de chez nous;
- une activité de formation et de préparation de nouveaux exportateurs.

En 2014-2015, le Ministère a appuyé techniquement et financièrement 47 participations d'entreprises à des activités commerciales portant sur les poissons et fruits de mer québécois sur des marchés d'exportation telles que :

- des rencontres entre des entreprises de transformation de produits marins et des acheteurs étrangers en provenance notamment des États-Unis, de l'Europe et de la Corée, dans le cadre d'une activité de maillage à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association québécoise de l'industrie de la pêche;
- des foires commerciales internationales, tels le Seafood Expo of North America (Boston), le Seafood Expo Global (Bruxelles) et le China Fisheries & Seafood Expo.

Certaines de ces participations ont été soutenues dans le cadre d'un projet qui regroupe plusieurs entreprises dont le but est de développer de nouveaux marchés d'exportation pour les produits du homard transformé. L'appui du Ministère s'inscrit dans son objectif d'appuyer la diversification des marchés de poissons et fruits de mer.

14 L'acheteur professionnel sélectionne les fournisseurs et négocie les conditions d'achat.

DEUXIÈME ENJEU

UNE INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE CONTRIBUANT À UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE

ORIENTATION – RENFORCER LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE

Pour prospérer, l'économie québécoise a besoin de la participation de toutes ses industries, dont l'industrie bioalimentaire, qui a la particularité d'être présente dans toutes les régions du Québec. Cette contribution dépend notamment de la capacité concurrentielle des entreprises et des différentes filières qui la composent.

Les entreprises bioalimentaires doivent faire preuve d'une excellente capacité de gestion, d'innovation et d'investissement afin de réduire leurs coûts de production tout en offrant des produits de qualité adaptés aux besoins du marché. Tout ce processus s'appuie notamment sur un capital humain qui devient plus rare. Il est aussi lié aux défis démographiques du Québec. Il existe un lien intime entre la capacité du secteur bioalimentaire d'attirer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée et l'image positive qu'il projette.

Pour réussir à renforcer la capacité concurrentielle de l'industrie bioalimentaire, on ne peut miser uniquement sur la performance individuelle des entreprises. Il faut aussi créer une dynamique de développement qui fait appel à la performance de chacun des maillons des filières sectorielles, de la terre ou de la mer, jusqu'à la table du consommateur. De même, la diversification de l'offre de produits alimentaires permet aux régions de mettre en valeur leur potentiel bioalimentaire et de tirer profit de la créativité des entrepreneurs bioalimentaires.

Pour la période 2011-2015, le Ministère s'est engagé à orienter son intervention de façon à :

- accompagner les entreprises bioalimentaires dans l'amélioration de leur rentabilité;
- favoriser l'entrée, dans le secteur bioalimentaire, de personnes formées et compétentes répondant aux besoins des entreprises;
- aider l'industrie bioalimentaire à mettre en place une dynamique de développement sectoriel structurante et innovatrice;
- favoriser la diversification de l'offre de produits mettant en valeur le potentiel bioalimentaire régional.

AXE 1 DES ENTREPRISES RENTABLES ET EFFICACES

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES DANS L'AMÉLIORATION DE LEUR RENTABILITÉ

Mise en contexte

Il est indispensable de miser sur des entreprises efficaces et rentables pour faire face à un contexte d'affaires plus exigeant. Quels que soient leur taille ou leur emplacement, les entreprises agricoles, de pêche et de transformation alimentaire doivent se doter d'une excellente capacité de gestion et adopter les pratiques et les technologies utilisées par les meilleurs.

Le Ministère s'est engagé à accompagner les entreprises dans l'amélioration de leur rentabilité et de leur productivité en contribuant à la réalisation de leurs projets. Selon la nature des interventions privilégiées, l'action du Ministère se déploie principalement auprès des clientèles suivantes :

- les entreprises agricoles visées par la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles;
- les entreprises de pêche et les entreprises maricoles;
- les entreprises de transformation alimentaire.

Pour chacune d'elles, la cible que le Ministère s'est fixée correspond au nombre d'entreprises qu'il vise à appuyer dans la réalisation de leurs projets.

Bilan 2014-2015

Accompagnement d'entreprises

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Nombre d'entreprises agricoles accompagnées ou de projets soutenus	1 500 entreprises	1 946 entreprises	2 179 entreprises	Cible atteinte
Nombre d'entreprises de pêche et d'entreprises maricoles accompagnées ou de projets soutenus	40 entreprises	34 entreprises	34 entreprises	Réalisé à 85 %
Nombre d'entreprises de transformation accompagnées ou de projets en transformation soutenus	250 projets d'entreprises	393 projets d'entreprises	517 projets d'entreprises	Cible atteinte

> **Entreprises agricoles**

La Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles est née de cette volonté d'accompagnement, entreprise par entreprise, dans le but d'accroître leur rentabilité en fonction de leurs besoins particuliers. Le nombre d'entreprises agricoles visées était de 1 500 au cours de la période 2011-2015. Ces entreprises devaient présenter une situation financière difficile, mais aussi un potentiel de redressement. En 2014-2015, la Stratégie a permis de soutenir 233 nouvelles entreprises agricoles par des services-conseils sur mesure, portant ainsi à 2 179 le nombre d'entreprises participantes.

Les entreprises admissibles ont pu bénéficier du Programme de remboursement des intérêts sur les prêts, du Programme d'appui à la modernisation, du Programme d'appui à la compétitivité des entreprises et du Programme d'amélioration de la productivité des entreprises bovines, afin de mettre en œuvre leur plan de redressement élaboré à l'aide des services-conseils. Le dépassement de la cible concernant la participation permet d'affirmer que les programmes de la Stratégie ont connu un vif succès.

> Entreprises de pêche et entreprises maricoles

Dans le secteur des pêches commerciales, la baisse du nombre de captures et la hausse des coûts d'exploitation ont un effet négatif sur la viabilité économique des entreprises de pêche. La rationalisation de la capacité de capture par la réduction du nombre d'entreprises de pêche permet d'améliorer la situation financière des entreprises restantes et, à moyen terme, d'orienter les investissements possibles vers la modernisation de l'équipement et des techniques de pêche. En 2014-2015, aucune entreprise de pêche n'a fait l'objet d'un retrait. Au mois de décembre 2014, le gouvernement du Québec a approuvé un programme de rationalisation qui devrait permettre le retrait de 11 entreprises sur un total de 21 entreprises de pêche au poisson de fond à engins mobiles en Gaspésie.

> Entreprises de transformation alimentaire

L'accroissement de la rentabilité des usines de transformation de produits alimentaires contribue à assurer la viabilité économique de l'industrie bioalimentaire et à générer des retombées économiques positives dans plusieurs régions du Québec. Le MAPAQ offre aux entreprises divers programmes permettant d'améliorer la compétitivité des usines, notamment en appuyant l'innovation et l'implantation de systèmes qualité de calibre international. Au cours de la période 2011-2015, le Ministère visait à soutenir 250 projets d'entreprises.

Durant l'année 2014-2015, une aide financière a été allouée à 104 projets d'amélioration de la compétitivité et d'adaptation aux normes concernant les entreprises de transformation alimentaire. Le soutien financier consenti provenait :

- du Programme d'appui à la normalisation des abattoirs québécois, qui a pris fin le 31 mars 2015 (4 projets);
- du Programme d'appui au bien-être animal à l'abattage, qui a pris fin le 31 mars 2015 (1 projet);
- du Programme d'appui au développement des appellations réservées et de termes valorisants (12 projets);
- du programme d'appui au secteur des alcools du terroir, qui a pris fin le 31 mars 2014 (1 projet);
- des volets 3 et 4 du programme Innov'Action agroalimentaire (18 projets);
- du programme Levier, qui comprend des mesures concernant :
  - le développement stratégique des entreprises (volet 1.1) (43 projets),
  - l'implantation de systèmes qualité (volets 2.1 et 2.2) (24 projets),
  - la réalisation de projets de partenariats d'affaires structurants (volet 3.1) (1 projet).

En 2014-2015, le Ministère a accordé une aide financière pour la réalisation de 20 projets d'entreprises de transformation des produits marins dans le cadre du volet 3 (6 projets) et du volet 4 (14 projets) du Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Rappelons qu'en 2013-2014, le Ministère a révisé ce programme afin de mieux répondre aux besoins de l'industrie. Celui-ci vise le développement du secteur par la croissance des entreprises, dans une perspective de développement durable. La révision a impliqué une refonte du volet 3, « Amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation », et la création d'un quatrième volet, « Appui financier à la modernisation ». Ce nouveau volet inclut notamment une nouvelle mesure pour soutenir la modernisation des aires de transformation des usines. Il englobe, conformément aux politiques gouvernementales correspondantes, les projets de modernisation des aires de transformation dans une perspective de renforcement de la compétitivité des entreprises (4.1), d'accroissement de la sécurité des aliments (4.2) et d'amélioration des rendements sur les plans environnemental et énergétique (4.3).

OBJECTIF 2 : FAVORISER L'ENTRÉE, DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE, DE PERSONNES FORMÉES ET COMPÉTENTES RÉPONDANT AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Mise en contexte

Pour bâtir l'avenir du secteur bioalimentaire sur des bases solides et être à même de relever le défi de la compétitivité, les entreprises doivent dorénavant pouvoir compter sur du personnel qualifié et l'arrivée de personnes formées ayant les connaissances appropriées. Dorénavant, l'essor d'une culture entrepreneuriale sera déterminant dans le succès de la nouvelle génération de chefs d'entreprises bioalimentaires.

Aussi, au cours de la période 2011-2015, le Ministère a déployé de nombreux efforts pour renforcer les compétences en gestion des chefs d'entreprises, pour favoriser le développement d'un esprit entrepreneurial chez la relève ainsi que pour accroître la formation initiale et continue de la main-d'œuvre, notamment grâce à la contribution de l'Institut de technologie agroalimentaire. L'action se déploie principalement sur trois plans :

- l'établissement d'une relève entrepreneuriale;
- le développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire;
- la formation offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire.

Bilan 2014-2015

Relève

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Nombre de projets soutenus pour l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans le secteur bioalimentaire	450 projets	439 projets	466 projets	Cible atteinte

Le MAPAQ offre des services d'accompagnement et de suivi à la relève en agriculture, par l'entremise d'une soixantaine de conseillères et conseillers, dans toutes les régions du Québec. Les conseillers régionaux accompagnent les membres de la relève tout au long de la planification de leur projet d'établissement, ainsi qu'au cours des cinq premières années d'activité de leur entreprise en leur offrant un service de suivi.

Également, en février 2014, pour encadrer les échanges et la collaboration, le MAPAQ et la FADQ ont signé un protocole présentant les engagements des deux organisations à l'égard du traitement des dossiers de la relève agricole. Ce protocole comprend un formulaire de consentement du jeune entrepreneur, qui doit être rempli afin de permettre le partage de renseignements personnels entre les deux organisations. Des rencontres régionales ont eu lieu dans chaque région, pour présenter le protocole et convenir de la démarche de traitement des dossiers. La mise en œuvre du Protocole d'entente avec La Financière agricole du Québec est bien entamée avec la signature de 92 consentements au 31 mars 2015.

Depuis le lancement, en septembre 2013, du programme Levier, qui sert à développer le secteur de la transformation alimentaire, le Sous-ministériat à la transformation alimentaire et aux marchés offre deux mesures d'aide financière à sa clientèle pour les projets de relève entrepreneuriale. Ces mesures, qui font partie du programme, permettent de soutenir des projets :

- qui s'inscrivent dans une approche structurée de planification de la relève entrepreneuriale, telle que la réalisation d'un plan de relève entrepreneuriale, et qui impliquent un entrepreneur prévoyant céder son entreprise dans les dix prochaines années;
- qui visent le développement des compétences de jeunes entrepreneurs en transformation alimentaire, notamment la création d'outils et l'organisation de conférences, ainsi que la tenue d'activités pour informer les entrepreneurs en transformation alimentaire qui prévoient céder leur entreprise dans les dix prochaines années sur les défis en matière de relève entrepreneuriale.

La complémentarité des interventions du MAPAQ et des programmes d'Emploi Québec a été renforcée. En 2014-2015, aucun projet n'a été soutenu financièrement.

Le Ministère continue d'informer les entreprises de transformation sur l'existence de ces mesures d'aide financière. Entre autres choses, une tournée de présentation de l'offre intégrée de plusieurs instances gouvernementales s'est déroulée au cours du mois de mai 2014 dans la plupart des régions du Québec. L'objectif consistait à informer les entreprises de transformation alimentaire des programmes offerts, notamment ceux qui répondent aux besoins de la relève entrepreneuriale. Au cours de l'année 2015, le MAPAQ continuera d'informer ses employés et les entreprises sur les conséquences d'une planification de transfert d'entreprise et les enjeux associés à la relève entrepreneuriale.

Dans le secteur de la capture, un appui financier a permis à 8 jeunes pêcheurs de s'établir en 2014-2015. Ainsi, depuis 4 ans, c'est 59 jeunes au total qui ont bénéficié d'une aide du MAPAQ pour faciliter leur entrée dans le secteur des pêches.

Finalement, en vertu du Programme de bourses d'études aux étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, le Ministère a versé une bourse à 19 étudiants qui s'orientent vers le domaine des animaux de consommation.

Développement de la main-d'œuvre bioalimentaire

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action concerté en matière de main-d'œuvre et de formation pour l'industrie bioalimentaire	100 % des activités prévues	Un peu plus de 50 % des activités prévues	75 % des activités prévues	Réalisé à 75 %

En 2014-2015, le plan d'action concerté en main-d'œuvre et en formation a permis la mise en place des mesures et des programmes suivants :

- l'attribution d'une aide financière dans le cadre du Plan de soutien en formation agricole, qui contribue à la formation continue des productrices, des producteurs et de la main-d'œuvre agricole;
- la poursuite du Programme de déplacement des travailleuses et des travailleurs agricoles, qui vise à satisfaire le besoin de main-d'œuvre saisonnière des entreprises horticoles lorsqu'elles doivent recourir à du personnel qui ne réside pas à la ferme ou à proximité de celle-ci;
- la remise de bourses d'études à des étudiants universitaires;
- un appui financier pour permettre la tenue d'événements médiatiques faisant la promotion et la valorisation des carrières dans le secteur bioalimentaire, telles les Olympiades québécoises des métiers et technologies;
- un appui financier au Collège Macdonald de l'Université McGill pour former les futurs producteurs et productrices agricoles de langue anglaise;
- la réalisation d'un document de positionnement ministériel, qui est en voie d'être terminé et qui reprend les axes d'intervention faisant consensus parmi les partenaires de la main-d'œuvre et de la formation bioalimentaire au Québec en vue d'élaborer un nouveau plan d'action;
- le commencement d'une étude sur la main-d'œuvre et la relève entrepreneuriale dans le secteur de la transformation alimentaire.

Formation initiale

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Évolution du nombre d'inscriptions à l'ITA[15]	Hausse de 15 %, soit 1 000 inscriptions au total[16]	895 inscriptions au total[17]	872 inscriptions au total[18]	Cible non atteinte
Pourcentage des étudiants inscrits à l'ITA ayant obtenu un diplôme dans un délai de 5 ans	Au moins 65 % des étudiants inscrits	57,6 % des étudiants inscrits[19]	60,9 % des étudiants inscrits	Réalisé à 94 %
Nombre d'inscriptions en formation continue à l'ITA	Hausse de 15 %, soit 4 500 inscriptions au total[20]	3 408 inscriptions	1 236 inscriptions au total	Cible non atteinte

> **Formation initiale**

Le nombre d'inscriptions à l'ITA est demeuré relativement stable ces dernières années (895 en 2013-2014, 900 en 2012-2013 et 881 en 2011-2012)[21], malgré une hausse de 15 % du nombre total de demandes d'admission en 3 ans. Le nombre de demandes d'admission enregistré à la suite du premier tour en mars 2015 (503 demandes) laisse présager une augmentation du nombre d'inscriptions total à l'ITA pour l'année scolaire 2015-2016.

Il est important de souligner que les 872 inscriptions ne sont qu'un résultat partiel. De plus, les 895 inscriptions recensées à l'ITA en 2013-2014 représentaient 61,2 % des parts du marché quand on compare l'ITA aux autres établissements offrant des formations en agroalimentaire.

> **Diplomation**

Le pourcentage d'étudiants inscrits à l'ITA ayant obtenu un diplôme dans un délai de 5 ans atteint 60,9 % pour les promotions de 2009 à 2014. Bien que ce taux soit inférieur à l'objectif fixé de 65 %, il est en augmentation par rapport aux 2 dernières années (promotions 2008-2013 et 2007-2012), alors qu'il était stable à 57,6 %. Il est également supérieur aux pourcentages observés dans les autres établissements d'enseignement collégial offrant un programme en agroalimentaire (45,1 % pour les promotions de 2009 à 2014).

> **Formation continue**

L'ITA offre de la formation continue aux individus et aux entreprises afin d'accroître et de maintenir à jour les compétences de la main-d'œuvre du secteur agroalimentaire. Le nombre d'inscriptions en formation continue pour l'année financière 2014-2015 s'élève à 1 236.

15 L'indicateur a été modifié dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
16 La cible a été modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
17 Les données ont été mises à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2013-2014*.
18 Il s'agit d'une donnée provisoire. La donnée définitive sera connue en novembre 2015.
19 Les données ont été mises à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2013-2014*.
20 La cible a été modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
21 Par le passé, le rapport annuel de gestion faisait référence aux données provisoires qui étaient fournies par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et disponibles au moment de produire le rapport. Le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* fait quant à lui référence aux données officielles de l'ITA qui sont produites chaque année en juillet.

AXE 2 UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉE SUR DES FILIÈRES COMPÉTITIVES

OBJECTIF : AIDER L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE À METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL STRUCTURANTE ET INNOVATRICE

Mise en contexte

Le défi de l'industrie bioalimentaire est de réunir les conditions permettant de développer une dynamique d'affaires où il existe une plus grande complicité entre tous les maillons : producteurs, pêcheurs, transformateurs et distributeurs.

Au cours de la période 2011-2015, le Ministère s'est engagé à appuyer l'industrie bioalimentaire en mettant en place une dynamique de développement sectoriel structurante et innovatrice qui appuie l'amélioration de la compétitivité des divers secteurs qui la composent. Les actions se déploient sur trois plans :

- l'appui aux démarches sectorielles;
- l'amélioration de l'encadrement législatif en matière de mise en marché;
- l'innovation, notamment le maillage des entreprises bioalimentaires avec le milieu de la recherche.

Bilan 2014-2015

Démarches sectorielles

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Nombre de secteurs du bioalimentaire soutenus dans une démarche sectorielle de développement basée sur des projets structurants et des partenariats d'affaires	Au moins 10 secteurs	14 secteurs impliqués	17 secteurs impliqués	Cible atteinte

L'année 2014-2015 constitue la deuxième année de mise en œuvre du Programme de soutien aux stratégies sectorielles de développement. Encore une fois, ce programme a suscité l'intérêt de la clientèle. Ainsi, 15 projets sectoriels ont été acceptés (aide totale accordée de 1,9 million de dollars pouvant s'échelonner sur plusieurs années pour les projets déposés en 2014-2015). Parmi les projets acceptés en 2014-2015, il y en a 12 qui font partie du volet 1 (appui à la réalisation de projets de développement inscrits à un plan stratégique sectoriel) et 3 qui sont liés au volet 2 (préparation de plans stratégiques sectoriels). En 2014-2015, 8 secteurs du bioalimentaire ayant réalisé une planification stratégique ont déposé au moins un projet de développement sectoriel dans le cadre du programme.

Au total, depuis la mise en place du Programme et de sa version précédente, 97 projets sectoriels ont été acceptés, ce qui représente une aide financière de 11,6 millions de dollars. Au terme de l'année 2014-2015, les données indiquent que 17 secteurs du bioalimentaire disposaient d'un plan stratégique sectoriel de développement et avaient déposé au moins un projet structurant pour appuyer sa réalisation.

L'exercice de révision du Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales s'est déroulé durant l'année 2012-2013. Pour 2014-2015, il a permis d'appuyer financièrement le fonctionnement des associations nationales et les tables filières du secteur ainsi que la réalisation de 12 projets d'initiatives collectives.

Encadrement législatif en matière de mise en marché

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Taux de réalisation des activités prévues pour l'examen et proposition, si nécessaire, de modifications à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche	100 % des activités prévues	100 % des activités prévues	100 % des activités prévues	Cible atteinte

Le Ministère a terminé l'examen de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Il a notamment pris en considération les divers avis formulés dans le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois intitulé *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir* (rapport Pronovost) ainsi que les mémoires déposés à la commission parlementaire sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire (*Donner le goût du Québec*).

Innovation

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Nombre d'activités de maillage liées à l'innovation dans le secteur bioalimentaire	Plus de 80 activités	191 activités	226 activités	Cible atteinte

> **Maillage pour établir les priorités de recherche**

En 2014-2015, le Ministère a continué d'appuyer financièrement des activités pour encourager et faciliter le réseautage entre les entreprises et les chercheurs. Son soutien visait à assurer l'adéquation entre les besoins de l'industrie d'une part, et l'expertise et les activités de recherche d'autre part. Ainsi, cinq activités de maillage entre des entreprises et des organisations de recherche et de transfert technologique ont été tenues. Elles ont permis aux entreprises et aux chercheurs d'échanger et d'établir des priorités de recherche et d'innovation dans les secteurs des produits forestiers non ligneux, de la vigne, des plantes fourragères et des cultures maraîchères ainsi que dans le secteur ovin.

> **Partenariat de recherche avec les entreprises**

En 2014-2015, le Ministère a poursuivi ses interventions pour favoriser la production de connaissances en réponse aux enjeux du secteur bioalimentaire tout en s'assurant que ce savoir est transmis aux entreprises. Les institutions de recherche et d'expertise qui bénéficient d'une aide financière dans le cadre du programme Innov'Action agroalimentaire sont d'ailleurs tenues de réaliser au moins une activité de transmission des connaissances aux utilisateurs. Le programme permet également de financer des projets qui bénéficient d'un apport de l'industrie.

> **Projets d'innovation technologique de l'Institut de technologie agroalimentaire réalisés en partenariat**

L'ITA consacre l'équivalent d'une ressource à temps complet à la participation à des projets d'innovation avec Biopterre (Centre de développement des bioproduits). Il participe aussi à des comités sur l'innovation, dont plusieurs dans le secteur horticole.

> Innovation et maillage dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

Le MAPAQ, par son programme Innovamer, appuie financièrement la réalisation d'activités de recherche-développement, de transfert technologique et d'appui aux entreprises, pour favoriser l'innovation ainsi que le développement et la compétitivité du secteur québécois des pêches et de l'aquaculture. Au cours de l'année 2014-2015, un total de 17 activités de maillage ont été financées, notamment les suivantes :

- Le Ministère a injecté 569 358 $ dans un symposium sur les pêches durables et la réalisation de 9 projets de recherche-développement et de transfert, portant notamment sur la technique de pêche au pétoncle, les nouveaux engins de pêche au flétan du Groenland, l'élevage du doré, la recirculation en pisciculture et les stratégies d'approvisionnement en naissain de moule.
- Le Ministère a investi 413 348 $ dans la mise en œuvre de 6 initiatives pour renouveler son entente triennale avec l'Observatoire global du Saint-Laurent, financer le nouveau réseau de recherche Notre Golfe, offrir des services d'ingénierie à l'industrie, appliquer le programme de surveillance en mariculture, offrir un service vétérinaire aux pisciculteurs et remettre une bourse d'excellence.
- Merinov a reçu du Ministère une somme de 2,27 millions de dollars pour soutenir ses activités dans le cadre de l'entente quinquennale de partenariat qu'il a conclue avec le MAPAQ. Le personnel de Merinov a réalisé ou avancé plus de 65 projets de recherche-développement et de transfert. Merinov a généré et transmis des connaissances qui contribuent au développement et à la compétitivité de l'industrie, en collaboration avec une trentaine de partenaires. Par l'entremise de son service d'aide technique, Merinov a réalisé 75 interventions en entreprise. Il a également assuré son service de surveillance de données de production maricole, qui a favorisé l'optimisation de la production des entreprises.
- Les conseillers du MAPAQ en aquaculture ont aussi offert un service d'appui technique aux entreprises.

> Maillage pour un transfert technologique

Les entrepreneurs du secteur agricole et de la transformation alimentaire doivent faire face au défi que pose l'innovation afin de demeurer performants et compétitifs. À cet égard, les conseillers régionaux du MAPAQ jouent un rôle très influent dans le développement d'une culture d'innovation chez les entreprises du bioalimentaire. Depuis plusieurs années, ils s'investissent dans la réalisation et le suivi de nombreux projets d'innovation technologique, et ce, dans plusieurs productions ou secteurs en développement. Ce type de projet permet également d'adapter de nouvelles pratiques, technologies ou productions avant de passer à l'étape de la diffusion ou de la vulgarisation de l'information, afin qu'un grand nombre de promoteurs adoptent ces technologies.

Ainsi, en 2014-2015, les conseillers régionaux se sont engagés dans la réalisation de 13 nouveaux projets. Chacun comporte un protocole d'expérimentation ou une méthode d'évaluation permettant de quantifier ou de qualifier les éléments mis à l'essai, en fonction des principes et de la démarche scientifique.

> Maillage technologique en transformation alimentaire

Le Programme de soutien à l'innovation, qui a permis d'appuyer financièrement des activités de maillage depuis les dernières années, a pris fin le 31 mars 2013. Un programme équivalent, le programme Innov'Action agroalimentaire, a été mis en place en octobre 2013. Par l'entremise du volet 4, il vise aussi à soutenir les projets encourageant le maillage entre les entreprises et le milieu de la recherche et de l'innovation. En 2014-2015, trois nouveaux projets ont bénéficié d'une aide financière.

Lorsque l'on crée des occasions de maillage, les possibilités de réalisation de projets se multiplient. Cela fait naître des idées et crée des liens enrichissants entre entreprises, établissements de recherche et centres d'expertise. Cette synergie favorise également la culture d'innovation dans les entreprises de transformation alimentaire ciblées et permet d'augmenter le nombre d'innovations (produits ou procédés) réalisées dans ce secteur.

AXE 3 UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE PRODUITS

OBJECTIF : FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRODUITS METTANT EN VALEUR LE POTENTIEL BIOALIMENTAIRE RÉGIONAL

Mise en contexte

Les consommateurs sont continuellement à la recherche d'aliments qui répondent à leurs besoins. Ils expriment de plus en plus leur préférence pour des produits diversifiés, différenciés, produits localement ou biologiques. Cette demande, ainsi exprimée, ouvre la porte à une multitude de nouvelles possibilités pour les entrepreneurs et les entreprises.

Au cours de la période 2011-2015, le Ministère s'est engagé à favoriser la diversification de l'offre de produits alimentaires qui mettent en valeur le potentiel bioalimentaire des régions du Québec et qui montrent la créativité du milieu régional et de ses entrepreneurs bioalimentaires. Son action se concentre sur deux plans : soutenir une offre diversifiée de produits et mettre en valeur les potentiels nordiques.

Bilan 2014-2015

Offre diversifiée de produits

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Nombre de projets de diversification de productions et de produits, et projets de circuits courts de commercialisation soutenus	200 projets	271 projets	271 projets	Cible atteinte
Nombre d'entreprises* s'ajoutant à celles qui offrent actuellement des produits biologiques	240 entreprises de plus	Gain net de 6 entreprises[22]	Perte nette de 1 entreprise	Cible non atteinte

* Le nombre est calculé au total sur l'année civile plutôt que sur l'année financière.

> Diversification et commercialisation en circuit court

En septembre 2013, le Ministère a instauré le programme Proximité pour faire suite au programme Diversification et commercialisation en circuit court en région. En vigueur jusqu'en 2018, le programme Proximité vise à amener les producteurs agricoles et les transformateurs artisans du secteur bioalimentaire à tirer profit des occasions d'affaires qu'offre la mise en marché de proximité. Celle-ci comprend les activités de commercialisation plus directes entre les entreprises du secteur et les consommateurs, notamment les circuits courts et le déploiement d'une mise en marché sur un territoire donné. Depuis sa mise en œuvre, le programme Proximité a appuyé financièrement 106 projets distincts, dont 64 nouveaux en 2014-2015.

> Produits biologiques

Entre 2011 et 2015, des entreprises ont fait la conversion vers la production ou la transformation d'aliments biologiques, alors que d'autres ont arrêté leurs activités dans ce domaine. Pour cette raison, la progression nette du nombre d'entreprises offrant des aliments biologiques n'a pas atteint la cible anticipée. Toutefois, la superficie des cultures biologiques a connu une croissance de près de 21 % entre les années 2010 et 2014.

22 Cette donnée a été mise à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2013-2014*.

Mise en valeur de potentiels nordiques

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Nombre de réseaux de soutien du secteur bioalimentaire ayant mis en œuvre au moins un projet pilote dans le cadre du Plan Nord	5 réseaux avec au moins un projet pilote mis en œuvre	Aucun réseau constitué	Aucun réseau constitué	Cible non atteinte

En 2014-2015, aucun nouveau réseau n'a été constitué formellement. Le MAPAQ a consenti une aide pour financer des initiatives dans le Nord-du-Québec, dont les suivantes :

- Un montant de 50 000 $ a été accordé pour soutenir des initiatives de développement agroalimentaire dans le Nord-du-Québec : mise en place de deux serres, élevage de poules pondeuses, transformation de poisson fumé, élevage de moules.
- Une somme de 50 000 $ a été versée pour appuyer des initiatives de développement agroalimentaire en Basse-Côte-Nord : établissement de cultures d'arbres fruitiers, implantation d'une serre et développement de la culture de chicouté. Cette mesure a été financée par le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture.

TROISIÈME ENJEU

UN DÉVELOPPEMENT EN HARMONIE AVEC LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

ORIENTATION – CONTRIBUER À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Le secteur bioalimentaire joue un rôle de premier plan dans la protection de l'environnement et la mise en valeur du territoire, puisque sa pérennité est largement tributaire de la qualité du milieu naturel, notamment en ce qui concerne l'eau, les ressources marines et le sol.

Le respect de l'environnement constitue l'un des enjeux qui obtiennent le plus large consensus au sein de la société québécoise. Le gouvernement du Québec en a d'ailleurs fait un volet prioritaire de sa stratégie de développement durable. De plus, depuis la fin des années 70, la zone agricole est un patrimoine collectif protégé qui sert non seulement à garnir le garde-manger des Québécois, mais qui est aussi un actif et une richesse pour l'ensemble des communautés rurales. La biomasse marine représente également une ressource des régions maritimes dont les communautés peuvent tirer profit pour stimuler leur développement.

Pour la période 2011-2015, le Ministère s'est engagé à contribuer à un développement bioalimentaire en harmonie avec les attentes de la société québécoise. À cet effet, il compte :

- favoriser l'adoption de bonnes pratiques environnementales par les entreprises agricoles et aquacoles, et par les entreprises de transformation;
- appuyer la mise en valeur du territoire agricole et marin au bénéfice des communautés régionales.

AXE 1 UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF : FAVORISER L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES PAR LES ENTREPRISES AGRICOLES ET AQUACOLES, ET PAR LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION

Mise en contexte

Bien que des progrès aient été accomplis dans l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement, les entreprises bioalimentaires ont encore d'importants défis à relever. La préservation de la qualité de l'eau, l'utilisation rationnelle des pesticides et l'écoefficacité des procédés de transformation sont autant de domaines où les progrès doivent se poursuivre. Au-delà du respect des normes réglementaires, les entreprises du secteur bioalimentaire peuvent adopter des modes de production respectueux de l'environnement et contribuer à générer des bénéfices environnementaux pour l'ensemble de la société, tout en commercialisant des produits à valeur ajoutée.

Les interventions du MAPAQ visent à accompagner les entreprises bioalimentaires afin qu'elles puissent réduire l'empreinte environnementale de leurs activités de production. Dans le cadre du Plan stratégique 2011-2014, qui a été prolongé en 2015, l'action du Ministère s'est exercée sur cinq plans, soit :

- la qualité de l'eau en milieu agricole;
- le développement durable de l'aquaculture en eau douce;
- le développement durable en transformation alimentaire;
- la réduction des risques des pesticides pour la santé et l'environnement;
- l'application de l'écoconditionnalité dans l'aide financière.

Pour la période 2011-2015, le Ministère s'est engagé à poursuivre ses efforts dans le cadre des stratégies ou des plans d'action élaborés au cours des dernières années, notamment le volet agricole du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) (2004-2016) et la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021.

Bilan 2014-2015

Qualité de l'eau en milieu agricole

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Nombre d'entreprises agricoles additionnelles ayant adhéré aux projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant	Plus de 2 300 entreprises	539 nouvelles entreprises	593 nouvelles entreprises	Cible non atteinte

En ce qui concerne l'adhésion aux projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, 54 nouvelles exploitations agricoles se sont ajoutées en 2014-2015 par rapport à l'année précédente, ce qui porte le total à 593 entreprises additionnelles depuis le 1er avril 2011. L'écart entre les résultats et les cibles peut s'expliquer en partie par la réduction du nombre de projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en cours, qui est passé de 22 à 12 en 2014-2015, et par une réduction de 58 % du nombre d'exploitations agricoles ciblées.

Des suggestions d'améliorations du concept d'intervention par bassin versant agricole sont à l'essai depuis 2012-2013 pour accroître l'adhésion des exploitations agricoles à ces projets. Sur les 12,9 millions de dollars accordés au Québec en 2014-2015 pour lutter contre la pollution diffuse et les algues bleu-vert, 1,0 million de dollars a été alloué à 170 exploitations agricoles engagées dans un projet de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, y compris les 54 nouvelles exploitations agricoles recrutées en 2014-2015.

Développement durable de l'aquaculture en eau douce

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) qui ont atteint la cible environnementale de rejet de phosphore	9 entreprises[23]	1 entreprise, 14 en cours d'analyse	1 entreprise, 24 en cours d'analyse	Cible non atteinte

L'objectif de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec est que les pisciculteurs diminuent, d'ici le 31 décembre 2016, leurs rejets moyens annuels estimés de 7,2 kg de phosphore par tonne de production, de manière à ce qu'ils s'établissent à 4,2 kg. À ce jour, 32 entreprises ont commencé à faire un suivi visant à vérifier si elles satisfont à cet objectif, et une seule entreprise l'a atteint en 2013-2014. Les travaux sont terminés pour 24 entreprises, et les données recueillies pour effectuer les suivis sont en cours d'analyse.

Développement durable en transformation alimentaire

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'une démarche de développement durable	40 entreprises	Aucune entreprise	Aucune entreprise	Cible non atteinte

Aucune aide n'a été attribuée en 2014-2015, mais le Ministère continue d'informer les entreprises de transformation de la disponibilité de cette aide financière. Entre autres choses, une tournée de présentation de l'offre intégrée de plusieurs instances gouvernementales s'est déroulée au cours du mois de mai 2014 dans la plupart des régions de la province. L'objectif consistait à informer les entreprises de transformation alimentaire des programmes offerts en vue de les encourager à prendre le virage du développement durable.

En septembre 2013, le MAPAQ a lancé le programme Levier, dont un des volets sert à financer l'implantation d'une démarche de développement durable en entreprise.

23 Cette cible a été modifiée depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

Risques des pesticides pour la santé et l'environnement

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action pour accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement en milieu agricole	100 % des activités prévues	100 % des activités prévues en cours de réalisation	100 % des activités prévues dans le Plan d'action 2011-2014 réalisées ou en cours de réalisation Élaboration et adoption du Plan d'action 2014-2018	Cible atteinte

La mise en œuvre des actions du Plan d'action 2011-2014 et du Plan d'action 2014-2018 de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture contribuera à accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et à réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement.

Au 31 mars 2015, l'ensemble des 26 actions prévues dans le Plan d'action 2011-2014 étaient réalisées ou en cours de réalisation. De plus, en novembre 2014, le Plan d'action 2014-2018 a été adopté. Celui-ci comprend 27 actions qui visent, entre autres choses, à réduire l'exposition des travailleurs agricoles et de la population aux pesticides, à maintenir la biodiversité en milieu agricole et à favoriser les organismes bénéfiques, à accroître la protection de l'eau ainsi qu'à renforcer le développement des connaissances et l'adoption de pratiques de lutte antiparasitaire intégrée.

Le Ministère est partie prenante de cette stratégie. Il appuie sa mise en œuvre, notamment par l'attribution de subventions par l'entremise du programme Prime-Vert. Pour l'année 2014-2015, environ 1,4 million de dollars ont été versés pour appuyer le développement et la transmission des connaissances en agroenvironnement. Également, depuis 2011, de l'aide financière a été offerte aux producteurs pour encourager l'achat d'équipements (ex. : buses antidérive, déflecteurs pour semoir, détecteurs de végétation, etc.) qui permettent de réduire les risques des pesticides à la ferme. Cette aide totalise un peu plus de 1,8 million dollars en 2014-2015. De plus, le Programme services-conseils permet l'accompagnement et le suivi des entreprises agricoles qui adoptent des pratiques de gestion intégrée des ennemis des cultures. En 2014-2015, plus de 1 600 entreprises ont bénéficié de ces services-conseils.

D'autres partenaires, dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que l'Union des producteurs agricoles se sont également impliqués dans la mise en œuvre des actions du Plan d'action 2011-2014 et dans l'élaboration du Plan d'action 2014-2018.

Écoconditionnalité de l'aide financière

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Pourcentage des entreprises agricoles, aquacoles et de transformation alimentaire soutenues financièrement qui sont soumises à un nouveau critère d'écoconditionnalité	100 % des entreprises visées[24] à la suite de la réalisation des étapes prévues de mise en œuvre	Secteur agricole : Dans 3 programmes, exigence du dépôt annuel du bilan de phosphore à l'équilibre pour les entreprises visées Secteur aquacole : 100 % des entreprises aquacoles visées	Secteur agricole : Dans 3 programmes, exigence du dépôt annuel du bilan de phosphore à l'équilibre pour 100 % des entreprises visées Secteur aquacole : 100 % des entreprises aquacoles visées	Réalisé à 67 %

L'écoconditionnalité consiste à lier le versement de l'aide financière gouvernementale au respect de conditions environnementales afin de pouvoir bénéficier pleinement de cette aide. Le Plan stratégique 2011-2014, qui a été prolongé en 2015, a confirmé l'engagement du Ministère à introduire un nouveau critère d'écoconditionnalité dans les programmes d'appui financier pour les entreprises agricoles, aquacoles et de transformation alimentaire.

Dans le secteur agricole, la nouvelle exigence retenue est le dépôt annuel d'un bilan de phosphore à l'équilibre pour les entreprises agricoles assujetties, conformément au Règlement sur les exploitations agricoles. Cette exigence est applicable depuis 2011 pour le Programme de crédit de taxes foncières agricoles et a également été intégrée à deux autres programmes, soit le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture (2011-2015) et le programme Proximité (2013-2018).

En 2014, la réflexion du Ministère à l'égard de l'application de l'écoconditionnalité dans les programmes agricoles s'est poursuivie de manière plus globale dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec. Le rapport, rendu public en février 2015, propose notamment, dans la piste de solution n° 28, la prise en considération des critères associés aux bonnes pratiques agricoles dans les programmes de sécurité du revenu.

En ce qui concerne le secteur de l'aquaculture, l'application actuelle de l'écoconditionnalité consiste, soit à fournir le certificat d'autorisation requis pour les projets aquacoles visés en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, soit à faire la preuve de sa participation à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec. Le Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales est visé par cette mesure d'écoconditionnalité, comme en fait foi la convention établie entre le bénéficiaire et le Ministère en vertu de ce programme.

Enfin, le programme Levier (2013-2018), le principal programme du MAPAQ à l'intention des entreprises de transformation alimentaire qui a été mis en œuvre en septembre 2013, inclut des dispositions exigeant que le demandeur ou son mandataire reconnaisse le devoir de se conformer à toute loi ou à tout règlement gouvernemental applicable, dont la réglementation environnementale. Ces dispositions indiquent aussi que le Ministère se réserve le droit de vérifier la conformité du demandeur. Dans une situation de non-respect, le MAPAQ retardera sa décision concernant l'attribution de l'aide jusqu'à ce que le respect des exigences auxquelles le demandeur contrevient soit démontré. Ces dispositions constituent un préalable à l'introduction d'un critère d'écoconditionnalité.

24 Les entreprises visées correspondent aux entreprises qui sont assujetties au critère d'écoconditionnalité retenu et qui bénéficient du programme concerné.

AXE 2 UNE OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF : APPUYER LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE AGRICOLE ET MARIN AU BÉNÉFICE DES COMMUNAUTÉS RÉGIONALES

Mise en contexte

Bien que l'agriculture occupe toujours une partie appréciable de l'espace habité et qu'elle demeure très importante dans le tissu économique de certaines régions, son poids démographique et économique tend à diminuer au fil du temps. Ainsi, la proportion de la population agricole est passée de plus de 50 % de la population rurale totale dans les années 1950 à moins de 6 % en 2006. Par conséquent, le milieu rural évolue vers une plus grande diversification de l'usage du territoire. Cette cohabitation des usages exerce une pression croissante sur la zone agricole, notamment autour des pôles de croissance urbaine où se situent les meilleures terres du Québec. À l'opposé, certaines zones agricoles situées dans un milieu périphérique en danger de dévitalisation gagneraient à diversifier leurs activités.

Au-delà de sa vocation première, c'est-à-dire la production d'aliments, l'agriculture procure des bénéfices à la société en participant à l'activité économique et à l'occupation du territoire. Elle façonne les paysages ruraux et contribue à l'attractivité du territoire, à la vitalité de nombreuses communautés rurales, à la gestion et à la protection des ressources naturelles ainsi qu'au maintien de services dans la communauté.

Dans le cadre du Plan stratégique 2011-2014, qui a été prolongé en 2015, l'action du Ministère s'articule autour de quatre axes principaux, à savoir :

- le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- la multifonctionnalité de l'agriculture;
- le cadre de développement aquacole.

Bilan 2014-2015

Plan de développement de la zone agricole

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Taux de mise en place des moyens prévus et mis à la disposition des MRC pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement de la zone agricole (PDZA)	100 % des moyens prévus	Projets pilotes terminés Bilan et guide d'élaboration publiés Au total, 44 MRC ont terminé ou élaborent présentement leur PDZA	Projets pilotes terminés Bilan et guide d'élaboration publiés Au total, 53 MRC ont terminé ou élaborent présentement leur PDZA. Nouvel appel de propositions en cours	Cible atteinte

En 2014-2015, le MAPAQ a choisi neuf MRC pour l'élaboration de leur plan de développement de la zone agricole. Il a procédé, en mars 2015, à un nouvel appel de propositions afin de sélectionner des MRC additionnelles. Le processus est en cours, et au 31 mars 2015, la sélection des MRC n'avait pas encore été faite.

Pour chaque appel de propositions, les MRC sélectionnées obtiennent une aide financière pouvant atteindre 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 40 000 $. Le MAPAQ a versé 374 276 $ pour financer l'élaboration de PDZA en 2014-2015. Ce montant comprend 270 000 $ provenant de l'initiative fédérale-provinciale-territoriale Cultivons l'avenir 2pour l'élaboration des 9 PDZA de l'appel de propositions de janvier 2014, ainsi que 104 276 $ provenant du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région afin de soutenir les MRC ayant réalisé leur PDZA à la satisfaction du MAPAQ.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Taux de réalisation des étapes prévues pour apporter des modifications à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de favoriser la pérennité et la mise en valeur du territoire agricole	100 % des étapes prévues	50 % des étapes prévues	50 % des étapes prévues	Réalisé à 50 %

Divers travaux visant à modifier la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ont été menés au cours de l'année 2014-2015. Le Ministère a toutefois choisi de surseoir au dossier dans le contexte des deux mandats d'initiative de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) de l'Assemblée nationale sur des enjeux liés à cette loi. Ceux-ci portent, d'une part, sur les orientations, les activités et la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et, d'autre part, sur le phénomène d'accaparement des terres agricoles. Afin de prendre en considération les recommandations de la CAPERN, les travaux reprendront lorsque ses rapports seront disponibles.

Multifonctionnalité de l'agriculture

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Nombre d'entreprises agricoles ayant participé à des projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture et contribuant à la qualité de vie des communautés rurales	350 entreprises	282 entreprises[25]	342 entreprises	Réalisé à 98 %

La multifonctionnalité de l'agriculture reconnaît l'utilité économique, sociale et environnementale de ce secteur par rapport au dynamisme rural et au développement des territoires habités. Le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, qui soutient des projets d'une durée de trois ans, favorise la production de bénéfices pour la société par l'agriculture.

Au 31 mars 2015, un total de 342 entreprises avaient participé à la mise en œuvre de projets poursuivant au moins un des objectifs suivants : la mise en valeur des paysages, l'attractivité des territoires, l'accès à l'espace rural, la préservation du patrimoine agricole, la protection de la biodiversité et la prestation de services à la communauté. Près de 70 % des entreprises prenaient part à ces projets dans le contexte d'une démarche collective.

De plus, 28 organismes qui se consacrent principalement au développement local ont reçu de l'aide financière pour la coordination de projets collectifs.

Cadre de développement aquacole

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Taux de réalisation des étapes prévues pour la mise en place d'un premier cadre de développement aquacole dans un des sites côtiers jugés prioritaires	100 % des étapes prévues	75 % des étapes prévues	85 % des étapes prévues	Réalisé à 85 %

La présence des entreprises maricoles dans l'environnement du Québec maritime entraîne une redéfinition de l'espace marin côtier, où les autres usagers font parfois valoir leur antériorité et leur poids économique. Actuellement, les aquaculteurs du Québec maritime ne bénéficient d'aucune zone prioritaire acceptée des autres usagers (aire maricole).

Un rapport faisant suite aux consultations tenues en 2012-2013 et en 2013-2014 a été présenté aux autorités concernées afin que celles-ci prennent une décision définitive sur la mise en place d'un cadre de développement aquacole aux Îles-de-la-Madeleine.

25 Les résultats ont été mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2013-2014*.

UNE ORGANISATION PERFORMANTE

ORIENTATION – **AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA PRESTATION DES SERVICES**

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a multiplié les efforts pour rétablir l'équilibre budgétaire. Durant cette période, les ministères et organismes devaient remplir leur mission en respectant un cadre budgétaire plus restreint et relever le défi de renouveler leur effectif à la suite des nombreux départs à la retraite, tout en maintenant la qualité des services.

Dans ce contexte, le Ministère travaille à maintenir et à développer ses ressources humaines selon les besoins actuels et futurs de l'organisation. Ses travaux portent sur la planification des ressources humaines, l'attraction et la rétention, le développement des personnes et la reconnaissance.

Le MAPAQ entend demeurer une organisation performante qui utilise de façon optimale ses ressources et améliore ses façons de faire pour offrir des services de qualité aux citoyens. Par son expertise, il a la responsabilité d'éclairer les décisions du gouvernement et des acteurs du milieu sur les choix de développement au bénéfice non seulement du secteur bioalimentaire, mais aussi de la société québécoise.

AXE 1 DES RESSOURCES HUMAINES QUALIFIÉES ET UNE EXPERTISE RECONNUE

OBJECTIF : METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES HUMAINES ET L'EXPERTISE DU MINISTÈRE

Mise en contexte

La mobilisation des effectifs joue un rôle majeur dans la capacité d'atteindre les résultats organisationnels escomptés et se révèle souvent un élément important d'attraction et de rétention.

En ce sens, le Ministère continue à développer l'expertise de son personnel. Deux compétences essentielles ont été ciblées pour l'ensemble du personnel, soit le sens du service à la clientèle et l'esprit de collaboration. Le Ministère soutient le développement de ces aptitudes par la tenue d'ateliers de formation, ce qui contribue à la performance organisationnelle. En outre, afin d'orienter le perfectionnement des ressources humaines en place et de faciliter le recrutement de personnes qualifiées, il poursuit l'élaboration de profils de compétences.

La mise en valeur de l'expertise du personnel passe, entre autres choses, par une diffusion adéquate de ses connaissances, notamment auprès de ses diverses clientèles. À cet égard, le Ministère vise à occuper une place prépondérante en matière d'information économique. Cette information stratégique doit être communiquée aux différents acteurs du secteur bioalimentaire, en particulier aux décideurs. Ainsi, le MAPAQ évalue l'accessibilité et la pertinence de l'information économique qu'il produit, pour ensuite définir et mettre en place des mécanismes de diffusion d'information stratégique en fonction des besoins de sa clientèle.

Bilan 2014-2015

Expertise et mobilisation du personnel

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Taux de réalisation des actions prévues dans le domaine du maintien et du développement des compétences ministérielles	100 % des actions prévues	Taux de personnes formées : 50 % pour le « sens du service à la clientèle » ; 70 % pour le « sens de la collaboration » 100 % des profils de compétences élaborés pour les principales fonctions sectorielles	Taux de personnes formées : 51 % pour le « sens du service à la clientèle » ; 78 % pour le « sens de la collaboration » 100 % des profils de compétences élaborés pour les principales fonctions sectorielles	Réalisé à 80 %
Taux de réalisation des actions prévues dans la Stratégie favorisant la mobilisation du personnel	100 % des actions prévues	80 % de la Stratégie	85 % de la Stratégie	Réalisé à 85 %
Taux de réalisation des actions prévues dans la mise en place d'un mécanisme de diffusion d'information stratégique pour éclairer les intervenants du secteur bioalimentaire dans leurs choix de développement	100 % des actions prévues	100 % des actions prévues	100 % des actions prévues	Cible atteinte

> **Maintien et développement des compétences ministérielles**

En raison des mesures restrictives applicables aux frais de formation et de déplacement, le MAPAQ a dû limiter ses initiatives visant à soutenir le développement des compétences-clés ministérielles. En 2014-2015, il a tout de même offert une formation sur le sens du service à la clientèle à 26 personnes. Pour cette compétence, le taux de personnes formées est passé de 50 % à 51 %.

Par ailleurs, 145 personnes additionnelles ont reçu une formation sur le sens de la collaboration, ce qui fait passer le taux de personnes formées à 78 % pour cette compétence. Soulignons que le MAPAQ met en valeur ses compétences ministérielles en les appréciant dans la gestion de la contribution de chaque employé.

La cible de 10 profils de compétences a été atteinte en 2013-2014. Tous les profils de compétences des principales fonctions sectorielles ont déjà été préparés.

> **Stratégie favorisant la mobilisation du personnel**

En 2014-2015, le Ministère a poursuivi ses actions pour favoriser la mobilisation de son personnel. Une communication a d'ailleurs été transmise à l'ensemble des gestionnaires pour les sensibiliser à l'importance de leur rôle.

Parallèlement, la Direction des ressources humaines poursuit son offre d'accompagnement afin d'aider les gestionnaires à relever leurs défis de gestion, notamment ceux liés à la gestion de la contribution, à la reconnaissance, au climat de travail et à l'organisation du travail.

> **Diffusion d'information stratégique pour éclairer les acteurs du secteur bioalimentaire dans leurs choix de développement**

Par l'entremise du site Internet du MAPAQ, les acteurs du secteur bioalimentaire peuvent s'abonner électroniquement à trois publications économiques produites par le Ministère, soit le *BioClips*, le *BioClips+* et *L'Indicateur économique du bioalimentaire*. La clientèle peut également formuler ses questions et ses commentaires en ligne.

AXE 2 DES SERVICES DE QUALITÉ ET UNE ORGANISATION EFFICACE

OBJECTIF : AMÉLIORER LES FAÇONS DE FAIRE

Mise en contexte

Le Ministère souscrit aux engagements du gouvernement à l'égard de la modernisation de l'État. Ainsi, il travaille à améliorer ses façons de faire pour offrir des services de qualité aux citoyens et être efficace dans ses processus d'affaires. Par ailleurs, le MAPAQ a mis en place, au cours des dernières années, des partenariats avec des organismes associés pour la livraison de produits et de services complémentaires aux siens dans différents domaines liés au développement bioalimentaire.

Bilan 2014-2015

Satisfaction des citoyens à l'égard de la prestation de services ministérielle

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Cote de satisfaction à l'égard de la prestation de services aux citoyens	Cote de 9/10	Cote de 8,5 /10	Aucun sondage réalisé	Réalisé à 94 %

Le sondage de satisfaction de la clientèle permet de mesurer le respect des engagements énoncés dans la Déclaration de services aux citoyens du MAPAQ et de cerner les améliorations à apporter. Ce document place la clientèle au centre des préoccupations du Ministère et définit un engagement collectif à offrir des services accessibles, courtois, rigoureux, transparents, équitables et simplifiés.

Depuis l'adoption, en 2009, de sa déclaration de services aux citoyens, le Ministère a réalisé 4 sondages sur l'appréciation des services offerts. Le questionnaire, toujours basé sur l'Outil québécois de mesure de la satisfaction de la clientèle, a permis de comparer les résultats obtenus dans chacun des sondages. Le dernier sondage effectué a eu lieu en janvier-février 2014 auprès de 1 100 répondants représentant les différentes clientèles du MAPAQ. Dorénavant, le sondage sera réalisé tous les 2 ans.

Dans l'ensemble, les répondants se disent satisfaits des services reçus. Ils ont accordé une note de satisfaction globale de 8,5 sur 10, ce qui s'apparente aux résultats du sondage de 2009-2010. Le respect, l'équité et la confidentialité sont les attitudes les plus appréciées (les résultats obtenus sont supérieurs à 8,85 sur 10).

Amélioration des services aux citoyens et optimisation des processus

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Taux de réalisation des actions prévues au Plan d'amélioration des services aux citoyens	100 % des actions prévues	90 % des actions prévues	87 % des actions prévues	Réalisé à 87 %

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Taux de réalisation des projets d'optimisation des processus d'affaires	100 % des actions prévues	93 % des actions prévues aux projets	100 % des actions prévues aux projets	Cible atteinte
Taux de réalisation des actions d'intégration technologique visant l'amélioration de la gestion et de la circulation de l'information	100 % des actions prévues	94 réseaux d'échange de pratiques Plan de classification : approbation du volet administratif et élaboration d'une stratégie de conception et de mise en place du volet mission 100 % des actions prévues dans le plan maître en géomatique	94 réseaux d'échange de pratiques Plan de classification – Volet administratif : réalisation de la preuve de concept et du projet pilote, et rédaction du bilan Rédaction d'une stratégie pour la continuité du projet 100 % des actions prévues dans le plan maître en géomatique	Réalisé à 67 %

> Amélioration des services aux citoyens

Le Ministère a implanté une culture d'amélioration continue en mettant en œuvre chaque année un plan d'amélioration des services. En 2014-2015, son plan comprenait 5 projets, et 87 % des actions prévues ont été réalisées. Mentionnons l'élaboration de processus cibles pour les activités des laboratoires d'expertises alimentaire et animale ainsi que le développement et l'implantation du comptoir d'aide financière pour rendre disponible l'information comptable à l'ensemble du Ministère.

Par ailleurs, depuis mars 2013, le Ministère tient un registre des plaintes relatives aux services offerts dans toute l'organisation. En 2014-2015, il a traité 18 plaintes en première instance et 2 plaintes en deuxième instance.

> Optimisation des processus d'affaires

L'optimisation des processus d'affaires s'inscrit dans les orientations du gouvernement afin d'améliorer les services à la clientèle, de moderniser la gestion de la fonction publique et d'utiliser de façon optimale les ressources en place.

En 2014-2015, le Ministère a terminé l'optimisation du programme d'aide financière Prime-Vert 2013-2018 et de ses composantes. Des changements ont été apportés afin de simplifier le formulaire de demande d'aide général du volet 1 et les listes de vérification de certaines mesures.

Par ailleurs, le MAPAQ a aussi terminé l'analyse des processus d'enregistrement en continu, qui a conduit à la mise en place de nouvelles façons de faire à partir de janvier 2015. De plus, à l'automne 2014, le Ministère a créé la Direction de l'enregistrement des exploitations agricoles. Cette dernière s'occupe entièrement de l'enregistrement des exploitations agricoles.

Une nouvelle structure organisationnelle de l'Institut de technologie agroalimentaire, mise en place en 2014, a contribué à améliorer l'efficience administrative de l'établissement ainsi qu'à optimiser l'organisation du travail et la prestation de services au sein de celui-ci. De plus, on a revu la promotion des programmes de formation de l'Institut, et d'importants efforts ont été et sont toujours déployés afin de rejoindre plus efficacement la clientèle étudiante.

> Gestion et circulation de l'information

Dans le cadre des activités réalisées pour la mise en place de la structure ministérielle de l'information, les observations faites lors du test de faisabilité et de la réalisation du projet pilote ainsi que les constats dressés dans le bilan ont mené à un changement dans l'orientation du projet et dans l'approche adoptée. Une stratégie en harmonie avec l'approche proposée a été élaborée.

Depuis 2011, le Ministère a mis en place 94 réseaux d'échange de pratiques. L'utilisation de ces réseaux de collaboration virtuelle s'avère un moyen simple, efficace et peu coûteux d'améliorer le partage d'information entre spécialistes, au bénéfice de l'organisation. Ces réseaux multiples couvrent une variété de thèmes liés à la mission du Ministère tels que l'inspection phytosanitaire, les grandes cultures et les producteurs de grands gibiers.

Le Ministère a également terminé l'adaptation d'un progiciel pour y inclure les renseignements consignés dans la fiche d'enregistrement pour les exploitations agricoles ayant réalisé les actions prévues dans le plan maître en géomatique.

Attentes à l'égard des organismes associés

INDICATEUR	CIBLE 2011-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2014-2015	BILAN AU 31 MARS 2015
Pourcentage des conventions signées avec les organismes associés qui précisent les attentes de résultats en fonction des sommes investies	100 % des conventions signées	100 % des conventions signées	100 % des conventions signées	Cible atteinte

Adoptée par le MAPAQ en décembre 2009, la Politique ministérielle de gouvernance à l'égard des organismes associés vise l'adoption de bonnes pratiques de gouvernance permettant de gérer les risques associés à ce type de partenariat. Elle permet aussi de répondre à des exigences de transparence et de saine utilisation des fonds publics.

La première section de cette politique concerne la présence du Ministère aux conseils d'administration des organismes associés, tandis que la seconde décline le cadre de gestion ministériel qui s'applique principalement aux ententes signées avec ces organismes. Ce cadre prévoit notamment, dans la convention, des attentes de résultats formulées par le Ministère à l'organisme associé, en fonction des sommes investies. Ces attentes sont introduites lors du renouvellement d'une convention existante ou de la signature d'une nouvelle convention.

Entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015, le Ministère a signé 10 conventions avec des organismes associés. Toutes ces conventions incluent des attentes de résultats[26].

26 En 2013-2014, le nombre de conventions répertoriées était plus élevé, car des conventions d'aide financière avec d'autres organismes que les organismes associés avaient été considérées. En 2014-2015, seules les conventions avec les organismes associés ont fait l'objet d'une vérification.

RÉSULTATS 2014-2015
PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA PÉRIODE 2009-2015

À la suite d'une décision gouvernementale, les plans de développement durable 2009-2013 de tous les ministères et organismes ont été prolongés jusqu'au 31 mars 2015. Le Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013 du MAPAQ ainsi que les actions qui y sont définies se sont donc poursuivis jusqu'en mars 2015.

Le Plan d'action ministériel comporte 20 actions[27] qui concernent l'ensemble des clientèles du Ministère et permettent à celui-ci de contribuer à la mise en œuvre de 6 orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Ces orientations sont les suivantes :

- informer, sensibiliser, éduquer et innover;
- réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement;
- produire et consommer de façon responsable;
- accroître l'efficience économique;
- répondre aux changements démographiques;
- aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

La première partie de cette section présente le sommaire des résultats obtenus en 2014-2015 par rapport au plan d'action ministériel de développement durable pour la période 2009-2015. La deuxième partie comprend une mise en contexte et une description des résultats pour chacune des actions.

27 À l'origine, le Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013 du MAPAQ comportait 18 actions. Toutefois, pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2015, il y a 2 nouvelles actions qui ont été ajoutées afin de répondre spécialement à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 ainsi qu'à l'objectif 15 de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2014-2015

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1
MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE ET L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL
INFORMER ET SENSIBILISER LE PERSONNEL DU MINISTÈRE ET SES CLIENTÈLES AU CONCEPT ET AUX PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 1
METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DU PLAN GOUVERNEMENTAL DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE)

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable	Sensibilisation de 80 % des employés en 2011	Cible atteinte en 2010-2011	100
Parmi les employés ciblés, taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières	Que 50 % des personnels ciblés aient suivi une formation traitant minimalement des 2 contenus de référence d'ici le 31 mars 2013[28]	Cible atteinte en 2013-2014	101

28 L'indicateur et la cible ont été modifiés à la suite d'une décision rendue par le Comité interministériel du développement durable le 4 juin 2010.

ACTION 2

AMÉLIORER LES SERVICES-CONSEILS RATTACHÉS À L'UNE OU L'AUTRE DES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, AU BÉNÉFICE DES ENTREPRISES AGRICOLES

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Nombre cumulatif d'entreprises qui ont bénéficié de services-conseils subventionnés	15 000 entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés par le Ministère	Cible atteinte en 2009-2010	102
Nombre cumulatif de diagnostics spécialisés en agroenvironnement réalisés entre 2009 et 2013	Réalisation de 3 000 diagnostics spécialisés en agroenvironnement d'ici 2013	Cible non atteinte	102
Offre de services-conseils multidisciplinaires, par les réseaux Agriconseils, dans les secteurs de la transformation à la ferme, de l'agrotourisme et dans les productions en développement	Services-conseils offerts dans les secteurs ciblés d'ici 2013	Cible atteinte en 2011-2012	103

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3
SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES NOUVELLES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN MAXIMISER LES RETOMBÉES AU QUÉBEC

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

ACTION 3

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ EN RECHERCHE ET INNOVATION

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
État d'avancement de la mise en place d'un plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire	Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013	Réalisé à 93 %	104

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4
POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION ET ÉTABLIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF ORGANISATIONNEL
SOUTENIR LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE DANS LA MAÎTRISE DES RISQUES ALIMENTAIRES ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ACTION 4
DÉVELOPPER LA TRAÇABILITÉ DANS DE NOUVEAUX SECTEURS DE PRODUCTION ET POURSUIVRE LA TRAÇABILITÉ DE LA FERME À LA TABLE

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Nombre d'espèces et de secteurs couverts par un système de traçabilité	Identification d'au moins deux nouvelles espèces d'ici mars 2013 et élaboration d'un nouveau plan avec les partenaires	Cible atteinte en 2011-2012	105

ACTION 5
AIDER LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU SECTEUR DES FROMAGES FINS À SE DOTER DES OUTILS NÉCESSAIRES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Nombre d'entreprises du secteur des fromages fins ayant appliqué un plan de contrôle et de gestion de la qualité	Application d'un plan de contrôle et de gestion de la qualité par 20 entreprises du secteur des fromages fins d'ici 2011	Cible atteinte en 2010-2011	105
Nombre d'entreprises du secteur des fromages fins ayant implanté un système de qualité reconnu incorporant les principes HACCP[29]	Implantation d'un système de qualité reconnu incorporant les principes HACCP par 3 entreprises du secteur des fromages fins d'ici 2011	Cible atteinte en 2010-2011	106

ACTION 6
METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT EN MILIEU AGRICOLE VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET À LUTTER CONTRE LES ALGUES BLEU-VERT

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Nombre total d'exploitations agricoles adhérant aux projets de bassins versants	Participation de 4 200 exploitations agricoles aux projets de bassins versants d'ici 2013	Réalisé à 80 %	106
Appui financier du Ministère dans le cadre des projets pour soutenir la mise en place de correctifs à la ferme	Atteinte de l'appui financier déterminé d'ici 2013 – 30 millions de dollars	Réalisé à 96 %	107
Proportion des projets de bassins ciblés où l'on observe une tendance temporelle à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface	Tendance temporelle à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface pour 50 % des projets de bassins ciblés d'ici 2013	Cible non atteinte	107

29 *Hazard Analysis and Critical Control Points*

ACTION 7

SOUTENIR LES EXPLOITATIONS QUI DOIVENT ENTREPOSER LEURS FUMIERS DE FAÇON ADÉQUATE D'ICI 2010, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Pourcentage des exploitations visées dont les fumiers sont entreposés de façon adéquate	Entreposage adéquat pour 100 % des exploitations visées d'ici 2010	Réalisé à 97 %[30]	108

ACTION 8

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE EN EAU DOUCE AU QUÉBEC

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Nombre d'entreprises et part relative de la production des pisciculteurs adhérant à la STRADDAQ[31]	Adhésion de 38 entreprises, soit 79 % de la production piscicole totale d'ici mars 2015[32]	Réalisé à 89 %	109
Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la STRADDAQ ayant atteint les objectifs de l'entente	Atteinte, d'ici mars 2015, des objectifs de la STRADDAQ par 20 entreprises piscicoles adhérentes[33]	Cible non atteinte	109

ACTION 9

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE EN PROTECTION PHYTOSANITAIRE DES CULTURES AU QUÉBEC

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
État d'avancement de la mise en œuvre d'une stratégie en protection phytosanitaire des cultures	Adoption et publication de la stratégie en protection phytosanitaire des cultures d'ici 2013	Cible atteinte en 2011-2012	110

ACTION 10

ÉLABORER ET METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR L'ESSOR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
État d'avancement de la mise en place d'un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique	Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013	Réalisé à 92 %	111

30 Les résultats obtenus peuvent varier en fonction du dénominateur, soit le nombre d'exploitations agricoles en production animale enregistrées au MAPAQ. Pour cette raison, il est statistiquement impossible d'atteindre la cible de 100 %.

31 Les deux premiers indicateurs de l'action 8, tels qu'ils sont présentés dans le Plan d'action ministériel de développement durable, ont été fusionnés pour des besoins de simplification.

32 La cible a été établie à 38 entreprises au lieu de 41, comme il est indiqué dans le *Rapport annuel de gestion 2011-2012*, car 3 stations piscicoles se sont retirées de la STRADDAQ.

33 La cible a été modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*; il en est de même pour le libellé de la cible afin de faciliter la compréhension du lecteur.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6
APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

OBJECTIF ORGANISATIONNEL
ACCROÎTRE, AU MINISTÈRE, L'ADOPTION DE PRATIQUES DE GESTION ET D'ACQUISITION RESPONSABLES SUR LE PLAN ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL

ACTION 11
METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES ET DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT AUX DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE DÈS SON ADOPTION (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE)

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Adoption du cadre ou du système de gestion environnementale	Adoption du cadre ou du système de gestion environnementale d'ici mars 2011	Cible atteinte en 2012-2013	112
Nombre de mesures appliquées contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale	Application de 16 mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2013	Cible atteinte en 2012-2013	112
Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables réalisées	Réalisation de 16 pratiques d'acquisitions écoresponsables d'ici 2013	Cible atteinte en 2013-2014	113

ACTION 12
POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION CÉGEP VERT DU QUÉBEC POUR LES DEUX CAMPUS DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Attestation du niveau 3 attribuée par Environnement Jeunesse	Obtention du niveau 3 de la certification Cégep vert du Québec d'ici septembre 2010	Cible atteinte en 2010-2011	113

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8
AUGMENTER LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AYANT DES INCIDENCES MOINDRES SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LE BILAN ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

OBJECTIF ORGANISATIONNEL
APPUYER LE SECTEUR AGRICOLE DANS LA MISE EN ŒUVRE D'INITIATIVES VISANT LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

ACTION 13
FINANCER DES PROJETS VISANT À RÉDUIRE ET ÉVITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE LA BIOMASSE

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Investissements du MAPAQ pour la réalisation de projets	Investissement du MAPAQ de 12 M$ pour la durée du Plan d'action sur les changements climatiques (PACC)[34]	Cible non atteinte	114
Nombre de tonnes équivalent CO_2 réduites ou évitées	Réduction ou évitement de 300 000 tonnes équivalent CO_2 d'ici 2013[35]	Cible non atteinte	114

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9
APPLIQUER DAVANTAGE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES PROGRAMMES D'AIDE PUBLICS ET SUSCITER LEUR IMPLANTATION DANS LES PROGRAMMES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

OBJECTIF ORGANISATIONNEL
POURSUIVRE L'IMPLANTATION DE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ DANS LES PROGRAMMES DU MINISTÈRE

ACTION 14
APPLIQUER PROGRESSIVEMENT L'ÉCOCONDITIONNALITÉ DES AIDES AGRICOLES

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Pourcentage des exploitations agricoles bénéficiant du crédit de taxes foncières agricoles et soumises au critère du dépôt du bilan de phosphore à l'équilibre, exigible en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles[36]	100 % des exploitations agricoles visées à compter de l'année fiscale 2011[37]	Cible atteinte en 2013-2014	115

34 Cette cible a été modifiée par rapport à celle qui est inscrite dans le Plan d'action ministériel de développement durable.
35 Dans le cadre du PACC 2006-2012, la cible de départ qui a été établie pour le milieu agricole concernant la réduction ou l'évitement des GES était de 300 000 tonnes équivalent CO_2.
36 Cet indicateur a été modifié dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
37 Cette cible a été modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 12
FAVORISER LE RECOURS AUX INCITATIFS ÉCONOMIQUES, FISCAUX ET NON FISCAUX, AFIN D'INSCRIRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS ET DE SERVICES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL
SOUTENIR LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE DANS L'UTILISATION RESPONSABLE DES RESSOURCES

ACTION 15
SOUTENIR L'APPLICATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Nombre d'entreprises ayant amorcé ou réalisé un diagnostic et un plan d'action en développement durable	Amorce ou réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action en développement durable par 15 entreprises d'ici 2013[38]	Réalisé à 53 %	116
Nombre d'entreprises ayant réalisé des activités de développement ou d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable	Réalisation d'activités de développement ou d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable par 30 entreprises d'ici 2013[39]	Réalisé à 60 %	117

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 14
FAVORISER LA VIE FAMILIALE ET EN FACILITER LA CONCILIATION AVEC LE TRAVAIL, LES ÉTUDES ET LA VIE PERSONNELLE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL
CONTRIBUER À LA PÉRENNITÉ DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN FAVORISANT SON ACCESSIBILITÉ POUR LA RELÈVE

ACTION 16
METTRE EN ŒUVRE LES PLANS D'ACTION DES DIFFÉRENTS VOLETS DE LA POLITIQUE JEUNESSE DU MINISTÈRE

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Investissements du MAPAQ liés aux programmes d'aide pour la relève agricole	Investissement du MAPAQ de 10 M$ dans le Plan en faveur de la relève agricole d'ici mars 2013	Réalisé à 76 %	118
Nombre de projets soutenus par les programmes d'aide pour la relève agricole	Soutien apporté à 750 projets grâce aux programmes d'aide pour la relève agricole d'ici mars 2013	Cible atteinte en 2011-2012	118
Nombre de participants au Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches)	Soutien accordé à 30 projets au moyen du Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches) d'ici mars 2011	Cible atteinte en 2010-2011	118

38 Cette cible a été réévaluée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
39 *Idem*.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18
INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX ET LOCAUX

OBJECTIF ORGANISATIONNEL
ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES ET LES CLIENTÈLES DU MINISTÈRE DANS L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS BIOALIMENTAIRES DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE

ACTION 17
METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS PILOTES VISANT À ÉLABORER DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Signature des protocoles d'entente liant le MAPAQ et chacune des MRC participant aux projets pilotes	Signature de 8 protocoles d'entente liant le MAPAQ et chacune des 8 MRC d'ici mars 2010	Cible atteinte en 2009-2010	119
Dépôt des plans de développement de la zone agricole conçus par les MRC	Dépôt des 8 plans de développement de la zone agricole conçus par les MRC d'ici mars 2012[40]	Cible atteinte en 2011-2012	119
Publication du guide ministériel d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole à l'intention des MRC et des communautés métropolitaines	Publication du guide d'ici mars 2012[41]	Cible atteinte en 2011-2012	119

ACTION 18
METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL DES MUNICIPALITÉS ET DES ENTREPRISES QUI SOUTIENNENT LE DYNAMISME TERRITORIAL (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE)

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des municipalités mises en œuvre auxquelles participe le MAPAQ	Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des municipalités d'ici 2013	Cible atteinte en 2012-2013	120
Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des entreprises mises en œuvre auxquelles participe le MAPAQ pour le secteur de la transformation alimentaire	Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur de la transformation alimentaire d'ici 2013	Cible atteinte en 2012-2013	121

40 Cette cible a été modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
41 *Idem*.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 19
RENFORCER LA VIABILITÉ ET LA RÉSILIENCE DES COLLECTIVITÉS URBAINES, RURALES OU TERRITORIALES ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

ACTION 19
POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PILOTE D'APPUI À LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Nombre de nouvelles entreprises agricoles participant à des projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture (OVT)	Au moins 145 nouvelles entreprises participantes au cours de la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2015	Réalisé à 86 %	122

ACTION 20
APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES APPELLATIONS RÉSERVÉES OU DE NOUVEAUX TERMES VALORISANTS

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2014-2015	PAGE
Nombre de nouveaux projets mis en œuvre ayant pour objet la reconnaissance d'une appellation réservée ou l'autorisation d'un terme valorisant (Agenda 21 de la culture)	Au moins 6 nouveaux projets mis en œuvre au cours de la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2015	Réalisé à 83 %	123

DESCRIPTION DES RÉSULTATS 2014-2015

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1 - MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE ET L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - INFORMER ET SENSIBILISER LE PERSONNEL DU MINISTÈRE ET SES CLIENTÈLES AU CONCEPT ET AUX PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 1 - METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DU PLAN GOUVERNEMENTAL DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE)

Mise en contexte

Le Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique s'inscrit dans la mise en œuvre de la première orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. En vertu de ce plan, les ministères et organismes doivent :

1) sensibiliser leur personnel à la démarche gouvernementale de développement durable ou aux engagements de leur plan d'action en matière de développement durable, et ce, par des activités thématiques et différents outils. Pour ce volet, la cible gouvernementale est considérée comme atteinte, mais les ministères et organismes doivent poursuivre annuellement leurs efforts de sensibilisation;
2) cibler les membres du personnel dont les tâches sont directement liées à l'encadrement, à la planification stratégique et opérationnelle, à l'élaboration et à l'analyse de projets, de programmes ou d'appels d'offres, à l'organisation d'événements ainsi qu'à la rédaction communicationnelle et organisationnelle, et les former afin qu'ils possèdent les compétences et les outils nécessaires pour intégrer la prise en considération des principes de développement durable dans les activités ministérielles jugées structurantes. Pour ce volet, la cible fait référence à deux contenus, soit :

- les connaissances et les informations relatives à la démarche gouvernementale de développement durable,
- les apprentissages liés aux principes de développement durable et à leur prise en considération.

INDICATEUR 1	CIBLE GOUVERNEMENTALE 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2015
Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable	Sensibilisation de 80 % des employés en 2011	90 %[42] Cible gouvernementale atteinte	Actions ministérielles poursuivies

42 Ce taux de sensibilisation des employés a été mesuré par le Bureau de coordination du développement durable, et ce, globalement pour l'ensemble de l'administration publique en mars 2011.

Résultats commentés

En 2014-2015, le Ministère a réalisé plusieurs activités afin de sensibiliser son personnel au concept de développement durable :

- Une présentation sur les occasions et les défis que représente le développement durable pour le secteur bioalimentaire québécois a été conçue, et près d'une centaine de professionnels et gestionnaires du MAPAQ y ont assisté.
- Le réseau en développement durable, composé d'une personne-ressource pour chacun des sous-ministériats et pour la Direction générale des services à la gestion, a poursuivi ses activités d'échanges et de partage d'expérience sur le développement durable. Trois rencontres ont été tenues. Elles ont notamment permis de définir la collaboration des sous-ministériats à la démarche d'élaboration du plan ministériel de développement durable 2015-2020.
- Le MAPAQ s'est doté d'un système de veille sur les enjeux associés au développement durable et à la responsabilité sociale dans le secteur bioalimentaire.
- La section de l'Intranet ministériel consacrée au développement durable, dont l'information est accessible à tout le personnel du Ministère, a été mise à jour.
- La collecte mensuelle de denrées non périssables s'est poursuivie auprès du personnel travaillant dans l'édifice Le Deux Cent, à Québec (200, chemin Sainte-Foy). En 5 ans, plus de 4 500 produits ont été amassés, acheminés à Moisson Québec et redistribués dans les 150 organismes venant en aide aux personnes défavorisées de la région.
- Diverses activités de sensibilisation à la saine gestion de l'eau potable, à la gestion des matières résiduelles, à la consommation d'énergie et à la papeterie verte ont été menées auprès du personnel. À titre d'exemples, le Ministère affiche des messages rappelant l'importance d'économiser l'eau potable et a mis en place un projet pilote de gestion de la papeterie verte.

INDICATEUR 2	CIBLE GOUVERNEMENTALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Parmi les employés ciblés, taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières	Que 50 % des personnels ciblés aient suivi une formation traitant minimalement des 2 contenus de référence d'ici le 31 mars 2013[43]	45 %	74 % Cible atteinte	86 %

Résultats commentés

Le Ministère est pourvu d'un mécanisme et d'outils d'analyse pour tenir compte des 16 principes de la Loi sur le développement durable dans les interventions structurantes (ex. : programmes, plans et stratégies) qu'il élabore ou modifie. Approuvé par le comité de direction du Ministère, ce mécanisme est formellement utilisé depuis juin 2013. Au total, 86 % du personnel concerné a reçu une formation sur ce mécanisme depuis 2011, ce qui correspond à plus d'une centaine de professionnels et de gestionnaires. Dans une perspective d'amélioration continue, un bilan de l'application du mécanisme a été dressé en 2014-2015.

43 L'indicateur et la cible ont été modifiés à la suite d'une décision rendue par le Comité interministériel du développement durable le 4 juin 2010.

ACTION 2 - AMÉLIORER LES SERVICES-CONSEILS RATTACHÉS À L'UNE OU L'AUTRE DES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, AU BÉNÉFICE DES ENTREPRISES AGRICOLES

Mise en contexte

Par l'intermédiaire des réseaux Agriconseils présents dans toutes les régions du Québec, le Ministère offre une contribution financière aux entreprises agricoles qui veulent obtenir des services-conseils sur le plan technique de même que dans les domaines de la gestion, de l'accompagnement relatif au transfert de ferme et de l'agroenvironnement. Ces services se veulent multidisciplinaires et permettent aux entreprises d'évoluer dans un environnement fortement compétitif, marqué par la libéralisation des marchés, par l'innovation technologique ainsi que par les exigences environnementales et sociétales. L'accès à ceux-ci contribue à améliorer la compétitivité de l'agriculture québécoise, à maintenir une occupation dynamique du territoire et à favoriser le développement régional pour un nombre croissant d'entreprises.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2009-2010	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre cumulatif d'entreprises qui ont bénéficié de services-conseils subventionnés	15 000 entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés par le Ministère	**Cible atteinte en 2009-2010**

Résultats commentés

En 2013, le Ministère a mis en œuvre le Programme services-conseils 2013-2018, qui offre une aide financière aux entreprises agricoles pour l'utilisation de services-conseils dans trois domaines d'intervention : l'agroenvironnement, la gestion et l'encadrement technique. Un éventail de services est ainsi offert, tels que des services liés au diagnostic, au plan d'affaires (incluant le plan de commercialisation) et à la régie des cultures. Administré par les réseaux Agriconseils, le Programme permet de bonifier le taux de financement selon les priorités régionales et ministérielles.

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre cumulatif de diagnostics spécialisés en agroenvironnement réalisés entre 2009 et 2013	Réalisation de 3 000 diagnostics spécialisés en agroenvironnement d'ici 2013	1 011 diagnostics	1 214 diagnostics	1 390 diagnostics **Cible non atteinte**

Résultats commentés

Les évaluations détaillées et ciblées financées dans le cadre du Programme de services-conseils remplacent les diagnostics spécialisés qui étaient financés dans le cadre du programme Prime-Vert 2009-2013. La démarche en agroenvironnement est maintenant axée sur la réalisation d'actions en matière d'accompagnement et de suivi qui sont financées par le Programme de services-conseils.

Ainsi, pour 2014-2015, un total de 176 évaluations détaillées et ciblées ont été réalisées. De ce nombre, 116 concernent l'état des sols et 60, la gestion intégrée des ennemis des cultures et la gestion des pesticides. Le bilan pour la période 2009-2015 s'élève à 1 390 diagnostics ou évaluations.

De 2008 à 2010, les diagnostics spécialisés d'érosion des sols et des berges étaient obligatoires pour les exploitations agricoles participant à des projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant. Depuis 2010, les évaluations sont offertes aux entreprises agricoles au besoin. C'est pourquoi le nombre de diagnostics réalisés est moins élevé que prévu.

INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Offre de services-conseils multidisciplinaires, par les réseaux Agriconseils, dans les secteurs de la transformation à la ferme, de l'agrotourisme et dans les productions en développement	Services-conseils offerts dans les secteurs ciblés d'ici 2013	**Cible atteinte en 2011-2012**

Résultats commentés

Les 14 réseaux Agriconseils, présents dans toutes les régions du Québec, maintiennent leur offre de service, notamment dans les secteurs de la transformation à la ferme, de l'agrotourisme, des productions en développement ou des productions en émergence, comme l'agriculture biologique.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3 - SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES NOUVELLES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN MAXIMISER LES RETOMBÉES AU QUÉBEC

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

ACTION 3 - ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ EN RECHERCHE ET INNOVATION

Mise en contexte

En juillet 2010, le Plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire a été lancé. Ce plan comprend 19 actions qui sont regroupées sous 3 orientations : intensifier la recherche dans les domaines prioritaires pour le Québec; favoriser la synergie des acteurs de la chaîne d'innovation; renforcer la recherche et l'innovation en entreprise. Il prévoit des programmes de soutien pour des projets de recherche et d'innovation. Ce plan a pris fin le 31 mars 2013.

INDICATEUR	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2015
État d'avancement de la mise en place d'un plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire	Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013	Investissement de 93 % des sommes allouées au plan d'action Fin du plan en mars 2013 **Réalisé à 93 %**	Poursuite de l'appui aux activités de recherche et d'innovation par le programme Innov'Action agroalimentaire

Résultats commentés

Le Plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire a pris fin, comme prévu, le 31 mars 2013. Une part de 93 % des sommes allouées à ce plan a été investie dans les activités de recherche et d'innovation.

En 2014-2015, le Ministère a poursuivi son appui au secteur agroalimentaire pour la réalisation d'activités de recherche et d'innovation par l'intermédiaire de son programme Innov'Action agroalimentaire.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4 - POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION ET ÉTABLIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - SOUTENIR LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE DANS LA MAÎTRISE DES RISQUES ALIMENTAIRES ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ACTION 4 - DÉVELOPPER LA TRAÇABILITÉ DANS DE NOUVEAUX SECTEURS DE PRODUCTION ET POURSUIVRE LA TRAÇABILITÉ DE LA FERME À LA TABLE

Mise en contexte

La traçabilité est un outil permettant d'améliorer la rapidité d'intervention en cas d'urgences sanitaires, de mieux protéger la santé publique et animale, de maintenir la confiance des consommateurs et de limiter les effets économiques négatifs d'une crise sanitaire dans le secteur bioalimentaire. Depuis 2001, le Ministère confie à Agri-Traçabilité Québec inc. la gestion du système d'identification et de traçabilité des animaux. Cet organisme coordonne également des projets pilotes dont les résultats servent notamment à l'implantation de la traçabilité dans de nouveaux secteurs. Au Québec, celle-ci est obligatoire pour les bovins, les ovins et les cervidés.

INDICATEUR	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre d'espèces et de secteurs couverts par un système de traçabilité	Identification d'au moins deux nouvelles espèces d'ici mars 2013 et élaboration d'un nouveau plan avec les partenaires	Cible atteinte en 2011-2012

ACTION 5 - AIDER LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU SECTEUR DES FROMAGES FINS À SE DOTER DES OUTILS NÉCESSAIRES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Mise en contexte

La mesure de soutien à la qualité des fromages fins découle de l'épisode de listériose qu'a connu le secteur fromager du Québec en août 2008. L'objectif était d'appuyer les entreprises de transformation du secteur des fromages fins à se doter de plans de contrôle et de gestion de la qualité ou de systèmes de qualité reconnus incorporant les principes du système d'analyse des risques et maîtrise des points critiques (*Hazard Analysis and Critical Control Points* [HACCP]).

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre d'entreprises du secteur des fromages fins ayant appliqué un plan de contrôle et de gestion de la qualité	Application d'un plan de contrôle et de gestion de la qualité par 20 entreprises du secteur des fromages fins d'ici 2011	Cible atteinte en 2010-2011

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre d'entreprises du secteur des fromages fins ayant implanté un système de qualité reconnu incorporant les principes HACCP	Implantation d'un système de qualité reconnu incorporant les principes HACCP par 3 entreprises du secteur des fromages fins d'ici 2011	**Cible atteinte en 2010-2011**

ACTION 6 - METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT EN MILIEU AGRICOLE VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET À LUTTER CONTRE LES ALGUES BLEU-VERT

Mise en contexte

En 2007, le gouvernement du Québec dévoilait le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017. Le volet agricole de ce plan a pour objectif de lutter contre la pollution diffuse et de réduire les rejets de phosphore dans l'environnement. Plus précisément, il vise à déterminer quels sont les problèmes agroenvironnementaux sur les territoires les plus à risque et vient appuyer financièrement la mise en place de correctifs à la ferme avec l'aide du programme Prime-Vert (programme d'appui en agroenvironnement), et ce, à l'échelle de plusieurs bassins versants agricoles.

Ces interventions s'inscrivent dans la continuité de la Politique nationale de l'eau et de l'approche par bassin versant. Au Québec, 12 projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant en milieu agricole sont en cours, et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est responsable du suivi de la qualité de l'eau de surface de ces projets.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre total d'exploitations agricoles adhérant aux projets de bassins versants	Participation de 4 200 exploitations agricoles aux projets de bassins versants d'ici 2013	3 257	3 310	3 364 **Réalisé à 80 %**

Résultats commentés

En 2014-2015, il y a 54 exploitations agricoles qui se sont ajoutées par rapport à l'année précédente; au total, 3 364 exploitations agricoles adhèrent à des projets. En 2013, lorsque le programme Prime-Vert a été revu, les modalités de mise en œuvre des projets de bassins versants ont été révisées; cette opération a ralenti le rythme de démarrage de nouveaux projets de bassins versants et, conséquemment, le nombre d'entreprises participant à de tels projets. Six nouveaux projets de gestion de l'eau par bassin versant ont pu voir le jour en 2014-2015 par l'entremise du Programme services-conseils, grâce à des mesures spéciales favorisant l'accompagnement et le suivi des entreprises participantes.

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Appui financier du MAPAQ dans le cadre des projets pour soutenir la mise en place de correctifs à la ferme	Atteinte de l'appui financier déterminé d'ici 2013 – 30 M$	25,2 M$	27,9 M$	28,9 M$ **Réalisé à 96 %**

Résultats commentés

Sur les 12,9 millions de dollars d'aide financière globale accordés au Québec en 2014-2015 pour lutter contre la pollution diffuse et les algues bleu-vert, le MAPAQ a alloué 1,0 million de dollars à des entreprises agricoles engagées dans des projets de gestion de l'eau par bassin versant. L'aide financière accordée depuis 2009-2010 s'élève à 28,9 millions de dollars.

INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Proportion des projets de bassins ciblés où l'on observe une tendance temporelle à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface	Tendance temporelle à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface pour 50 % des projets de bassins ciblés d'ici 2013	Non disponible	0 %[44]	0 % **Cible non atteinte**

Résultats commentés

Dans le cadre de son mandat de suivi de la qualité de l'eau dans les projets de gestion de l'eau par bassin versant en milieu agricole, le MDDELCC a publié, en octobre 2014, un rapport intitulé *Suivi de la santé de l'écosystème aquatique des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole – Bilan 2008 à 2012.*

En résumé, 80 % des échantillons analysés pour le phosphore total présentent une valeur supérieure au critère de qualité pour la protection des cours d'eau contre l'eutrophisation. Par ailleurs, 20 % des échantillons dépassent le seuil de protection des milieux aquatiques pour les nitrates. De tels résultats ressortent également de l'évaluation de l'état de santé de l'écosystème, qualifié de précaire pour la majorité des échantillons. En effet, pour ces derniers, les résultats varient de *pollué à fortement pollué* (indice des Diatomées de l'Est du Canada).

Par ailleurs, le rapport mentionne que le suivi au cours du projet et durant cinq ans après la fin des travaux permettra d'établir si la qualité de l'eau a tendance à s'améliorer et si d'autres analyses seraient nécessaires pour évaluer la situation.

44 Le résultat a été révisé depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2013-2014*.

ACTION 7 - SOUTENIR LES EXPLOITATIONS QUI DOIVENT ENTREPOSER LEURS FUMIERS DE FAÇON ADÉQUATE D'ICI 2010, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Mise en contexte

En 2002, lors de l'entrée en vigueur du Règlement sur les exploitations agricoles, le ministère de l'Environnement avait fixé l'échéance réglementaire concernant l'entreposage étanche des fumiers au 1er avril 2010. Bien que le délai soit expiré, le MAPAQ a maintenu ses efforts auprès des entreprises agricoles en production animale afin de les soutenir techniquement et financièrement dans la mise en conformité de leur exploitation par l'entremise du programme Prime-Vert jusqu'en avril 2013, ce qui correspond à la période d'entrée en vigueur de la nouvelle version du programme.

INDICATEUR	CIBLE FINALE 2009-2010	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Pourcentage des exploitations visées dont les fumiers sont entreposés de façon adéquate	Entreposage adéquat pour 100 % des exploitations visées d'ici 2010	94,6 %	96,1 %	96,8 %	96,7 %	96,7 % Réalisé à 97 %[45]

Résultats commentés

Le MAPAQ a cessé de suivre cet indicateur dans le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* pour les raisons suivantes :

- Ces résultats sont stables depuis 2011.
- Le Ministère ne soutient plus financièrement les travaux de stockage des fumiers depuis l'entrée en vigueur du programme Prime-Vert 2013-2018.
- Le Règlement sur les exploitations agricoles permet, depuis août 2010, la gestion des fumiers en amas au champ sous certaines conditions. Ce changement à la réglementation offre aux entreprises agricoles une solution de rechange à l'entreposage étanche des fumiers.

45 Les résultats obtenus peuvent varier en fonction du dénominateur, soit le nombre d'exploitations agricoles en production animale enregistrées au MAPAQ. Pour cette raison, il est statistiquement impossible d'atteindre la cible de 100 %.

ACTION 8 - POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE EN EAU DOUCE AU QUÉBEC

Mise en contexte

L'objectif de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) est que les pisciculteurs diminuent, d'ici le 31 décembre 2016[46], leurs rejets moyens annuels estimés de 7,2 kg de phosphore par tonne de production, de manière qu'ils s'établissent à 4,2 kg; cela équivaut à une diminution globale de près de 40 % de la quantité de phosphore rejetée dans les milieux récepteurs.

L'adhésion à la STRADDAQ se fait sur une base volontaire et se concrétise lorsque le pisciculteur dépose une demande de certificat d'autorisation à la direction régionale du MDDELCC.

INDICATEUR 1 ET 2 FUSIONNÉS	CIBLE FINALE 2014-2015 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre d'entreprises et part relative de la production des pisciculteurs adhérant à la STRADDAQ[47]	Adhésion de 38 entreprises, soit 79 % de la production piscicole totale d'ici mars 2015[48]	34 entreprises (70 %) Réalisé à 89 %

Résultats commentés

Au 31 mars 2015, on comptait 34 entreprises piscicoles qui adhéraient à la STRADDAQ. Ce nombre représente 70 % de la production totale.

INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2014-2015 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la STRADDAQ ayant atteint les objectifs de l'entente	Atteinte, d'ici mars 2015, des objectifs de la STRADDAQ par 20 entreprises piscicoles adhérentes[49]	1 entreprise Cible non atteinte

Résultats commentés

À ce jour, 32 entreprises ont déjà entamé le suivi visant à vérifier si elles ont atteint l'objectif de 4,2 kg de rejet de phosphore par tonne de production. Une seule entreprise a terminé son suivi en 2013-2014. Les travaux sont finis pour 24 entreprises, et les données recueillies pour confirmer l'atteinte de l'objectif de la STRADDAQ sont en cours d'analyse. Deux entreprises n'ont pas encore obtenu le certificat d'autorisation du MDDELCC nécessaire à la mise en œuvre de leur projet lié à la STRADDAQ.

Une dizaine d'entreprises n'ont pu exécuter tous les travaux d'amélioration de leurs installations avant la date butoir fixée initialement au 31 mars 2015. Au cours de l'hiver 2015, les partenaires de la STRADDAQ se sont entendus pour prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2016. Cette initiative permettra à l'ensemble des entreprises piscicoles qui participent à la Stratégie d'achever leurs travaux et de mener à terme les suivis environnementaux visant à confirmer l'atteinte de la cible environnementale de rejet.

46 La STRADDAQ a été prolongée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

47 Les deux indicateurs fusionnés de l'action 8 sont présentés distinctement dans le Plan d'action ministériel de développement durable; ils ont été fusionnés pour des besoins de simplification.

48 La cible a été établie à 38 entreprises au lieu de 41, comme l'indique le *Rapport annuel de gestion 2011-2012*, car 3 stations piscicoles se sont retirées de la STRADDAQ.

49 Cette cible a été modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*. Il en est de même pour le libellé afin de faciliter la compréhension du lecteur.

ACTION 9 - METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE EN PROTECTION PHYTOSANITAIRE DES CULTURES AU QUÉBEC

Mise en contexte

La Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 a pour objectif de réduire de 25 % les risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation des pesticides en milieu agricole au Québec. Elle vise notamment :

- à réduire l'exposition des travailleurs agricoles et de l'ensemble de la population aux pesticides;
- à réduire les résidus de pesticides dans les aliments et les produits végétaux;
- à maintenir une biodiversité en milieu agricole;
- à favoriser les organismes bénéfiques;
- à accroître la protection de l'eau souterraine et de surface;
- à renforcer l'adoption de pratiques agricoles favorisant la gestion intégrée des ennemis des cultures.

INDICATEUR	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
État d'avancement de la mise en œuvre d'une stratégie en protection phytosanitaire des cultures	Adoption et publication de la stratégie en protection phytosanitaire des cultures d'ici 2013	Cible atteinte en 2011-2012

ACTION 10 - ÉLABORER ET METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR L'ESSOR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Mise en contexte

En juillet 2010, le MAPAQ lançait son premier Plan d'action pour le secteur biologique. Ce plan, qui a pris fin le 31 mars 2013, avait pour objectifs d'accroître l'offre de produits biologiques, de remplacer les importations par des produits du Québec et de favoriser l'exportation de certains produits biologiques québécois. Il s'articulait autour de trois grandes orientations :

- créer un environnement d'affaires favorable à la croissance du secteur biologique;
- appuyer le développement des secteurs de la production et de la transformation de produits biologiques;
- appuyer la commercialisation des produits biologiques au Québec et à l'extérieur de la province.

INDICATEUR	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
État d'avancement de la mise en place d'un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique	Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013	Investissement de 92 % des sommes allouées au plan d'action	Investissement de 92 % des sommes allouées au plan d'action	Investissement de 92 % des sommes allouées au plan d'action **Réalisé à 92 %**

Résultats commentés

Le Ministère continue d'appuyer le développement du secteur biologique. Le programme Innov'Action agroalimentaire finance certaines activités, telles que l'adaptation et l'innovation technologique, qui étaient auparavant soutenues par le Plan d'action pour le secteur biologique. Des projets de recherche appliquée peuvent également bénéficier d'une aide financière en vertu de ce programme. Les acteurs du secteur biologique peuvent soumettre des projets au même titre que ceux des autres secteurs de l'agroalimentaire. Par ailleurs, en 2014-2015, le Ministère a travaillé à l'élaboration d'une stratégie de croissance du secteur biologique.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6 - APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - ACCROÎTRE, AU MINISTÈRE, L'ADOPTION DE PRATIQUES DE GESTION ET D'ACQUISITION RESPONSABLES SUR LE PLAN ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL

ACTION 11 - METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES ET DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT AUX DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE DÈS SON ADOPTION (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE)

Mise en contexte

En 2009, le gouvernement du Québec adoptait la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. Celle-ci établit les domaines d'intervention communs à tous les ministères et organismes en matière de production et de consommation responsables. Elle encadre également l'adoption de mesures de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables auxquelles les ministères et organismes sont appelés à contribuer.

INDICATEUR 1	CIBLE GOUVERNEMENTALE 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Adoption du cadre ou du système de gestion environnementale	Adoption du cadre ou du système de gestion environnementale d'ici mars 2011	Cible atteinte en 2012-2013

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre de mesures appliquées contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale	Application de 16 mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2013	Cible atteinte en 2012-2013

Résultats commentés

Au cours de l'année 2014-2015, d'autres mesures ont été mises en place afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale :

- l'élimination de l'eau embouteillée dans six établissements du Ministère (à Caplan, Nicolet, Sainte-Marie, Trois-Rivières et Alma ainsi qu'au Complexe scientifique à Québec) pour réduire la quantité de matières résiduelles;
- la sensibilisation des employés à l'importance de mieux gérer l'eau potable, au moyen d'autocollants apposés à proximité des points d'eau dans sept lieux de travail du Ministère (à Cap-aux-Meules, Sherbrooke, Trois-Rivières, Sainte-Marie, Sainte-Martine, Victoriaville et Nicolet);
- l'implantation d'un projet pilote de papeterie verte, au siège social du Ministère à Québec pour favoriser le réemploi des articles de bureau;
- la tenue d'une conférence de Mobili-T au siège social du Ministère, à Québec, sur les coûts des différents modes de transport pour sensibiliser les employés à l'utilisation des modes de transport durable;
- la fermeture, durant l'hiver, de la serre au campus de La Pocatière de l'ITA afin d'économiser l'énergie;
- l'augmentation, durant l'hiver, de la pointe maximale en électricité au campus de La Pocatière de l'ITA pour réduire la consommation de mazout, qui est plus dispendieux;
- l'utilisation d'un mobilier récupéré d'un autre ministère pour le bureau du Ministère à Rouyn Noranda.

INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables réalisées	Réalisation de 16 pratiques d'acquisitions écoresponsables d'ici 2013	14 pratiques	16 pratiques Cible atteinte	18 pratiques

Résultats commentés

En 2014-2015, le Ministère a instauré les deux nouvelles pratiques d'acquisitions de produits écoresponsables suivantes :

- installation de cloisons réutilisables pour deux bureaux fermés dans l'édifice de la Direction régionale de la Mauricie, à Trois-Rivières;
- installation d'un distributeur d'eau directement sur le réseau d'aqueduc de la ville au bureau d'inspection des aliments à Granby.

ACTION 12 - POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION CÉGEP VERT DU QUÉBEC POUR LES DEUX CAMPUS DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE

Mise en contexte

La certification Cégep vert du Québec invite la communauté collégiale à la concertation, dans une perspective d'amélioration continue et de développement responsable et viable. Le programme est divisé en plusieurs niveaux de certification permettant d'implanter des bases solides selon une intégration réaliste, structurante et durable.

INDICATEUR	CIBLE FINALE 2010-2011	RÉSULTATS 2014-2015
Attestation du niveau 3 attribuée par Environnement Jeunesse	Obtention du niveau 3 de la certification Cégep vert du Québec d'ici septembre 2010	Cible atteinte en 2010-2011

Résultats commentés

L'Institut de technologie agroalimentaire a obtenu la certification de niveau 3 en septembre 2010, puis la certification de niveau excellence en septembre de l'année suivante. Depuis, il maintient le niveau « excellence » pour ses deux campus. En 2014, le campus de Saint-Hyacinthe a également obtenu la mention spéciale Projets de rayonnement dans le milieu.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8 - AUGMENTER LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AYANT DES INCIDENCES MOINDRES SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LE BILAN ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - APPUYER LE SECTEUR AGRICOLE DANS LA MISE EN ŒUVRE D'INITIATIVES VISANT LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

ACTION 13 - FINANCER DES PROJETS VISANT À RÉDUIRE ET ÉVITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE LA BIOMASSE

Mise en contexte

Les mesures d'aide financière du programme Prime-Vert 2009-2013 visant à appuyer la mise en œuvre de solutions de rechange à l'énergie fossile et de nouvelles sources d'énergie découlent du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec. Elles ont pour objectif d'inciter les entreprises du secteur à adopter des technologies de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de valorisation énergétique de la biomasse.

La cible de réduction et d'évitement de ces gaz ainsi que le montant alloué au Ministère pour l'atteindre ont été établis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au moment de l'entrée en vigueur du PACC.

Depuis, le contexte n'a pas favorisé l'essor des énergies renouvelables. En effet, le cours de l'énergie, les programmes parallèles et le niveau d'aide du programme Prime-Vert 2009-2013 n'ont pas favorisé l'émergence de projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre. À la demande du MDDELCC, le budget alloué à ces mesures a été révisé à l'automne 2010.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Investissements du MAPAQ pour la réalisation de projets	Investissement du Ministère de 12 M$ pour la durée du Plan d'action sur les changements climatiques[50]	4 669 373 $	4 708 335 $	5 041 926 $ Cible non atteinte

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre de tonnes équivalent CO_2 réduites ou évitées	Réduction ou évitement de 300 000 tonnes[51] équivalent CO_2 d'ici 2013	16 880 tonnes	16 880 tonnes	17 050 tonnes Cible non atteinte

Résultats commentés

Dans le cadre du plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, 284 projets permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 17 050 tonnes équivalent CO2 ont été réalisés grâce à l'aide financière versée jusqu'à maintenant, soit 5,04 millions de dollars. Aucun nouveau projet n'a été accepté pour la période 2014-2015, mais certains paiements ont été effectués pour des projets en cours de réalisation.

50 La cible a été modifiée par rapport à celle qui est inscrite dans le Plan d'action ministériel de développement durable (voir la mise en contexte ci-dessus).

51 La cible concernant la réduction ou l'évitement des GES qui a été établie pour le milieu agricole dans le cadre du PACC 2006-2012 était de 300 000 tonnes équivalent CO_2.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9 - APPLIQUER DAVANTAGE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES PROGRAMMES D'AIDE PUBLICS ET SUSCITER LEUR IMPLANTATION DANS LES PROGRAMMES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - POURSUIVRE L'IMPLANTATION DE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ DANS LES PROGRAMMES DU MINISTÈRE

ACTION 14 - APPLIQUER PROGRESSIVEMENT L'ÉCOCONDITIONNALITÉ DES AIDES AGRICOLES

Mise en contexte

L'écoconditionnalité consiste à lier le versement de l'aide financière gouvernementale au respect de conditions environnementales afin de pouvoir bénéficier pleinement de cette aide.

En 2009, le critère d'écoconditionnalité que le MAPAQ a adopté et mis en place est le dépôt annuel du bilan de phosphore à l'équilibre comme condition d'admissibilité au Programme de crédit de taxes foncières agricoles pour les entreprises visées par le Règlement sur les exploitations agricoles. Par conséquent, l'indicateur et la cible, tels qu'ils sont présentés dans le Plan d'action ministériel de développement durable, ont été modifiés afin qu'ils portent précisément sur ce programme.

INDICATEUR	CIBLE FINALE 2012-2013 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Pourcentage des exploitations agricoles bénéficiant du crédit de taxes foncières agricoles et soumises au critère du dépôt du bilan de phosphore à l'équilibre, exigible en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles[52]	100 % des exploitations agricoles visées à compter de l'année fiscale 2011[53]	Cible atteinte en 2013-2014

Résultats commentés

Le critère d'écoconditionnalité est maintenant bien appliqué. Depuis 2013-2014, toutes les exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ y sont soumises.

Dans une situation de non-respect, le MAPAQ récupère l'aide versée. Il retarde aussi sa décision concernant l'attribution de l'aide, jusqu'à ce que le respect des exigences auxquelles le demandeur contrevient soit démontré.

52 Cet indicateur a été modifié dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
53 Cette cible a été modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 12 - FAVORISER LE RECOURS AUX INCITATIFS ÉCONOMIQUES, FISCAUX ET NON FISCAUX, AFIN D'INSCRIRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS ET DE SERVICES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - SOUTENIR LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE DANS L'UTILISATION RESPONSABLE DES RESSOURCES

ACTION 15 - SOUTENIR L'APPLICATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Mise en contexte

En 2008, le Ministère a mis sur pied un projet pilote qui consistait à analyser les pratiques de gestion de 8 entreprises de transformation alimentaire en fonction des principes de développement durable et à recueillir des renseignements sur les retombées économiques de l'implantation d'une démarche de développement durable en entreprise. Ce projet s'est échelonné sur 18 mois, entre l'automne 2008 et l'été 2010.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre d'entreprises ayant amorcé ou réalisé un diagnostic et un plan d'action en développement durable	Amorce ou réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action en développement durable par 15 entreprises d'ici 2013[54]	8 entreprises	8 entreprises	8 entreprises Réalisé à 53 %

Résultats commentés

Les résultats du projet pilote de 2008-2010 ont été pris en considération dans l'actualisation de l'offre d'appui financier du Ministère pour l'industrie de la transformation alimentaire. En effet, en septembre 2013, le MAPAQ a annoncé le programme Levier, dont l'un des volets sert à financer la réalisation de diagnostics de développement durable en entreprise ou l'élaboration d'un plan d'action en développement durable. Depuis l'adoption du programme, aucun projet n'a été appuyé financièrement.

Le Ministère continue d'informer les entreprises de transformation de l'existence de ces mesures d'aide financière. Entre autres choses, une tournée de présentation de l'offre intégrée de plusieurs instances gouvernementales s'est déroulée au cours du mois de mai 2014 dans la plupart des régions de la province. L'objectif consistait à informer les entreprises de transformation alimentaire des programmes offerts en vue de les encourager à prendre le virage du développement durable.

54 Cette cible a été réévaluée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre d'entreprises ayant réalisé des activités de développement ou d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable	Réalisation d'activités de développement ou d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable par 30 entreprises d'ici 2013[55]	15 entreprises	15 entreprises	18 entreprises Réalisé à 60 %

Résultats commentés

À l'automne 2013, le MAPAQ a lancé les programmes Levier et Innov'Action agroalimentaire. Certains volets de ces programmes servent à soutenir financièrement la réalisation de projets d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable en entreprise et tout projet relatif à l'amélioration de l'écoefficacité des produits ou des procédés de fabrication en entreprise.

En 2014-2015, trois projets d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable ont été réalisés dans le cadre du programme Innov'Action agroalimentaire. Le Ministère continue d'informer les entreprises de transformation de l'existence de ces mesures d'aide financière. Ainsi, une tournée de présentation de l'offre intégrée de plusieurs instances gouvernementales s'est déroulée au cours du mois de mai 2014 dans la plupart des régions de la province.

55 Cette cible a été modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 14 - FAVORISER LA VIE FAMILIALE ET EN FACILITER LA CONCILIATION AVEC LE TRAVAIL, LES ÉTUDES ET LA VIE PERSONNELLE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - CONTRIBUER À LA PÉRENNITÉ DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN FAVORISANT SON ACCESSIBILITÉ POUR LA RELÈVE

ACTION 16 - METTRE EN ŒUVRE LES PLANS D'ACTION DES DIFFÉRENTS VOLETS DE LA POLITIQUE JEUNESSE DU MINISTÈRE

Mise en contexte

La Politique jeunesse et les plans d'action qui en découlent à l'intention de la relève en production agricole et dans le secteur des pêches ont pris fin le 31 mars 2013. Ceux-ci visaient à assurer le renouvellement et la pérennité des activités bioalimentaires.

Le secteur agricole et l'industrie des pêches commerciales doivent toujours composer avec le vieillissement de leurs membres et la difficulté à assurer la relève. En outre, l'accès au financement et à la propriété demeure toujours une barrière à l'établissement des jeunes.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Investissements du MAPAQ liés aux programmes d'aide pour la relève agricole	Investissement du MAPAQ de 10 M$ dans le Plan en faveur de la relève agricole d'ici mars 2013	7,6 M$	7,6 M$	7,6 M$ Réalisé à 76 %

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre de projets soutenus par les programmes d'aide pour la relève agricole	Soutien apporté à 750 projets grâce aux programmes d'aide pour la relève agricole d'ici mars 2013	Cible atteinte en 2011-2012

Résultats commentés

Le Plan en faveur de la relève agricole, qui était entré en vigueur en août 2008 et qui était assorti d'une enveloppe de 10 millions de dollars répartie sur 5 ans, s'est terminé comme prévu en 2013. Aucun nouveau projet n'a été soutenu en 2014-2015. Entre 2009-2010 et 2012-2013, les programmes de ce plan ont permis de financer 1 358 projets, lesquels se sont partagé 7,6 millions de dollars.

INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre de participants au Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches)	Soutien accordé à 30 projets au moyen du Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches) d'ici mars 2011	109 Cible atteinte en 2010-2011

Résultats commentés

En 2014-2015, le MAPAQ a renouvelé le Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture. Ainsi, il a aidé 8 jeunes pêcheurs à s'établir en 2014-2015, portant à 109 le nombre de projets financés par le Programme entre 2009 et 2015.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18 - INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX ET LOCAUX

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES ET LES CLIENTÈLES DU MINISTÈRE DANS L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS BIOALIMENTAIRES DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE

ACTION 17 - METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS PILOTES VISANT À ÉLABORER DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Mise en contexte

Réalisé par une municipalité régionale de comté en concertation avec les acteurs du milieu, le Plan de développement de la zone agricole est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles.

En 2008, le MAPAQ a mis en place huit projets pilotes avec autant de MRC. Ces dernières ont déposé leur PDZA au cours des années 2010-2011 et 2011-2012. Un bilan des projets pilotes a été publié en mars 2012. Compte tenu des résultats positifs présentés dans ce bilan, un guide d'élaboration d'un PDZA à l'intention des MRC a été publié la même année.

Comme le montre le suivi de l'indicateur de l'objectif « Appuyer la mise en valeur du territoire agricole et marin au bénéfice des communautés régionales » de la planification stratégique[56], le Ministère a poursuivi son appui à la réalisation du Plan de développement de la zone agricole par la suite.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2009-2010	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Signature des protocoles d'entente liant le MAPAQ et chacune des MRC participant aux projets pilotes	Signature de 8 protocoles d'entente liant le MAPAQ et chacune des 8 MRC d'ici mars 2010	Cible atteinte en 2009-2010

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2011-2012 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Dépôt des plans de développement de la zone agricole conçus par les MRC	Dépôt des 8 plans de développement de la zone agricole conçus par les MRC d'ici mars 2012[57]	Cible atteinte en 2011-2012

INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2011-2012 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Publication du guide ministériel d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole à l'intention des MRC et des communautés métropolitaines	Publication du guide d'ici mars 2012[58]	Cible atteinte en 2011-2012

56 Voir la section concernant le Plan stratégique, page 33.
57 Cette cible a été modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.
58 *Idem*.

Résultats commentés

Depuis la publication du guide et la réalisation des 8 PDZA, le gouvernement (le MAPAQ et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire) a financé l'élaboration de 45 PDZA. Un nouvel appel de propositions a été lancé à la fin de l'année financière 2014-2015.

Pour chaque appel de propositions, les MRC sélectionnées obtiennent une aide financière pouvant atteindre 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 40 000 $.

Un premier versement représentant 75 % de la somme prévue dans les conventions d'aide financière avec les MRC a été effectué en 2014-2015. Le montant totalise 374 276 $.

ACTION 18 - METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL DES MUNICIPALITÉS ET DES ENTREPRISES QUI SOUTIENNENT LE DYNAMISME TERRITORIAL (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE)

Mise en contexte

Le Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des municipalités et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial vise à ce que 20 % des municipalités et des entreprises adoptent une démarche de développement durable. Le Ministère participe à la Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux ainsi qu'à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises en développement durable (TACEDD), qui ont été mises sur pied afin de mettre en œuvre ce plan d'action.

Le gouvernement du Québec suit, au moyen d'un sondage, la progression de l'atteinte de ces deux objectifs. Entre 2012 et 2015, le pourcentage de municipalités ayant adopté une démarche de développement durable[59] est passé de 19,3 % à 23,8 %. Pour les entreprises, ce taux est passé de 13,5 % en 2010 à 22 % en 2013.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des municipalités mises en œuvre auxquelles participe le MAPAQ	Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des municipalités d'ici 2013	Participation à toutes les actions communes (23) Cible atteinte	Participation à toutes les actions communes (28)	Participation à toutes les actions communes (34)

Résultats commentés

En 2014-2015, le Ministère a participé à la réalisation de l'ensemble des actions communes de la Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux, soit six actions. Sa contribution a pris la forme de validations, d'orientations, de conseils et de propositions.

59 Anciennement nommée Table d'accompagnement-conseil des entreprises privées, cette table est devenue la Table d'accompagnement-conseil des entreprises en développement durable au début de l'année 2015.

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2014-2015
Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des entreprises mises en œuvre auxquelles participe le MAPAQ pour le secteur de la transformation alimentaire	Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur de la transformation alimentaire d'ici 2013	Participation à toutes les actions communes (13) **Cible atteinte**	Participation à toutes les actions communes (18)	Participation à toutes les actions communes (28)

Résultats commentés

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a participé à deux rencontres d'échange entre les membres de la TACEDD. Durant la même période, cette dernière a réalisé les activités suivantes :

- amorce des travaux de rédaction du Plan gouvernemental d'accompagnement-conseil des entreprises en développement durable 2015-2020;
- rédaction d'un document d'analyse des facteurs déterminants de l'adoption d'une démarche de développement durable en entreprise;
- tenue d'une consultation interministérielle sur l'élaboration du plan d'accompagnement conseil 2015-2020, à laquelle 33 représentants gouvernementaux ont participé;
- création d'un groupe de collaboration en ligne pour faciliter les échanges entre les membres;
- mise en ligne d'une section portant sur les activités de la TACEDD sur le site Web du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- réalisation d'une étude d'étalonnage sur les mesures de soutien (financier ou non) mises en place par des gouvernements étrangers et nationaux pour appuyer le développement durable en entreprise;
- mise à jour du répertoire gouvernemental d'outils de développement durable, qui est disponible dans la rubrique Services Québec – Entreprises du site Web de Services Québec;
- organisation et tenue d'une demi-journée de conférence intitulée « Outils et bénéfices du développement durable en entreprise », à laquelle 41 représentants gouvernementaux ont participé;
- diffusion d'une infolettre aux partenaires de la TACEDD pour les informer des travaux réalisés en 2014-2015;
- diffusion du bilan de la Stratégie de sensibilisation des entreprises au développement durable 2011-2013 sur le site Web du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

Pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2015, deux nouvelles actions ont été ajoutées au Plan d'action ministériel de développement durable (actions 19 et 20) afin de répondre précisément à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) ainsi qu'à l'Agenda 21 de la culture du Québec.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 19 - RENFORCER LA VIABILITÉ ET LA RÉSILIENCE DES COLLECTIVITÉS URBAINES, RURALES OU TERRITORIALES ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

ACTION 19 - POUSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PILOTE D'APPUI À LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

Mise en contexte

Le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, lancé en 2011, s'est terminé comme prévu le 31 mars 2015. Il a permis de soutenir financièrement, dans le cadre de projets collectifs ou individuels, l'adoption de pratiques favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture à l'échelle locale.

Les principaux enjeux auxquels le programme répondait étaient de préserver les activités agricoles dans les zones où le potentiel agricole est plus limité et de rétribuer certaines fonctions de l'agriculture en réponse aux attentes de la société québécoise relativement à l'occupation du territoire. Ce programme visait à encourager les exploitants agricoles à mettre sur pied des projets qui profiteront autant à leur entreprise qu'à la collectivité. Il a soutenu les activités ou les pratiques des agriculteurs qui fournissent des services à la société, tant sur les plans économique ou social qu'en ce qui a trait à l'environnement, et qui contribuent à la qualité de vie des communautés auxquelles ils appartiennent.

INDICATEUR	CIBLE 2013-2015	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2015
Nombre de nouvelles entreprises agricoles participant à des projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture (OVT)	Au moins 145 nouvelles entreprises participantes au cours de la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2015	65[60]	125 nouvelles entreprises Réalisé à 86 %

Résultats commentés

Au cours de l'exercice 2014-2015, un total de 60 nouvelles entreprises ont participé à la mise en œuvre de projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture. Le nombre de projets est donc passé à 125 pour la période 2013-2015. Ces projets touchaient des domaines tels que l'aménagement de pâturages, la remise en culture de terres en friche, la restauration de bâtiments d'intérêt et l'implantation de parcelles agroforestières ou de cultures reconnues pour leur potentiel en termes de diversification et de mise en valeur des paysages.

60 Ce résultat a été révisé depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2013-2014*.

ACTION 20 - APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES APPELLATIONS RÉSERVÉES OU DE NOUVEAUX TERMES VALORISANTS (AGENDA 21 DE LA CULTURE DU QUÉBEC)

Mise en contexte

Les appellations réservées relatives au terroir, à savoir l'appellation d'origine, l'appellation de spécificité ou l'indication géographique protégée, mettent en valeur les caractéristiques d'un produit attribuables à son lieu d'origine ou à sa méthode d'obtention. En reconnaissant les liens entre le produit, le territoire et le savoir-faire des producteurs et des transformateurs, les appellations réservées et les termes valorisants permettent, notamment, de mettre en évidence les dimensions culturelles d'un produit. Elles valorisent cette culture en tant que réservoir de pratiques, de savoir-faire et de traditions qui contribuent à protéger et à stimuler la diversité biologique et culturelle.

Le Ministère s'est engagé à soutenir les initiatives des entreprises pour faire connaître et reconnaître les caractéristiques distinctives de leurs produits. En 2013, il a dévoilé son Programme d'appui au développement des appellations réservées et des termes valorisants, qui favorise la réalisation de tels projets.

INDICATEUR	CIBLE 2013-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2015
Nombre de nouveaux projets mis en œuvre ayant pour objet la reconnaissance d'une appellation réservée ou l'autorisation d'un terme valorisant (Agenda 21 de la culture)	Au moins 6 nouveaux projets mis en œuvre au cours de la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2015	3 projets	5 projets Réalisé à 83 %

Résultats commentés

En 2014-2015, l'Association des fromagers artisans du Québec et l'Association des pêcheurs d'anguilles du Québec ont entrepris des études afin de bien définir les étapes d'une démarche de reconnaissance de leurs produits par une appellation réservée ou un terme valorisant. Ces deux nouveaux projets visent la mise en place d'appellations réservées pour des produits marins et d'un terme valorisant dans le secteur fromager. Pour la période 2013-2015, ce sont cinq projets ayant pour objet la reconnaissance d'une appellation réservée ou l'autorisation d'un terme valorisant qui ont été mis en œuvre.

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013 QUI NE SONT PAS DIRECTEMENT COUVERTS PAR LE PLAN MINISTÉRIEL

Les mesures prévues et adoptées par l'État québécois comportent notamment un cadre de référence pour la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable : la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Cette dernière a été prolongée jusqu'en 2015. Le MAPAQ a également prolongé son plan ministériel de développement durable jusqu'en 2015 et y a ajouté deux nouvelles actions (les actions 19 et 20).

Par l'entremise de son plan d'action initial de développement durable, le Ministère répond directement à 10 des 29 objectifs de cette stratégie, tandis que ses activités courantes lui permettent de contribuer indirectement à 16 objectifs supplémentaires. Ainsi, seuls 3 des 29 objectifs de la Stratégie ne sont pas pris en considération par le MAPAQ.

Les motifs qui étaient proposés par le MDDELCC pour expliquer ces différents niveaux de contribution à l'avancement de l'ensemble des objectifs de la Stratégie sont les suivants :

A) Les compétences dévolues au Ministère ou son champ d'intervention ne lui permettent pas de contribuer réellement à l'atteinte de l'objectif gouvernemental.

B) Le Ministère contribue, au moyen de son propre plan d'action, à l'objectif gouvernemental par une ou des actions auxquelles un autre objectif est lié de façon plus directe.

C) Le Ministère a pris des engagements à l'égard de l'objectif gouvernemental ou les services qu'il offre contribuent déjà à y répondre.

NUMÉRO	OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	MOTIF	EXEMPLE DE CONTRIBUTION
2	Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec	C	Portrait agroenvironnemental des entreprises agricoles
5	Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences	C	Collaboration au Plan national de sécurité civile
7	Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services	B	Action : soutenir l'application d'un plan de développement durable dans les entreprises de transformation alimentaire
10	Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services	B	Action : élaborer et mettre en place un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique
11	Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services	C	Soumission du MAPAQ au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles
13	Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions	C	Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région

NUMÉRO	OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	MOTIF	EXEMPLE DE CONTRIBUTION
15	Accroître le niveau de vie	A	
16	Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables	B	Action : mettre en œuvre les plans d'action des différents volets de la Politique jeunesse du MAPAQ
17	Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé	C	Contribution au plan d'action gouvernemental en matière de saines habitudes de vie
20	Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience	C	Présence des directions régionales sur tout le territoire du Québec
21	Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique	C	Application de la Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec; Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés
22	Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes	B	Action : mettre en œuvre des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole visant à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les algues bleu-vert
23	Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable	B	Action : mettre en œuvre des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole visant à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les algues bleu-vert
24	Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté	C	Participation au processus de consultation publique sur la production porcine
25	Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions	B	Action : mettre en place des projets pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole
26	Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	A	
27	Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population	C	Formations initiales et continues de l'ITA
28	Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre	B	Action : mettre en œuvre les plans d'action des différents volets de la Politique jeunesse du MAPAQ
29	Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail	A	

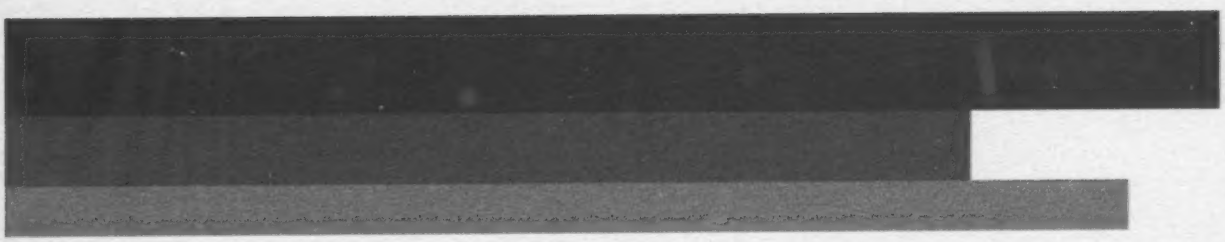

UTILISATION DES RESSOURCES ET EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

UTILISATION DES RESSOURCES

RESSOURCES FINANCIÈRES 129

Ventilation des dépenses pour le Ministère et les organismes s'y rattachant 129

Ressources financières par programme budgétaire et évolution des dépenses 130

Financement des services publics 130

RESSOURCES HUMAINES 131

Effectif 131

Ressources humaines par programme budgétaire 132

Présence marquée du Ministère en région 133

Formation et perfectionnement du personnel 133

Planification de la main-d'œuvre 134

Taux de départs volontaires du personnel régulier 134

Bonis au rendement pour le personnel d'encadrement 134

RESSOURCES INFORMATIONNELLES 135

Projets concernant les ressources informationnelles 135

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web 136

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Accès à l'information et protection des renseignements personnels 138

Accès et égalité en emploi 139

Égalité entre les femmes et les hommes :
une analyse différenciée selon les sexes des jeunes de la relève agricole 142

Plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques 142

Emploi et qualité de la langue française 142

Allégement réglementaire et administratif 143

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec et du Commissaire au développement durable 147

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services 147

UTILISATION DES RESSOURCES

RESSOURCES FINANCIÈRES

1. Ventilation des dépenses pour le Ministère et les organismes s'y rattachant*

En 2014-2015, les dépenses du portefeuille de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ont totalisé 923,6 millions de dollars (y compris les dépenses d'amortissement). Elles se répartissaient entre le Ministère, La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

*En tant qu'organisme hors budgétaire, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants n'est pas inclus dans cette ventilation.

Ventilation des dépenses

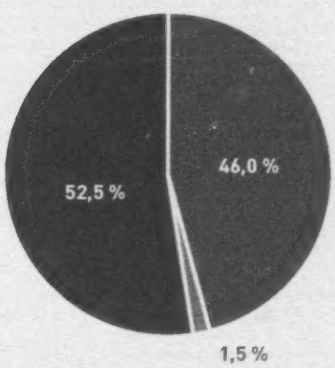

Ministère et organismes

- MAPAQ : 425,1 M$ (46,0 %)
- RMAAQ et CPTAQ : 13,5 M$ (1,5 %)
- FADQ : 485,0 M$ (52,5 %)

Total : 923,6 M$

Répartition des dépenses par supercatégories

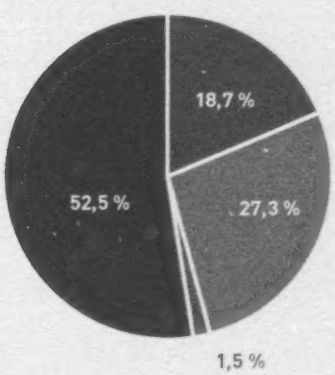

Ministère et organismes

- MAPAQ – Salaires et fonctionnement : 173,0 M$ (18,7 %)
- MAPAQ – Transfert : 252,1 M$ (27,3 %)
- RMAAQ et CPTAQ – Salaires et fonctionnement : 13,5 M$ (1,5 %)
- FADQ – Transfert : 485,0 M$ (52,5 %)

Total : 923,6 M$

2. Ressources financières par programme budgétaire et évolution des dépenses

Le tableau suivant présente les ressources financières relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du MAPAQ pour les deux derniers exercices.

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	BUDGET DE DÉPENSES 2014-2015 (k$)	DÉPENSES RÉELLES* 2014-2015 (k$)	DÉPENSES RÉELLES** 2014-2015 (k$)	ÉCART (k$)	VARIATION (%)
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	283,3	274,4	282,4	(8,0)	(2,8)
Institut de technologie agroalimentaire	21,2	21,3	20,4	0,9	4,4
Sécurité des aliments et santé animale	54,1	59,8	57,7	2,1	3,6
Direction et services à la gestion	49,1	53,3	51,6	1,7	3,3
TOTAL	**407,7**[61]	**408,8**	**412,1**	**(3,3)**	**(0,8)**

*Ces dépenses excluent l'amortissement des immobilisations et pourraient différer de celles qui paraîtront dans les comptes publics, en raison des possibles rectifications effectuées par le Contrôleur des finances.

**Ces dépenses excluent l'amortissement des immobilisations.

3. Financement des services publics

En vertu de la Politique de financement des services publics, le Ministère doit rendre compte de la tarification des biens et services qu'il fournit à la population et aux entreprises.

En 2011-2012, le Ministère a calculé les taux de financement par la clientèle de deux grandes catégories de services tarifés. Pour les permis délivrés par le Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments (SMSAIA), le taux de financement a été établi à 36 %. La délivrance et le renouvellement de ces permis comptent pour 90 % des revenus du Ministère.

Tous les permis ont été indexés au cours de l'année conformément à la Politique.

Pour les services tarifés autres que les permis du SMSAIA, le Ministère a calculé un taux de financement de 33 %. Les principaux services compris dans cette catégorie sont les analyses en laboratoire ainsi que les permis de pêche et d'aquaculture commerciales.

BIENS ET SERVICES TARIFÉS	REVENUS DE TARIFICATION EN 2013-2014 (k$)	TAUX DE FINANCEMENT EN 2013-2014 (%)	REVENUS DE TARIFICATION EN 2014-2015 (k$)	MÉTHODE DE FIXATION DES COÛTS
Permis du SMSAIA	14 110,8	36[62]	14 510,6	Coût de revient
Autres tarifs	1 259,9	33	1 602,3	Coût de revient / **Marché**
Total	**15 370,7**	-	**16 112,9**	-

61 Le budget de dépenses exclut les crédits supplémentaires provenant de crédit au net et un recours au Fonds de suppléance.

62 Ce taux de financement est basé sur les coûts de 2010-2011.

RESSOURCES HUMAINES

1. Effectif

Au 31 mars 2015, le Ministère comptait 1 566 employés, dont 1 370 personnes à statut régulier et 196 à statut occasionnel. L'âge moyen des employés du Ministère est de 46 ans. Les jeunes de moins de 35 ans, au nombre de 319, représentaient 20,4 % des employés.

Répartition du personnel régulier du Ministère

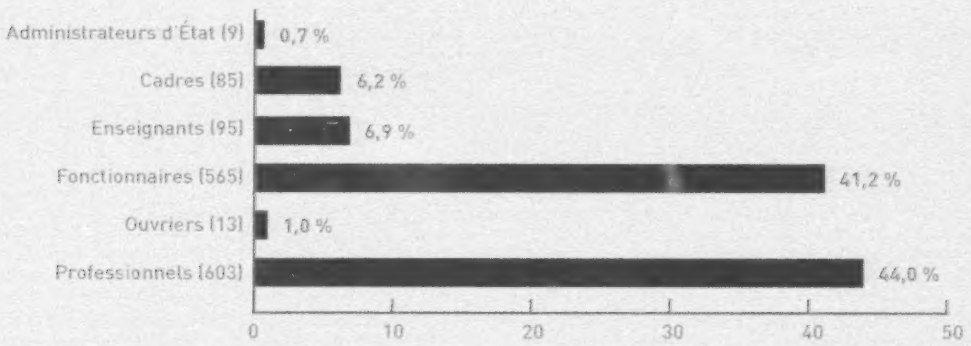

2. Ressources humaines par programme budgétaire

Les tableaux suivants présentent l'effectif en poste[63] et et l'effectif utilisé[64] au 31 mars 2015 relativement au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du Ministère.

Effectif en poste

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	2014-2015	2013-2014	ÉCART
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	593	690	(97)
Institut de technologie agroalimentaire	296	305	(9)
Sécurité des aliments et santé animale	452	489	(37)
Direction et services à la gestion	225	280	(55)
TOTAL	**1 566**	**1 764**	**(198)**

Effectif utilisé

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	2014-2015	2013-2014	ÉCART
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	593,0	639,0	(46,0)
Institut de technologie agroalimentaire	256,0	260,0	(4,0)
Sécurité des aliments et santé animale	429,0	433,0	(4,0)
Direction et services à la gestion	246,0	258,0	(12,0)
TOTAL	**1 524,0**	**1 590,0**	**(66,0)**

63 L'effectif en poste correspond au nombre de personnes en poste au 31 mars 2015 et non au nombre d'équivalents temps complet autorisé.

64 L'effectif utilisé correspond à la consommation entre le 1er avril et le 31 mars (cumulatif) qui représente les heures travaillées et payées. Cela n'inclut pas les primes ni les heures supplémentaires.

3. Présence marquée du Ministère en région

- Le Ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire québécois. Une proportion importante de son effectif travaille en région.
- Près de 70 % du personnel régulier occupe un emploi en dehors du siège social de Québec.
- Plus de 55 % du personnel régulier se trouve à l'extérieur des agglomérations de Québec et de Montréal.

4. Formation et perfectionnement du personnel

En 2014, le Ministère a consacré 1 263 302 $ et 3 659 jours à la formation afin de développer et de maintenir le savoir de son personnel. Cette somme représente 1,2 % de sa masse salariale, ce qui respecte l'obligation fixée par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Répartition des dépenses totales consacrées à la formation et au développement du personnel par champs d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	ANNÉE CIVILE 2014	ANNÉE CIVILE 2013
Bioalimentaire	578 675 $	801 284 $
Bureautique et informatique	67 166 $	68 023 $
Connaissances administratives	28 814 $	126 601 $
Gestion opérationnelle	21 302 $	48 356 $
Habiletés personnelles et relationnelles	413 442 $	261 355 $
Principes de gestion	64 149 $	77 107 $
Programmes ministériels et gouvernementaux	39 148 $	44 678 $
Autres	50 606 $	77 855 $

Évolution des dépenses en formation

ANNÉE CIVILE	PROPORTION DE LA MASSE SALARIALE	JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE	MONTANT ALLOUÉ PAR PERSONNE
2013	1,5 %	4,1	1 473 $
2014	1,2 %	3,5	1 205 $

Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi

ANNÉE CIVILE	CADRES	PROFESSIONNELS	FONCTIONNAIRES
2013	196,6	2 527,4[65]	1 513,2
2014	106,1	2 300,0	1 253,1

65 Cette donnée a été mise à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2013-2014*.

5. Planification de la main-d'œuvre

Le nombre d'employés réguliers ayant pris leur retraite en 2014-2015 s'élève à 66.

Nombre d'employés ayant pris leur retraite par catégories d'emploi

ANNÉE FINANCIÈRE	CADRES	PROFESSIONNELS	FONCTIONNAIRES
2013-2014	6	27	42
2014-2015	9	27	30

6. Taux de départs volontaires du personnel régulier (taux de roulement)

Le taux de départs volontaires correspond à la proportion de personnes ayant quitté volontairement le Ministère; cela comprend les départs à la retraite, les démissions et les mutations vers un autre ministère ou organisme

Indicateur du taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier

ANNÉE FINANCIÈRE	TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES
2013-2014	8,1 %
2014-2015	8,8 %

7. Bonis au rendement pour le personnel d'encadrement

Les bonis fondés sur le rendement des titulaires d'un emploi supérieur ainsi que sur celui des cadres et des cadres juridiques ont été suspendus pour l'année 2014-2015 en vertu de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. Par conséquent, aucun boni fondé sur le rendement n'a été versé en 2014-2015.

Bonis au rendement accordés en 2014-2015 pour la période d'évaluation du rendement (du 1er avril 2013 au 31 mars 2014)

STATUT	NOMBRE DE BONIS AU RENDEMENT	MONTANT TOTAL
Cadres	0	0 $
Cadres juridiques*	s. o.	s. o.
Titulaire d'un emploi supérieur à temps plein	0	0 $
Total	0	0 $

*La reddition de comptes pour les cadres juridiques relève du ministère de la Justice du Québec.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

1. Projets concernant les ressources informationnelles

Au cours de l'année 2014-2015, la Direction des ressources informationnelles a traité 27 projets, auxquels elle a consacré un budget global de près de 6,4 millions de dollars. Parmi ces projets, 16 ont été menés à terme durant l'année, tandis que les 11 autres se poursuivront en 2015-2016.

Les écarts à la baisse des débours réels par rapport aux débours planifiés pour les projets de développement (3 173 600 $) s'expliquent par le décalage dans la réalisation de certains projets.

La majorité des projets réalisés au cours de l'année visaient la réduction des risques associés à la désuétude ainsi que l'amélioration des systèmes d'information, afin d'assurer et d'accroître la qualité des services. Parmi ces projets, mentionnons les suivants :

- la mise à jour des infrastructures serveurs ITA;
- le renouvellement des unités mobiles d'inspection et des imprimantes mobiles;
- la mise en place de l'enregistrement en continu des entreprises agricoles au MAPAQ en remplacement de l'opération massive menée tous les trois ans.

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2014-2015

TOTAL	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS (k$)	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS RÉELS (k$)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Activités d'encadrement	895,0	734,9	Certains postes ne sont pas pourvus.
Activités de continuité	7 929,5	7 910,6	L'écart n'est pas significatif.
Projets	9 613,0	6 439,4	L'écart s'explique par le décalage dans la réalisation de certains projets.
Dépenses et investissements en ressources informationnelles	**18 437,5**	**15 084,9**	

Liste et état d'avancement des principaux projets concernant les ressources informationnelles

LISTE DES PROJETS	AVANCEMENT (%)
Mise à jour des infrastructures serveurs ITA	100
Renouvellement des unités mobiles d'inspection et des imprimantes mobiles	100
Enregistrement en continu	88

Ressources affectées aux principaux projets concernant les ressources informationnelles

LISTE DES PROJETS	RESSOURCES HUMAINES PRÉVUES (ETC)*	RESSOURCES HUMAINES UTILISÉES (ETC)	RESSOURCES FINANCIÈRES PRÉVUES (k$)	RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES (k$)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Mise à jour des infrastructures serveurs ITA	0,8	0,9	735,4	746,0	Budget et calendrier global du projet respectés
Renouvellement des unités mobiles d'inspection et des imprimantes mobiles	0,4	0,4	754,5	733,5	Budget et calendrier global du projet respectés
Enregistrement en continu	0,7	0,7	353,2	195,4	Budget et calendrier global du projet respectés

*L'équivalent temps complet (ETC) est calculé à partir d'un nombre d'heures moyen (220 jours à 7 heures par jour).

2. Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité Web

Le 10 mai 2011, le Conseil du trésor a adopté trois standards permettant à tous les citoyens de naviguer sans obstacle sur les sites Web de l'Administration québécoise. Ces trois standards sont utiles pour les personnes handicapées, de même que pour d'autres clientèles, notamment les personnes vieillissantes, analphabètes et allophones ainsi que les utilisateurs de technologies désuètes ou émergentes (appareils mobiles).

Le Ministère met graduellement en application ces standards depuis 2010, en faisant des mises à jour technologiques de son site Internet de même qu'en créant ou en refondant des microsites. Les éléments qui suivent font état de la poursuite de la mise en œuvre des trois standards au Ministère au cours de l'année 2014-2015.

ÉLÉMENT	DESCRIPTION
Conformité Sections ou sites non conformes	• Intranet ministériel (refonte) • Intranet de l'Institut de technologie agroalimentaire • Certains documents téléchargeables • Site promotionnel Foods of Quebec • Base de données du site Carrefour alimentaire du Québec, basée dans iCRIQ.com[66] • Herbier virtuel, section autonome intégrée au site Internet du Ministère (en refonte) • Applications ministérielles, formulaires InfoPath[MD] et sites de collaboration de Microsoft[MC]
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	• Accessibilité de 32 documents pour le grand public parmi les plus téléchargés (site Internet) • Poursuite du projet de refonte de l'intranet ministériel • Respect des standards dans la réalisation des microsites Web par la Direction des communications (concours Sélection Caseus, Ordre national du mérite agricole [ONMA])
Obstacles et situations particulières	• Impossibilité, pour le cadre de développement des projets informatiques, de soutenir les standards d'accessibilité sans des investissements majeurs (applications ministérielles)
Plan d'action	• Élaboration au départ d'une stratégie ministérielle de mise en œuvre qui s'étend sur plus d'une année
Sensibilisation et formation	• Mise en ligne d'une section avec des outils dans l'intranet ministériel sur l'accessibilité • Présentation des standards aux informaticiens et aux pilotes de projets
Ressources mises à contribution	• Direction des communications • Direction des ressources informationnelles
Cadre de gouvernance	Abordé sommairement dans la stratégie ministérielle de mise en œuvre

66 Il s'agit de la banque d'information industrielle du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

1. Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, chapitre A-2.1), le Ministère assume des responsabilités concernant l'accès aux documents qu'il a en sa possession relativement à la réalisation de son mandat et à l'égard des mesures visant à assurer la protection des renseignements personnels.

Il diffuse, dans son site Web, les documents et les renseignements prévus dans le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1, r.2), dont l'inventaire des fichiers de renseignements personnels et le registre des communications de renseignements personnels.

Le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a évalué, en 2014-2015, sept projets de sondage qui comportaient une collecte, l'utilisation ou la conservation de renseignements personnels.

En ce qui concerne les demandes d'accès, le Ministère a reçu 415 demandes en 2014-2015. De ce nombre, 278 dossiers ont été traités à l'intérieur du délai de 20 jours prescrit dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (soit près de 67 % des demandes). Le tableau ci-dessous présente la répartition de ces demandes.

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION	NOMBRE 2014-2015	NOMBRE 2013-2014
Décisions :		
Acceptées et renseignements transmis	194	190
Acceptées partiellement[67]	126	95
Refusées[68]	95	105
Types de demandes* :		
Accès aux documents	330	314
Accès aux renseignements personnels	104	28
Accès au dossier personnel	5	49
Rectification de renseignements personnels	0	0
Demandes ayant fait l'objet d'un appel devant la Commission d'accès à l'information	4	5

*Une demande peut être de plusieurs types et ainsi être comptabilisée plus d'une fois.

67 Les principaux motifs de refus sont la protection des renseignements personnels et l'incidence sur les relations intergouvernementales, sur l'administration de la justice, sur l'économie ou sur les décisions administratives.

68 *Idem.*

2. Accès à l'égalité en emploi

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fonction publique, le Ministère applique les différents programmes et les diverses mesures visant à favoriser l'accès à l'emploi des femmes, des communautés culturelles, des anglophones et des personnes handicapées. Les statistiques suivantes rendent compte des résultats obtenus par le Ministère quant aux objectifs gouvernementaux en la matière.

> Données globales

Embauche totale au cours de la période 2014-2015

NOMBRE	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
Total de personnes embauchées	25	147	107	47	326

Nombre d'employés en place au 31 mars 2015

NOMBRE	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	STAGIAIRES OU ÉTUDIANTS	TOTAL
Employés en place	1 370	174	22	1 566

> Représentativité des femmes

Taux d'embauche des femmes en 2014-2015 par statut d'emploi

NOMBRE	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL OCCASIONNEL	PERSONNEL ÉTUDIANT	PERSONNEL STAGIAIRE	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	19	74	82	33	208
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2014-2015	76,0 %	50,3 %	76,6 %	70,2 %	63,8 %

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2015

REPRÉSENTATIVITÉ	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL*	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	94	698	462	103	0	13	1 370
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	41	341	311	100	0	2	795
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	43,6 %	48,9 %	67,3 %	97,1 %	0 %	15,4 %	58,0 %

*Le personnel professionnel comprend également les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

> Membres des communautés culturelles, anglophones ou autochtones et personnes handicapées

Taux d'embauche des membres des groupes cibles[69] en 2014-2015

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2014-2015	COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Réguliers	25	2	0	0	0	2	8,0
Occasionnels	147	3	1	0	1	5	3,4
Étudiants	107	7	0	1	0	8	7,5
Stagiaires	47	1	0	0	1	2	4,3

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

ANNÉE	RÉGULIERS (%)	OCCASIONNELS (%)	ÉTUDIANTS (%)	STAGIAIRES (%)
2012-2013	15,4	5,4	6,0	4,0
2013-2014	14,1	9,5	7,4	4,9
2014-2015	8,0	3,4	7,5	4,3

Taux de représentativité des membres des groupes cibles[70] au sein de l'effectif régulier- Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPES CIBLES	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2015	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2015 (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2014	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2014 (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2013	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2013 (%)
Communautés culturelles	93	6,8	94	6,3	92	6,2
Autochtones	5	0,4	5	0,3	7	0,5
Anglophones	11	0,8	11	0,7	12	0,8
Personnes handicapées	17	1,2	18	1,2	17	1,1

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2015

GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCADREMENT Nombre (%)	PERSONNEL PROFESSIONNEL* Nombre (%)	PERSONNEL TECHNICIEN Nombre (%)	PERSONNEL DE BUREAU Nombre (%)	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX Nombre (%)	PERSONNEL OUVRIER Nombre (%)	TOTAL Nombre (%)
Communautés culturelles	1 (0,1)	57 (4,2)	29 (2,1)	6 (0,4)	0 (0)	0 (0)	93 (6,8)
Autochtones	0 (0)	3 (0,2)	1 (0,1)	1 (0,1)	0 (0)	0 (0)	5 (0,4)
Anglophones	0 (0)	7 (0,5)	3 (0,2)	1 (0,1)	0 (0)	0 (0)	11 (0,8)
Personnes handicapées	1 (0,1)	7 (0,5)	9 (0,7)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	17 (1,2)

*Le personnel professionnel comprend également les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

69 L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants ou stagiaires qui sont membres des communautés culturelles, anglophones, autochtones ou handicapés, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

70 Pour les membres des communautés culturelles, l'objectif gouvernemental est d'atteindre la cible de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, la cible ministérielle correspond à 2 % de l'effectif régulier.

> **Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi**

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec

AUTOMNE 2014 (COHORTES 2015)	AUTOMNE 2013 (COHORTES 2014)	AUTOMNE 2012 (COHORTES 2013)
8	7	5

Nombre de nouveaux participants accueillis

2014-2015	2013-2014	2012-2013
1	1	2

Autres mesures ou actions en 2014-2015 (activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE VISÉ	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Aucune	0	0

3. Égalité entre les femmes et les hommes : une analyse différenciée selon les sexes des jeunes de la relève agricole

La Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, a été lancée en 2006. Avec cette politique, le Secrétariat à la condition féminine convie tous les ministères et les organismes du gouvernement à lutter contre la discrimination et à promouvoir l'égalité.

L'un des instruments rattachés à la gouvernance de cette politique, l'analyse différenciée selon les sexes, est l'approche qui définit la volonté d'intégrer le principe d'égalité entre les femmes et les hommes à l'ensemble des décisions gouvernementales ainsi qu'aux instances régionales et locales. Elle a pour objectif de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourrait avoir l'adoption d'un projet, d'une politique ou d'un programme tout en tenant compte des réalités et des besoins différenciés selon les sexes. La collecte de données ou les études sont souvent un préalable aux étapes subséquentes de l'analyse différenciée. Elles servent à prévenir ou à corriger des inégalités entre les femmes et les hommes.

Pour sa part, le Ministère s'est engagé à réaliser une action dans le cadre du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015. Il s'agit de l'action 3, « Réaliser une analyse différenciée selon les sexes dans le cas des jeunes de la relève agricole ». À cette fin, en 2012-2013, l'analyse des données sexuées sur la relève agricole et la rédaction du rapport *Relève agricole féminine : des parcours qui se distinguent de ceux des hommes* ont été réalisées. Cette analyse met en lumière les différences de profil et de cheminement entre les femmes et les hommes qui font carrière dans le secteur agricole. La version définitive du rapport a été rendue publique à l'été 2013.

4. Plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques

Pour tenir compte de la priorité 11[71] du volet « Les bâtiments de l'État » du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le Ministère a amélioré l'efficacité énergétique de ses bâtiments en réalisant les projets suivants :

- remplacement des fenêtres par un vitrage ayant une meilleure efficacité énergétique dans l'un des bâtiments de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement à Saint-Lambert-de-Lauzon;
- remplacement des compresseurs datant de 40 ans par de l'équipement à haut rendement énergétique et construction de réserves à glace mieux isolées à l'usine à glace de Cap-aux-Meules.

5. Emploi et qualité de la langue française

Au mois de juin 2013, le Ministère a adopté sa nouvelle politique linguistique. Elle remplace la politique précédente (datant de 1997) et s'inscrit dans le sillon de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, rendue publique en 2011. S'harmonisant avec la mission, les caractéristiques et les sphères d'activité propres au Ministère, la Politique linguistique confirme non seulement que le Ministère privilégie l'unilinguisme français dans la conduite de ses activités, mais aussi qu'il accorde une attention particulière à la qualité de la langue française. En outre, la Politique précise les règles qui entourent la diffusion de l'information et la communication sous toutes ses formes, par exemple la diffusion de l'information dans les sites Web, la gestion des demandes de traduction ou les communications scientifiques.

Le sous-ministre est responsable de la mise en œuvre de la Politique linguistique, tout comme de l'application de la Charte de la langue française. À cet égard, il a désigné un membre de la Direction des communications à titre de mandataire. Celui-ci anime le comité ministériel de la Politique linguistique, un groupe qui est appelé à contribuer à la mise en œuvre de cette politique.

71 La priorité 11 s'énonce comme suit : « Favoriser la réduction de GES reliés aux opérations de l'administration publique ».

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a maintenu sa vigilance concernant la mise en application de la Politique gouvernementale et de la Politique linguistique ministérielle ainsi qu'en ce qui a trait au respect des dispositions de la Charte de la langue française au sein de l'organisation. Ainsi, la personne-ressource en la matière a été mise à contribution à 13 reprises par les gestionnaires ou par les membres du personnel afin d'expliciter des éléments de la Charte de la langue française, de la Politique gouvernementale ou de la Politique linguistique du Ministère, et afin d'expliquer les droits et les obligations du Ministère à ce chapitre. Ces interventions se rapportaient pour l'essentiel à des demandes d'information sur l'emploi d'une langue seconde, en l'occurrence l'anglais, dans certaines activités du Ministère, sur la correspondance ou sur la traduction de documents.

6. Allègement réglementaire et administratif

Les formalités administratives découlent des lois et règlements; elles en constituent les modalités d'application concrètes. La conformité aux exigences entraîne des coûts directs pour les entreprises et le gouvernement en raison du temps, de l'équipement ou des sommes nécessaires pour y donner suite.

Ce contexte d'ensemble et les demandes répétées des milieux d'affaires, véhiculées notamment dans les rapports des groupes-conseils et dans les enquêtes de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ont incité le gouvernement du Québec à faire de la réduction des formalités administratives imposées aux entreprises l'une de ses priorités en matière de développement économique.

Par le fait même, le gouvernement a adopté, en janvier 2014, la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif. Cette politique a été confirmée en juin 2014 par la mise en place d'un comité permanent de suivi de l'allègement réglementaire. Tous les ministères et organismes sont assujettis à cette politique et sont les premiers responsables de sa mise en œuvre à l'intérieur de leur organisation et de leurs champs de responsabilités.

La politique s'inscrit dans l'ensemble des efforts gouvernementaux visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises; les ministères et organismes doivent, entre autres choses, publier et rendre accessibles sur leur site Internet les analyses d'impact réglementaire de tout projet visé par la présente politique, et ce, au moment de leur publication. On demande également à tout ministère ou organisme de rendre publics, dans son plan stratégique, ses engagements en matière d'allègement réglementaire et administratif, y compris le mécanisme de révision des normes à l'égard des entreprises. Chacun doit aussi rendre compte annuellement de ses réalisations dans ce domaine dans son rapport annuel de gestion.

> Formalités administratives imposées aux entreprises

Conformément au plan d'action gouvernemental en la matière, le Ministère a participé aux travaux annuels d'inventaire et d'évaluation du coût des formalités administratives imposées aux entreprises afin de déposer ses résultats auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

Les données de l'année civile 2014 n'étant pas disponibles au moment de la production de ce rapport annuel de gestion, elles seront présentées dans la prochaine édition.

Pour l'année 2013, le nombre de formalités est demeuré stable à 23. Le volume total de permis, de rapports et de formulaires d'enregistrement a, quant à lui, augmenté de 0,4 % entre 2012 et 2013, passant de 76 006 à 76 298.

Le coût total des formalités assumé par les entreprises a globalement diminué de 3,7 % entre 2012 et 2013, passant de 4 844 465,43 $[72] à 4 665 050,39 $.

Entre 2004 et la fin de 2013, le Ministère a diminué le coût des formalités administratives imposées aux entreprises de 22 %. La cible gouvernementale était de réduire ce coût d'au moins 20 % de 2004 à 2015.

72 Les résultats ont été révisés depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2013-2014*.

> Plan de réduction du coût des formalités administratives 2012-2015

En mettant en œuvre le Plan de réduction du coût des formalités administratives 2012-2015, le Ministère concourt à l'objectif gouvernemental d'allègement du fardeau réglementaire et administratif des entreprises. Ainsi, on note les réalisations suivantes pour la dernière année :

- **Plan d'action législatif et réglementaire pour réformer le régime des permis et des règlements en alimentation**

La révision réglementaire est amorcée en vue de simplifier le régime des permis et d'alléger la réglementation adoptée en vertu de la Loi sur les produits alimentaires. Ce projet de modification réglementaire vise une réduction du nombre de catégories de permis et des regroupements de normes dans une base réglementaire.

- **Publication de formulaires allégés et de trousses d'information pour les permis de transformation alimentaire et de vente en gros**

Le MAPAQ a terminé les travaux visant à simplifier les démarches pour obtenir un permis de vente en gros de produits carnés ou un permis d'exploitation d'une usine laitière en 2013-2014. Les objectifs ont été atteints dans ces secteurs, notamment en ce qui a trait à la simplification.

- **Simplification du Programme de crédit de taxes foncières agricoles**

Le Programme de crédit de taxes foncières agricoles permet de réduire, pour les exploitations agricoles enregistrées au Ministère, le coût des taxes foncières municipales et scolaires. Il est universel et couvre l'ensemble des exploitations agricoles enregistrées au Ministère (près de 29 000). L'aide financière est attribuée sous la forme d'une réduction du montant de l'avis d'imposition du propriétaire foncier. Le Ministère rembourse ensuite à la municipalité le crédit accordé.

En janvier, le Ministère estime la subvention pour l'année avec les données de l'année précédente et la transmet à la municipalité. À la fin de son année financière suivante, il apporte tout ajustement nécessaire afin de corriger l'écart entre son estimation de début d'année et la réalité.

Le Ministère étudie présentement différents scénarios pour simplifier les modalités administratives de ce programme afin d'alléger son fardeau administratif et celui des exploitants agricoles.

- **Renouvellement en continu de l'enregistrement des exploitations agricoles**

En 2014-2015, le Ministère a revu son processus de renouvellement de l'enregistrement des exploitations agricoles. Ainsi, au lieu de mener une opération téléphonique massive tous les 3 ans, il procèdera de façon continue. Il répartira sur 3 ans l'enregistrement de 29 000 exploitations agricoles, ce qui représente environ 10 000 exploitations en moyenne par année. Le Ministère complètera son premier cycle de renouvellement triennal basé sur cette nouvelle procédure en 2018.

Par ailleurs, le Ministère a déposé à la Commission d'accès à l'information en octobre 2014 un projet d'entente avec La Financière agricole du Québec afin de constituer une base de données commune. Cela pourrait permettre au client de faire une seule déclaration.

Ces nouvelles méthodes visent à faciliter la tâche du client et à optimiser les façons de faire du Ministère dans un esprit de saine gestion.

- **Révision des outils et du processus de délivrance des permis de pêche commerciale**

L'objectif général de cette révision consiste à actualiser le processus de délivrance des permis de pêche commerciale pour les espèces diadromes et d'eau douce, à en moderniser les procédés et à optimiser le suivi statistique dans le but d'améliorer l'offre de service ministérielle en la matière.

Le projet se décline en deux volets. Le premier consiste à élaborer une politique de délivrance des permis de pêche commerciale aux espèces diadromes[73] et d'eau douce adaptée aux nouvelles conditions d'exercice de la pêche commerciale en eaux intérieures. Le second volet vise plutôt la révision du système d'information actuel pour faciliter notamment le traitement statistique des captures.

En février 2013, la directive ministérielle Politique et procédures de délivrance des permis de pêche commerciale aux espèces anadromes[74], catadromes[75] et d'eau douce a été adoptée.

73 Il s'agit d'un terme général utilisé pour qualifier des poissons qui migrent librement entre l'eau salée et l'eau douce, soit les poissons anadromes et catadromes.
74 Un poisson anadrome est un poisson migrateur qui vit en eau salée et qui se reproduit en eau douce (ex. : omble de fontaine et esturgeon noir).
75 Un poisson catadrome est un poisson migrateur qui vit en eau douce et qui se reproduit en eau salée (ex. : anguille d'Amérique).

7. Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec et du Commissaire au développement durable

> **Vérificateur général du Québec**

Le Secrétariat du Conseil du trésor demande aux ministères et organismes de faire état des actions entreprises afin de donner suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec au cours de l'année ou dans les années antérieures.

Les ministères et organismes peuvent cesser de faire état de ces actions lorsqu'ils jugent que les recommandations ont trouvé une réponse suffisante ou si elles sont devenues désuètes, par exemple en raison de changements organisationnels. Dans le cas où le Vérificateur général du Québec en jugerait autrement à l'occasion des suivis qu'il effectue, les ministères et organismes devront faire état des nouvelles démarches entreprises pour résoudre les problèmes qui perdurent.

Pour le Ministère, aucun suivi n'a été nécessaire en 2014-2015.

> **Commissaire au développement durable**

Ainsi que le prévoit l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et organismes doivent annuellement indiquer, le cas échéant, les mesures prises à la suite de recommandations ou de commentaires formulés par le Commissaire au développement durable.

Aucune recommandation ni aucun commentaire n'ont été formulés à l'endroit du Ministère en 2014-2015.

8. Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services

> **Gestion et contrôle des effectifs**

Le Ministère a eu recours à 1 524 ETC en 2014-2015. Cela respecte la cible d'effectif utilisé qui a été fixée par le Conseil du trésor, soit 1 632 ETC.

Répartition de l'effectif pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015

CATÉGORIE D'EMPLOI	ETC*	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2015
Personnel d'encadrement	ND	94
Personnel professionnel	ND	633
Personnel infirmier	ND	0
Personnel enseignant	ND	169
Personnel de bureau, personnel technicien et personnel assimilé	ND	625
Agent de la paix	ND	0
Ouvrier, personnel d'entretien et personnel de service	ND	23
Sous-total	1 524	1 544
Étudiants et stagiaires**	0	22
Total	**1 524**	**1 566**

* Le système de suivi de l'effectif ne permet pas de ventiler la consommation d'ETC par catégorie d'emploi.
** Les étudiants et stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

> Renseignements relatifs aux contrats de services (Loi 15)

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues dans cette loi, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, débute le 1er janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016.

Les données suivantes couvrent la période du 1er janvier au 31 mars 2015.

Contrats de services prévoyant une dépense de 25 000 $ ou plus, conclus entre le 1er janvier 2015 et le 31 mars 2015

CONTRATS	NOMBRE	VALEUR
Contrats de services avec une personne physique	0	0 $
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	15	1 519 881,25 $
Total des contrats de services	**15**	**1 519 881,25 $**

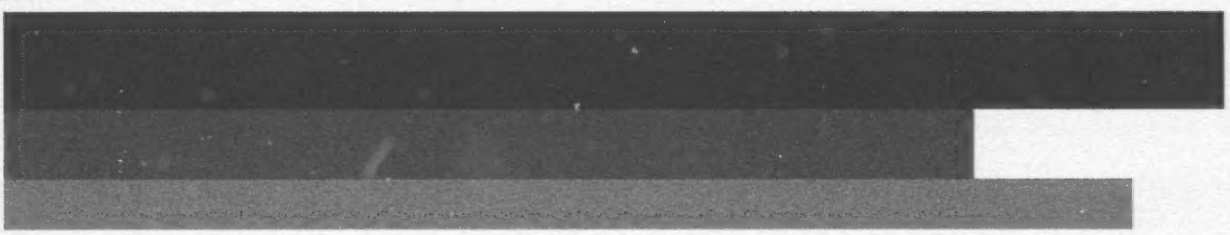

ANNEXES

LOIS ADMINISTRÉES

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)
- Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)
- Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)
- Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (c. A-20.03)
- Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)
- Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)
- Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)
- Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)
- Loi sur les cités et villes (c. C-19, 29.2 et 29.2.1)
- Code municipal du Québec (c. C-27.1, 10.9 et 10.10)
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42 et 43)
- Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)
- Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)
- Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)
- Loi sur l'aquaculture commerciale (c. A-20.2)
- Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)
- Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)
- Loi sur la protection sanitaire des cultures (c. P-42.1)
- Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)
- Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)
- Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte commerciale de végétaux aquatiques (c. P-9.01)
- Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)
- Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité (c. R-19.1)
- Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)
- Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales (c. P-5.1), annexe B
- Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2)

Lois administrées par La Financière agricole du Québec

- Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)
- Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)
- Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)
- Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

- Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)
- Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

POUR NOUS JOINDRE

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6

Renseignements généraux : 418 380-2110
Sans frais : 1 888 222-MAPA (6272)

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

Pour connaître les coordonnées des directions régionales, veuillez consulter le site Internet du Ministère à la rubrique « Nous joindre ».

Pierre Paradis

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Fernand Archambault

Sous-ministre

Services à la gestion
Daniel Roy

- **Ressources financières** — Charles Genest
- **Ressources immobilières et matérielles** — Mélanie Nolin
- **Pilotage et optimisation des processus** — Josée Lacasse
- **Ressources informationnelles** — Bernard Plante
  - Planification et conception des solutions d'affaires — Bernard Plante, p.i.
  - Technologie — Danielle Fortin
  - Systèmes informatiques — Daniel Piché
- **Ressources humaines** — Pierre Thibeault, p.i.
  - Dotation et information de gestion — Diane Drouin

Communications
Johanne Pelletier

- Stratégies et moyens de communication — Hervé Thériault

Secrétariat général et coordination ministérielle
Geneviève Mance

- Évaluation de programmes — Simon Côté

Affaires juridiques
Claude Rioux, p.r.

Organismes relevant du ministre

- **Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec** — Françoise Gauthier, Présidente
- **Commission de protection du territoire agricole du Québec** — Élaine Kirou Gosen, Présidente
- **La Financière agricole du Québec** — Robert Keating, Président directeur général
- **Conseil des appellations réservées et des termes valorisants** — Anne-Marie Granger-Godbout, Présidente-directrice générale

Abdoul Aziz Sibaq
Sous-ministre adjoint aux pêches et à l'aquaculture commerciales

- Analyses et politiques des pêches et de l'aquaculture — Denis Desrosiers
- Îles-de-la-Madeleine — Oswald Arseneau
- Gaspésie — Marcel Roussy
- Estuaire et eaux intérieures — Denis Lacerte
- Côte-Nord — Alain Côté

Christian Dubois
Sous-ministre associé à la formation bioalimentaire

- Main-d'œuvre et relève — Hélène Brassard

Institut de technologie agroalimentaire

- **Campus La Pocatière** — Johanne Godbout
  - Enseignement — Johanne Martel
  - Services administratifs — Carole Desrosiers
- **Études** — Louise Leblanc
- **Campus Saint-Hyacinthe** — Alain Couture
  - Enseignement — Carole Simon
  - Affaires étudiantes — Sylvain Gingras
  - Développement des offices et des partenariats — Alain Couture, p.i.

Hélène Doddridge
Sous-ministre adjointe au développement régional et au développement durable

- **Développement et aménagement du territoire agricole** — Sylvain Tremblay
  - Appui aux territoires — Mathieu Rousseau, p.i.
  - Appui aux entreprises — Bernard Hausen
- Enregistrement des exploitations agricoles — Sonia Dumoulin
- Dotation à l'enregistrement et remboursement des taxes — Sylvie Tremblay, p.i.
- **Agroenvironnement et développement durable** — Linda Guy
  - Agroenvironnement et développement durable — Vincent Maltais
- **Phytoprotection** — Michel Lacroix

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Louis Sigouin-Bélanger

- Services à la clientèle et programmes — Isabelle Perron

Bas-St-Laurent
Michel Rioux-Beaulieu

- Services à la clientèle et programmes — Isabelle Perron

Mauricie
Norman Houle

Côte-Nord
Alain Côté

Chaudière-Appalaches
Renée Caron

- Services à la clientèle et programmes — Pierre Leroux
- Services à la clientèle et programmes — Luc Pelletier

Capitale-Nationale
Renée Caron

- Services à la clientèle et programmes — Stéphane Lavoie

Estrie
Alain Roy

- Services à la clientèle et programmes — Serge Roy

Montréal-Laval-Lanaudière
Norman Houle, p.i.

- Services à la clientèle et programmes — Pierre Brassard

Montérégie Est
Jean-Pierre Lessard

- Services à la clientèle et programmes — Hugues St-Pierre

Montérégie Ouest
Jean-Pierre Lessard, p.i.

- Services à la clientèle et programmes — France Nadine Forget

Outaouais
Yves Lévesque

Laurentides
Michel Rioux

Centre-du-Québec
Luc Couture

- Services à la clientèle et programmes — Gilles Beaudry

Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec
Alain Sarrazin

Saguenay–Lac-St-Jean
Sylvie Denis

Sous-ministre adjoint à la santé animale et à l'inspection des aliments

- **Services aux clientèles** — Michelle Lavoie
  - Soutien à l'inspection — Michel Houle
  - Coordination administrative — Jean Bergeron
  - Conseil scientifique — Christine Barthe
  - Réglementation — Paul Morin
- **Inspection des viandes** — Daniel Tremblay
  - Services vétérinaires d'inspection — Brigitte Dubé
  - Est du Québec — Maurice Lamontagne
  - Ouest du Québec — Line Desaulniers
  - Centre du Québec — Chantal Montminy
- **Inspection des aliments** — Guy Caron
  - Expertise conseil en inspection — Pierrette Cardinal
  - Opérations régionales — Geneviève Godbout, p.i.
    - Capitale-Nationale–Saguenay–Lac-Saint-Jean–Bas-St-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine–Côte-Nord — Daniel Côté, p.i.
    - Montérégie-Est–Estrie–Centre-du-Québec–Chaudière-Appalaches — Lise Robert
    - Abitibi-Témiscamingue–Outaouais–Montérégie-Ouest — Denise Leduc
    - Laval-Laurentides-Lanaudière-Mauricie-Nord-du-Québec — Johanne Pequin
- **Laboratoires d'expertises** — Claude Rivard
  - Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec — Sophie Beaulieu
  - Laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec — Chantal Vincent
  - Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires — Geneviève Mondoux
  - Chimie et microbiologie — Pascal Daigle
  - Santé et bien-être des animaux — Claude Rivard, p.i.
    - Soutien aux opérations — Nathalie Carisio-Marquis
    - Opérations d'inspection — Isabelle Letarte
    - Développement et surveillance — Nathalie Côté

Manon Boucher
Sous-ministre adjointe à la transformation alimentaire et aux marchés

- **Développement des entreprises et des produits** — Alain Fournier
  - Développement des entreprises — Marie-Christine Boucher, p.i.
- **Accès aux marchés** — François Sauvineau
  - Commercialisation et distribution — France St-Onge

Bernard Vorst
Sous-ministre adjoint aux politiques agroalimentaires

- Politiques, analyses et planification stratégique — Daniel Bouchard
- Études et perspectives économiques — Hélène Boivin
- Politiques commerciales et intergouvernementales — Laval Poulin
- Secteurs laitier et avicole — Hélène Bergeron
- Appui à la recherche et à l'innovation — Claude Bernard
- Analyses et programmes — Claude Martin
- Développement des secteurs agroalimentaires — Yvon Forest

Sous-ministre

31 mars 2015

Légende : Sous-ministériat | Direction générale | Direction régionale | Direction adjointe | Direction régionale adjointe

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec

15-0057